

A/CONF.191/CP/18

**TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LES PAYS LES MOINS AVANCES**

Bruxelles, 14-20 Mai 2001

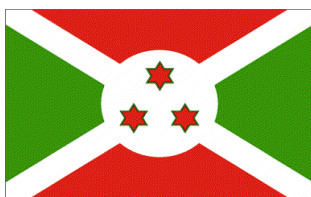
Mémoire présenté

par

**LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI**

NOTE

Les vues exprimées dans ce Programme d'Action sont celles du Gouvernement qui l'a présenté. Le document est reproduit sous la forme et dans la langue dans lesquelles il a été reçu. Les appellations employées dans le document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS – UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES

Bruxelles, 14 – 20 mai 2001

Exposé du Gouvernement du BURUNDI

PROGRAMME NATIONAL D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BURUNDI 2001 – 2010

Bujumbura, Mars 2001

Note : Le présent rapport a été établi sous la responsabilité du **Ministère de la Planification du développement et de la Reconstruction**, à la suite des consultations avec les membres du **Comité National Préparatoire** composé des **Ministères des Finances, du Commerce et de l'industrie**, de la **Chambre de commerce**, de l'**Université du Burundi**, **collectif des syndicats des travailleurs**, du **Secteur privé**, élargi au **Collectif des Associations de femmes**.

Un appui technique a été fourni par l'Union européenne.

Le rapport a été approuvé par le **Comité Ministériel de Suivi des politiques économiques et Sociales**.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION GENERALE	1
(i) Aperçu de la structure économique et du potentiel général du Burundi	1
(ii) Aperçu général des principaux obstacles au développement rencontrés par le Burundi dans les années 90	2
(iii) Méthodologie suivie	4
(iv) Principales articulations du document	4
<u>Chapitre 1 : Situation économique et sociale du Burundi au cours des années 90</u>	6
1.1. Situation économique du Burundi au cours des années 90	6
- Evolution du PIB au cours des années 1990	6
- Les investissements et le déficit de ressources	7
- Les finances publiques : les recettes publiques et leur affectation	8
- Le commerce international : le déficit de la balance des paiements et son financement	9
1.2. Situation sociale du Burundi au cours des années 90	10
- L'éducation et l'alphabétisation des adultes	10
- La santé publique	11
- L'emploi	12
- Le statut de la femme	13
<u>Chapitre 2 : Evaluation des facteurs qui ont facilité ou entravé le développement du Burundi au cours des années 1990</u>	15
2.1. Possibilités et contraintes au niveau intérieur	15
2.1.1. Paix et stabilité sociale	15
2.1.2. Infrastructures économiques	15
2.1.3. Réformes d'orientation	16
2.1.4. Environnement favorable au développement du secteur privé	16
2.1.5. Mobilisation des ressources intérieures	17
2.1.6. Bonne gouvernance	17
2.1.7. Droit et participation de la femme	17
2.1.8. Environnement.	18
2.1.9. Contraintes concernant les ressources humaines	18
2.1.10. Agriculture et secteur rural	19
2.1.11. Industrialisation et développement technologique	19
2.1.12. Lutte contre le sida	20
2.2. Perspectives et contraintes extérieures	20
2.2.1. Aide publique au développement	20
2.2.2. Dette extérieure	21
2.2.3. Secteur des exportations	21
2.2.4. Investissement étranger direct (IED)	22
2.2.5. Coopération régionale	22

2.3. Vulnérabilité aux chocs	22
2.3.1. Effets de la sécheresse sur la production vivrière	22
2.3.2. Effets socio-économiques de l’embargo	23
2.3.3. Impact du retrait partiel de la coopération internationale sur la balance des paiements	23
2.3.4. Impact de l’effondrement des cours mondiaux sur les recettes d’exportations	23
2.4. Hypothèses d’évolution économique sans crise socio-politique	24
<u>Chapitre 3 : Exemples de succès et de pratiques optimales</u>	26
3.1. Création des collèges communaux et leur impact sur l’augmentation des effectifs de l’Enseignement secondaire	26
3.2. Performance de l’administration fiscale	26
3.3. Projet TWITEZIMBERE	27
<u>Chapitre 4 : Les orientations générales pour le développement</u>	29
4.1. Objectifs spécifiques de reconstruction	29
4.1.1. Réinstallation et Réinsertion des Réfugiés et des Déplacés	29
4.1.2. Intégration de la femme dans le Processus de paix et de réconciliation nationale et dans la gestion du développement	29
4.1.3. Réhabilitation et Développement des Infrastructures	30
4.2. Maintien de la paix et de la sécurité	31
4.3. Renforcement de la Démocratie et des mécanismes de bonne gouvernance	32
4.3.1. Renforcement des capacités et organisation de l’appareil judiciaire	32
4.3.2. Rôle de la cour des Comptes	32
4.3.3. Renforcement de la Démocratie	33
4.3.4. Décentralisation et Démocratisation des Structures de base	33
4.3.5. Participation de la société civile dans la conception et la gestion des projets communautaires	33
4.4. Renforcement du rôle du Secteur Privé	34
4.5. Défi de l’intégration régionale	35
4.6. Lutte contre la pauvreté	35
<u>Chapitre 5 : Les Objectifs et les Prévisions macro-économiques</u>	36
5.1. Objectifs macroéconomiques à long terme	36
5.2. Dette Intérieure, Monnaie et Crédit	38
5.3. Dette extérieure	38

<u>Chapitre 6 : Les objectifs et Programmes sectoriels</u>	39
6.1 Administration publique	39
6.1.1. Objectif global du programme de redynamisation de l'administration publique	39
6.1.2. Domaines prioritaires d'action	40
6.1.3. Ressources nécessaires	41
6.2. Agriculture	41
6.2.1. Objectifs globaux du programme de développement du secteur agricole	41
6.2.2. Domaines prioritaires d'action	42
6.2.3. Ressources nécessaires	43
6.3. Elevage	43
6.3.1. Objectif global du programme de développement de l'Elevage	43
6.3.2. Domaines prioritaires d'action.	44
6.3.3. Ressources nécessaires	45
6.4. Pêche et pisciculture	45
6.4.1. Objectif global du programme de développement de la pêche et de la pisciculture	45
6.4.2. Domaines prioritaires d'action	46
6.4.3. Ressources nécessaires	46
6.5. Sylviculture	46
6.5.1. Objectif global du programme de développement de la sylviculture	46
6.5.2. Domaines prioritaires d'action	47
6.5.3. Ressources nécessaires	47
6.6. Autres branches du secteur primaire : le secteur minier	47
6.6.1. Objectifs globaux de développement du secteur minier	47
6.6.2. Domaines prioritaires d'action.	48
6.6.3. Ressources nécessaires	49
6.7. Industrie	49
6.7.1. Mission et objectifs du développement industriel	49
6.7.2. Domaines prioritaires d'action	49
6.7.3. Ressources nécessaires	50
6.8. Artisanat	50
6.8.1. Mission et objectifs du développement artisanal	50
6.8.2. Domaines prioritaires d'action	50
6.8.3. Ressources nécessaires	50
6.9. Commerce	51
6.9.1. Mission et objectifs de développement du commerce	51
6.9.2. Domaines prioritaires d'action	51
6.9.3. Ressources nécessaires	51

6.10. Transports et communications	51
6.10.1. Mission et objectifs du développement du secteur des transports	51
6.10.2. Domaines prioritaires d'action	52
6.10.3. Ressources nécessaires	52
6.11. Développement Energétique	52
6.11.1. Mission et objectifs du développement énergétique	52
6.11.2. Domaines prioritaires d'action	53
6.11.3. Ressources nécessaires	53
6.12. Santé Publique	53
6.12.1. Mission et objectifs de développement des services de santé publique	53
6.12.2. Domaines prioritaires d'action	53
6.12.3. Ressources nécessaires	54
6.13. Education Nationale	54
6.13.1. Mission et objectifs de développement de l'enseignement	54
6.13.2. Domaines prioritaires d'action	55
6.13.3. Ressources nécessaires	55
6.14. Eaux et Assainissement	55
6.14.1. Mission et objectifs de développement du secteur des eaux et de l'assainissement	55
6.14.2. Domaines prioritaires d'action	56
6.14.3. Ressources nécessaires	56
<u>Chapitre 7 : Estimation des besoins de financement</u>	57
7.1. Budget consolidé sur la période	57
7.2. Mobilisation de l'épargne intérieure	57
7.3. Besoins des financements extérieurs	57
Bibliographie	59
Annexes statistiques	61-71

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUE

	<u>Page</u>
Tableau n°1 : Evolution du PIB au cours des années 1990	6
Tableau n°2 : Indice sexospécifique de développement humain au Burundi	13
Tableau n°3 : Répartition de la population active par groupe professionnel et par sexe.	18
Tableau n°4 : Taux de propagation du SIDA	20
Tableau n°5 : Evolution de la balance commerciale (en Mn Fbu)	21
Graphique: Divers Scénarii de développement du Burundi (1992 – 1999)	25
Tableau n°6 : Evolution des recettes publiques annuelles de 1992 à1999 (en Mn Fbu)	26

SIGLES ET ABREVIATIONS

APD	: Aide Publique au Développement
ASAP	: Appui aux Services de l'Administration publique
BAD	: Banque Africaine de Développement
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CECM	: Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel
CEPGL	: Communauté Economique des Pays des Grands-Lacs
CNP	: Comité National préparatoire
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
CNI	: Centre National d'Informatique
CPF	: Centre de Perfectionnement et de Formation
FBu	: Francs Burundais
FED	: Fonds Européen de Développement
FMI	: Fonds Monétaire International
HCR	: Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés
IDA	: Association Internationale de Développement (International Development Association)
IGEBU	: Institut Géographique du Burundi
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
ISCO	: Institut Supérieur de Commerce
MFP	: Mutuelle de la Fonction Publique
OBK	: Organisation du Bassin de la Kagera
ONG	: Organisations Non-Gouvernementales
ONU	: Organisation des Nations-Unies
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMA	: Pays les Moins Avancés
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNA	: Programme National d'Action
PNB	: Produit National Brut
PNP	: Politique Nationale de Population
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
SNCRP	: Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
TPA	: Travaux Pratiques Agricoles
TPAEF	: Travaux Pratiques d'Artisanat et d'Economie Familiale
UE	: Union Européenne
UNCLDC	: United Nations Conference on Least Developed Countries
UNICEF	: Fonds des Nations-unies pour l'Enfance
USD	: Dollars Américains
VIH/SIDA	: Virus d'Immuno-Déficiences Humaine/ Syndrome d'Immuno-Déficiences Acquis
ZEP	: Zone d'Echanges Préférentiels

RESUME EXECUTIF

Le Programme National d'Action de la République du Burundi a été élaboré par le Gouvernement en vue de sa présentation à la Troisième Conférence des Nations Unies pour les Pays les Moins Avancés (PMA) qui se tiendra à Bruxelles en mai 2001. Son élaboration s'est inspirée des Lignes d'Orientation pour l'établissement du Programme National d'Action pour le Développement (UNCLDC / III / 2 datée du 4 avril 2000) ainsi que des documents divers fournis par différents bailleurs bilatéraux et multilatéraux, principalement constitués par l'Union Européenne et les Organisations du Système des Nations-Unies. Des informations utiles ont été également puisées des rapports des différentes Commissions créées par les Parties en négociations des Accords d'Arusha, du document de Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNCRP), ainsi que des documents des Politiques Sectorielles de certains Ministères. Le document du Programme National d'Action pour le Développement du Burundi 2001- 2010 comprend, en plus d'une brève introduction, deux parties de trois et quatre chapitres respectivement.

La Première Partie est une analyse rétrospective de la décennie 1990 au Burundi et comporte les chapitres suivants :

- Le premier chapitre présente la situation économique et sociale du Burundi au cours de ladite Décennie. Il se divise en deux sections. La première brosse la situation macro-économique du Burundi en analysant successivement le PIB, les investissements, les finances publiques et la balance commerciale. La seconde analyse la situation sociale à travers l'éducation et l'alphabétisation des adultes, la santé publique, l'emploi et le statut de la femme.

- Le deuxième chapitre analyse les facteurs qui ont été à l'origine de la situation précédemment décrite. Il passe en revue les facteurs structurels tels que l'enclavement, l'insuffisance des infrastructures économiques et sociales, la forte densité démographique, l'insuffisance du personnel qualifié, mais également les facteurs conjoncturels tels que les ravages de la pandémie du SIDA, mais surtout l'insécurité et l'instabilité engendrées par la guerre civile que connaît le pays depuis 1993, ainsi que l'embargo dont le pays a été victime entre 1996 et 1999, et qui a été, elle aussi, suivi par le gel de l'aide extérieure. Il étudie successivement les possibilités et contraintes intérieures, les perspectives et contraintes extérieures, la vulnérabilité aux chocs.

- Le troisième passe en revue quelques exemples de succès et de pratiques optimales. Il se penche sur les cas suivants : les collèges communaux et l'augmentation des effectifs de l'enseignement secondaire, les performances de l'administration fiscale en temps de crise, le programme « Twitezimbere ».

La Deuxième Partie du PNA contient un énoncé des Stratégies et des Objectifs généraux du Programme National d'Action pour la période 2001-2010, axés sur la reconstruction économique du pays, la mise en place des institutions démocratiques, la mise en vigueur des réformes politiques profondes capables de conduire le pays vers une stabilité politique, un développement économique soutenu et une intégration progressive dans l'économie mondiale. Dans un pays à très haute densité démographique dans le milieu rural, le défi majeur du Gouvernement sera de créer des emplois non agricoles afin de drainer le surplus de la main

d'œuvre rurale en chômage réel ou déguisé vers les centres urbains dont il faudra favoriser l'agrandissement. Elle contient les projections des principaux indicateurs macro-économiques et sociaux ainsi que les besoins de financements du Programme.

En ce qui concerne les besoins des financements, la reprise de l'aide extérieure dont le premier déblocage a été effectué en juillet 2000 par la Banque Mondiale sous la forme d'un Crédit d'urgence, va permettre un regain des activités économiques. Le Gouvernement espère que les fonds promis par les autres Bailleurs de fonds pourront contribuer à améliorer la situation avant la reprise d'une coopération structurelle, pendant que le pays procède à une stabilisation économique. Pour certains bailleurs de fonds, la reprise de coopération structurelle devra s'inscrire dans un environnement politique qui privilégie les valeurs de démocratie, de bonne gouvernance, de respect des droits de la personne humaine et de l'Etat de droit. Le Gouvernement a été encouragé par les décisions prises lors de la conférence des Bailleurs de Fonds qui s'est tenue à Paris du 11 au 12 décembre 2000, et au cours de laquelle des engagements d'environ 445 Mns \$ ont été annoncés par les Bailleurs afin de soutenir le programme de restauration de la paix et de reconstruction du pays.

Partant d'un taux de croissance naturelle de la population de 2,9 % par an, auquel s'ajouteront 300 000 rapatriés en 2001 et 2002, le Gouvernement prévoit une croissance constante de la population dont le taux commencera à fléchir en 2007 grâce aux effets des campagnes de sensibilisation pour l'espacement des naissances et à l'urbanisation progressive de la population, pour atteindre 2,3 % en 2010. La population du Burundi sera alors d'environ 9 millions d'habitants

Les projections des investissements donnent une place prédominante au développement minier et plus particulièrement au projet Nickel et aux investissements auxiliaires, notamment dans le secteur de l'énergie. Les investissements au cours de la période considérée sont estimés à 2 427 Mds FBu, avec une dominance du projet Nickel qui absorbera 740 Mds FBu. Les besoins d'investissements ont été chiffrés Ministère par Ministère. Considérant la faiblesse de l'épargne nationale au regard de ses ambitions d'améliorer sensiblement les conditions de vie de la population, le Gouvernement estime que la Communauté Internationale devrait l'assister massivement en prenant en charge certaines dépenses de fonctionnement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, et dans les programmes liés au rapatriement des réfugiés, et à la réinsertion des rapatriés et des sinistrés intérieurs et des démobilisés. C'est pour cela que les besoins présentés couvrent les dépenses d'investissement et de fonctionnement. Le Budget cumulé pour la période s'élève à 5 183 Mds FBu. Le Gouvernement estime que, déduction faite des fonds propres que le pays pourra mobiliser, et des engagements de l'APD tels que projetés sur la période décennale, le besoin des ressources supplémentaires est estimé à 3 095 Mds FBu.

Pour ce qui concerne l'évolution du PIB, elle sera marquée par l'effet de reconstruction au cours des trois premières années, pour évoluer rapidement dès le début de production du nickel, le démarrage des autres projets d'exportation des biens (fleurs, or, vanadium, etc.) et des services. Les taux de croissance moyens élevés dans tous les secteurs, à savoir le secteur primaire (moyenne de 5%), secondaire (moyenne de 10,8 %), et tertiaire (moyenne de 14,9 %), sont justifiés par l'engagement du Gouvernement à créer un environnement institutionnel, légal, réglementaire et administratif incitatif afin d'attirer les investissements publics et privés, de réaliser avec succès le Programme de croissance et de lutte contre la pauvreté avec comme objectif de doubler le PIB par habitant, qui devra passer de 119 \$ en 2001 à 291 \$ en 2010.

Les investissements élevés dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, l'engagement du Gouvernement de créer des emplois non agricoles en milieu rural constituent des éléments essentiels qui permettront une réduction sensible de la pauvreté à la fin de la décennie considérée. A titre d'exemple, le Gouvernement s'emploiera à réduire le taux de mortalité infantile à 70%, à porter le taux d'alphabétisation des adultes à 58 %, à porter le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable à 91 %. Il espère qu'avec la combinaison des actions envisagées dans le Programme National d'Action, la population vivant en deçà du seuil de pauvreté passera de 49 % en 2001 à 31 % en 2010.

INTRODUCTION GENERALE

Après un aperçu de la structure et du potentiel général du Burundi, cette introduction indique les obstacles au développement rencontrés par ce pays au cours des années 1990, la méthodologie utilisée pour l'élaboration du Programme, ainsi que les principales articulations du Document.

(i) Aperçu de la structure économique et du potentiel général du Burundi.

Le Burundi est un pays essentiellement agricole. Trois indicateurs permettent de visualiser l'importance de ce secteur. D'abord, les comptes économiques du Burundi montrent que bon an mal an, l'agriculture et l'élevage contribuent pour 40% à 60% du Produit Intérieur Brut (PIB). Ensuite, les exportations agricoles (café, thé, coton...) représentent 70% à 85% des recettes d'exportations. Enfin, les secteurs agricole et informel procurent des emplois à plus de 93% de la population active occupée.

L'industrie burundaise est encore embryonnaire ; elle contribue pour moins de 10% au PIB. Comme les autres branches du secteur secondaire ne font pas mieux, celui-ci procure à peine 20% du PIB aux coûts des facteurs. De même, moins de 3% de la population active occupée est employée par le secteur secondaire. Ce dernier ne contribue que très faiblement aux exportations ; les produits manufacturés ne rapportant que très rarement 10% des recettes d'exportations. L'industrie du Burundi est aussi caractérisée par sa concentration à Bujumbura et son orientation vers la substitution des importations.

Le secteur tertiaire contribue pour environ 30% au PIB aux coûts des facteurs et occupe à - peu- près 4,5% de la population active. Il est aussi concentré à Bujumbura où l'on trouve les sièges des établissements bancaires, financiers et d'assurances ainsi que la presque-totalité des commerces de gros. Il y a quasiment autant de centres de négoce que de chefs-lieux de provinces. Ceux-ci ne rassemblent que les succursales des entreprises ayant leur siège à Bujumbura et quelques commerces locaux de détail ayant de très faibles dimensions.

Le Burundi recèle des potentialités qui, comme la paix et la sécurité reviennent progressivement et que des politiques et moyens adéquats seront engagés, pourront être rentablement exploitées. Il y a lieu de signaler les atouts suivants :

- *Une population laborieuse, nombreuse et jeune.* Le projet d'appui à l'élaboration de la Politique Nationale de Population (PNP) estime que le Burundi aura, au 31 décembre 2000, une population de 6.664.831 habitants dont environ 2.933.000 travailleurs et plus de 3.300.000 jeunes de moins de 15 ans. Dans la perspective de mise en exploitation de gisements miniers qui pourra se faire sans recourir à la main-d'œuvre étrangère, cela constitue un atout pour le pays. De même, l'implantation de nouvelles entreprises industrielles ne risquerait pas de manquer de main-d'œuvre ; du moins celle, non qualifiée au départ, qui peut recevoir une formation sur le tas.
- *Les possibilités de réaliser trois récoltes par an.* En temps normal, les agriculteurs burundais peuvent réaliser trois récoltes par an : deux récoltes sur les collines pour les première et seconde saisons culturales (octobre – décembre et janvier – mai respectivement) et une récolte dans les marais en période de saison sèche (juin – septembre). C'est cela qui explique que le pays puisse atteindre l'autosuffisance alimentaire s'il n'y a pas de perturbations climatiques et sécuritaires. Cela atténue aussi la contrainte de l'exiguïté des exploitations agricoles.

- *Les gisements miniers dont le plus important est celui du Nickel de Musongati.* Quand on consulte la carte géologique et minière du Burundi, on constate plusieurs signes indiquant les gisements de minerais de métaux tels le Nickel, l'or, la cassitérite (l'aluminium) et d'autres terres rares et produits fossiles comme le vanadium, les colombo-tantalite, les phosphates, la tourbe, le kaolin, les carbonatites, etc. Certains de ces gisements ne sont pas exploitables parce que leurs dimensions, leur teneur ou leurs prix du marché n'assurent pas un rendement suffisant. D'autres sont, par contre, déjà exploités comme la cassitérite et l'or alluvionnaire et d'autres seront certainement au cours de la décennie qui vient et constituent une raison d'espérer l'amélioration de la situation économique générale de la population. Il s'agit du Nickel de Musongati qui pourra rapporter sur plus de deux décennies, plus de 30 millions de dollars à l'Etat et qui auront des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Il s'agit aussi, mais dans une moindre mesure, de l'or exploité par BUMINCO en province de Muyinga.
- *Les potentialités touristiques.* Le Burundi dispose des potentialités touristiques non négligeables. Il a des parcs et des réserves naturelles avec faune, flore et micro-climats variés. Il a aussi des lacs où on peut pratiquer diverses activités nautiques comme la pêche et le ski nautique. D'autre part, grâce à sa position géographique et à ses infrastructures modernes de transport et de télécommunications, le pays peut devenir une plaque tournante du tourisme vers la région des Grands Lacs et vers la Tanzanie.

(ii) Aperçu général des principaux obstacles au développement rencontrés par le Burundi dans les années 90.

Les principaux obstacles au développement rencontrés par le Burundi au cours de la décennie 1990 peuvent être scindés en deux catégories :

- D'une part, il y a la crise socio-politique et d'autres problèmes qu'elle a générés comme l'embargo décrété par les pays voisins et le retrait de la coopération au développement dès 1996. Ces problèmes ont entraîné la détérioration de la quasi-totalité des indicateurs économiques et sociaux. La production agricole a été réduite par suite de la déstabilisation des terroirs. Plus de la moitié des paysans burundais ont eu à quitter leurs exploitations pour une période variable au cours des sept dernières années ; certains en tant que déplacés, d'autres en tant que regroupés, d'autres encore comme réfugiés et dispersés. La production industrielle a d'abord souffert des coupures d'électricité résultant de l'abattage des pylônes entre les barrages hydroélectriques et la ville de Bujumbura et ensuite des ruptures de stocks de matières premières importées dues à l'embargo. La baisse de la production industrielle a eu aussi pour cause la disparition de marchés sous-régionaux consécutive à la guerre dans la Région des Grands-Lacs Africains au cours des années 90. Au point de vue social, il y a aussi lieu de déplorer la chute des indicateurs sanitaires et scolaires consécutive à la crise. Les taux de vaccination des enfants en bas âge, le taux de prise en charge des femmes enceintes et le taux d'accès aux soins de santé ont chuté par suite de destructions de centres de santé et d'hôpitaux et de massacres de plusieurs éléments du personnel de santé. De même, les taux de scolarisation surtout au niveau primaire ont aussi sensiblement diminué par suite de massacres des maîtres d'écoles et de destructions d'écoles. A ce propos, l'UNICEF estimait, en 1998, que le tiers des écoles ont été totalement ou partiellement détruites pendant la crise socio-politique et que l'embargo a annihilé les

possibilités de réhabilitation de ces établissements. ¹D'autre part, le Burundi a rencontré les problèmes structurels de développement dont les principaux sont :

- *L'amenuisement des exploitations agricoles.* Dans un pays où la densité de la population est supérieure à 250 habitants au kilomètre – carré si on ne tient pas compte de la superficie des terres immergées, où la superficie moyenne des exploitations agricoles est inférieure à 0,8 hectare, la croissance rapide de la population constitue un handicap majeur pour le développement si le pays ne trouve pas des activités non-agricoles vers lesquelles canaliser la main-d'œuvre comme ce fût le cas au cours de la décennie écoulée .
- *Les difficultés d'accumulation du capital humain en quantité et qualité suffisantes.* Le Burundi a un taux d'analphabétisme très élevé, les taux de scolarisation aux niveaux secondaire et supérieur y sont inférieurs aux moyennes de l'Afrique sub-saharienne. Les effectifs des élèves inscrits dans l'enseignement technique et professionnel constituent une portion congrue des effectifs totaux ; l'enseignement est ainsi orienté vers la formation de clercs. Ce dernier constat est aussi valable en ce qui concerne l'enseignement supérieur où les effectifs dans les filières de formation scientifique et d'Ingénieurs représentent une faible proportion.
- *L'habitat dispersé dans un pays vallonné.* Les tentatives de villagisation entreprises à la fin de la décennie 1970 n'ayant pas été un succès, il n'existe presque pas de villages au Burundi. Cela fait que la mise à la disposition de la population des infrastructures économiques et sociales (adductions d'eau, marchés, écoles, centres de santé,) se pose en termes différents. Le vallonnement du pays accentue ce problème et le calcul des distances moyennes d'accès à ces infrastructures, fait à vol d'oiseau, devient biaisé.
- *La dépendance à l'égard du café en ce qui concerne les recettes d'exportations.* A lui seul, le café rapporte la majeure partie des recettes d'exportations. Cela fait que celles-ci varient au gré des fluctuations, souvent erratiques, des cours mondiaux du café et en fonction des quantités produites qui sont également variables en raison des conditions climatiques et du cycle bisannuel du caféier. Il est clair que ceci accentue l'incertitude sur les moyens dont va disposer le pays et rend hypothétiques les efforts de planification.
- *L'enclavement.* Le Burundi est à 1.200 kilomètres de l'Océan Indien et à 2.000 kilomètres de l'Océan Atlantique. Il faut traverser la Tanzanie de part en part pour atteindre le port le plus proche, celui de Dar-Es-Salaam. Il faut traverser le Rwanda, l'Ouganda et le Kenya pour arriver à Mombasa, le 2^{ème} port le plus proche. Cela entraîne des coûts supplémentaires de transport, d'assurances et de manutention des marchandises en provenance ou à destination du Burundi. Cette dépendance aux pays voisins explique que ceux-ci aient pu imposer un blocus économique presque total sans aval de l'Organisation des Nations-Unies.

¹ UNICEF, Conséquences de l'embargo sur les conditions de vie des enfants et des familles burundais, Bujumbura, août 1988, p.3

(iii) Méthodologie suivie lors de l'élaboration du Programme National d'Action pour le Développement.

Le Gouvernement de la République du Burundi a confié le travail d'élaboration du PNA pour le Développement 2001-2010 à une équipe de cinq consultants nationaux sur financement de l'Union Européenne. L'équipe a travaillé en étroite relation avec le Point Focal et sous l'autorité du Comité National Préparatoire (CNP).

L'élaboration du Programme National d'Action pour le Développement du Burundi 2001-2010 s'est inspirée des Lignes d'Orientation pour l'établissement du Programme National d'Action pour le Développement (UNCLDC / III / 2 datée du 4 avril 2000) ainsi que des documents divers fournis par différents bailleurs bilatéraux et multilatéraux, principalement constitués par l'Union Européenne et les Organisations du Système des Nations–Unies. Des informations utiles ont été également puisées des rapports des différentes Commissions créées par les Parties en négociations des Accords d'Arusha, du document de Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNCRP), ainsi que des documents des Politiques Sectorielles de certains Ministères.

Les projections de l'évolution économique ont été discutées avec la Direction de la Planification et la Cellule de Planification macroéconomique au sein du Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction.

Le Rapport provisoire en a été présenté et discuté dans un Séminaire de validation où les Délégués des différents départements ministériels, des institutions internationales, des ONGs et des associations sans but lucratif étaient invitées.

Le présent Rapport a aussi tenu compte des commentaires et suggestions du Comité de Suivi des Politiques Economiques et Sociales.

(iv) Principales articulations du document du Programme National d'Action pour le Développement.

Le document du Programme National d'Action pour le Développement du Burundi 2001-2010 comprend, en plus d'une brève introduction, deux parties de trois et quatre chapitres respectivement.

La Première Partie est une analyse rétrospective de la décennie 1990 au Burundi et comporte les chapitres suivants :

- Le premier chapitre présente la situation économique et sociale du Burundi au cours de ladite Décennie. Il se divise en deux sections. La première brosse la situation macro-économique du Burundi en analysant successivement le PIB, les investissements, les finances publiques et la balance commerciale. La seconde analyse la situation sociale à travers l'éducation et l'alphabétisation des adultes, la santé publique, l'emploi et le statut de la femme.

- Le deuxième chapitre analyse les facteurs qui ont été à l'origine de la situation précédemment décrite. Il passe en revue les facteurs structurels tels que l'enclavement, l'insuffisance des infrastructures économiques et sociales, la forte densité démographique, l'insuffisance du personnel qualifié, mais également les facteurs conjoncturels tels que les ravages de la pandémie du SIDA, mais surtout l'insécurité et l'instabilité engendrées par la guerre civile que connaît le pays depuis 1993, ainsi que l'embargo dont le pays a été victime entre 1996 et 1999, et qui a été, elle aussi, suivi par le gel de l'aide extérieure. Il étudie successivement les possibilités et contraintes intérieures, les perspectives et contraintes extérieures, la vulnérabilité aux chocs.

- Le troisième passe en revue quelques exemples de succès et de pratiques optimales. Il se penche sur les cas suivants : les collèges communaux et l'augmentation des effectifs de l'enseignement secondaire, les performances de l'administration fiscale en temps de crise, le programme « Twitezimbere ».

La Deuxième Partie du PNA contient un énoncé des Stratégies et des Objectifs généraux du Programme National d'Action pour la période 2001-2010, axés sur la reconstruction économique du pays, la mise en place des institutions démocratiques, la mise en vigueur des réformes politiques profondes capables de conduire le pays vers une stabilité politique, un développement économique soutenu et une intégration progressive dans l'économie mondiale. Dans un pays à très haute densité démographique dans le milieu rural, le défi majeur du Gouvernement sera de créer des emplois non agricoles afin de drainer le surplus de la main d'œuvre rurale en chômage réel ou déguisé vers les centres urbains dont il faudra favoriser l'agrandissement. Elle contient les projections des principaux indicateurs macro-économiques et sociaux ainsi que les besoins de financements du Programme.

Chapitre 1 : Situation économique et sociale du Burundi au cours des années 1990

Ce chapitre sera subdivisé en deux sections dont la première aborde les aspects économiques.

1.1. Situation économique du Burundi au cours des années 90

Elle sera présentée à travers l'évolution des agrégats macroéconomiques principaux suivants: le PIB, les investissements, les finances publiques et les échanges internationaux.

Evolution du PIB au cours des années 1990.

Comme on peut le lire dans le tableau ci-après, le PIB du Burundi est très bas et son évolution au cours de la décennie 1990 a été décroissante pour la majeure partie de celle-ci.

Tableau n° 1 : Evolution du PIB au cours des années 1990

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
PIB (Mn Fbu)	192731,5	209950,7	233717,3	234764,9	286547,8	309953,7	265413,9	346099,1	404382,8	464526,3
Population	5292793	5451577	5610360	5769144	5875413	5981682	6087951	6194220	6300489	6482660
PIB / habitant	36414	38512	41658	40693	48771	51817	43596	55875	64183	71657
Taux de change	171,3	181,5	208,3	248,8	252,7	249,7	302,75	352,4	447,8	563,6
PIB/Hab. en \$	212,6	212,2	200,0	163,6	193,0	207,5	144,0	158,6	143,3	127,1
Déflateur du PIB	150,5	155,7	171,2	183,9	231,6	269,5	252,5	328,3	366,0	420,9
PIB réel (aux prix de 1980)	128020,3	134848,9	136507,7	127637,0	123699,0	115012,0	105112,0	105427,4	110487,9	110377,4
Taux de croiss.	-	5,3	1,8	-5,7	-3,7	-7,3	-8,3	0,4	4,8	-1,0

Source : MPDR, Economie Burundaise 1997 – 1998, Bujumbura, 1999, annexes.

Le Produit Intérieur Brut par habitant (PIB/Hab.) était de 213 USD en 1990 au Burundi. Le PIB aux prix du marché et aux prix courants était, en effet, de 192.732 Mn FBU, la population était de 5.292.793 habitants et le taux de change annuel moyen de 171,3 FBU par USD. Ce PIB par habitant a chuté à 127,1 USD en 1999. Cette baisse du revenu moyen en dollars par habitant est le résultat de la combinaison de trois facteurs : une baisse de la production totale réelle, une croissance continue de la population, une forte dépréciation du Franc Burundais face au dollar américain et à d'autres devises.

Au cours de la décennie 1990, le Burundi a connu trois années (1990 – 1992) de paix et de croissance régulière du PIB de l'ordre de 3,2% par an en moyenne. Le taux de croissance de cette période était légèrement supérieur à celui de la population estimé à 2,9% par le Recensement Général de la Population et de l'Habitation d'août 1990.

Après cette période relativement satisfaisante, le pays est entré en crise socio-politique qui a réduit à néant les efforts de développement consentis durant près de deux décennies. Le PIB aux prix du marché a chuté de 5,7% en 1993, de 3,7% en 1994 et de 7,3 % en 1995. Au bout de ces trois années, le pays revenait en - dessous du PIB de 1987 (116.199 Mns FBU aux prix constants de 1980) et, pourtant, les choses allaient s'empirer les années suivantes.

L'embargo décrété par les pays voisins du Burundi en 1996 est venu compliquer davantage une situation déjà particulièrement difficile. En 1996, le PIB aux prix du marché a baissé de 8,3% et se retrouvait inférieur au PIB de 106.671 Mns FBu aux prix constants de 1980 pour 1985. En 1997, la situation n'a guère changé parce que le PIB a connu une croissance de 0,3% à peine.

En 1998, l'adaptation à l'embargo, son allègement pour certains produits et une amélioration de la situation sécuritaire ont permis une augmentation de 4,8% du PIB en termes réels. L'année 1998 fut donc la quatrième et dernière année de croissance du PIB par habitant au cours de cette décennie.

En 1999, suite à la sécheresse dans certaines régions du pays, la suspension de l'embargo n'a pas eu d'impact positif sur le PIB qui est resté quasiment le même que pour l'année précédente. Il y a eu un fléchissement perceptible de 1%. Ainsi, le PIB de 1999 se retrouvait presque au même niveau que celui de 1986 qui était de 110.138 Mns FBu aux prix de 1980. Il y a donc lieu de dire qu'en ce qui concerne la production, la décennie 1990 a vu le Burundi reculer de près de 13 ans. Mais, comme la population n'a pas cessé d'augmenter, le PIB en dollars par habitant en 1999 est inférieur à celui de 1980. Cela signifie que la décennie 1990 n'est pas, pour le Burundi, seulement perdue mais a fait aussi annihiler les efforts d'amélioration du revenu moyen par habitant de la décennie précédente.

En somme, au lieu du taux de croissance annuel moyen de 4,3% constaté sur la période 1980-1992 et encore moins que les objectifs de croissance de 5,0% fixés dans le cadre des Vème et VIème Plans quinquennaux de Développement Economique et Social, le PIB a connu une décroissance moyenne de 1.6% par an au cours de la décennie 1990.

Les investissements et le déficit de ressources.

La décroissance du PIB décrite plus avant s'explique aussi en partie par la diminution drastique des investissements au cours de la décennie 1990. Aux prix constants de 1980, la formation brute de capital fixe de 1999 s'est élevée à 8.401 Mns FBu alors que celui de 1990 s'élevait à 17.936 Mns FBu, soit une réduction de 53,2% de celle – ci sur la période considérée.

Pourtant, l'année 1999 est loin d'être la pire en ce qui concerne les investissements parce que l'année précédente a été de loin moins performante, les investissements de l'avant – dernière année de la Décennie n'ayant pas dépassé 4.833 Mns FBu aux prix constants de 1980. Ils ne représentaient donc plus que 28,0% des investissements de 1990.

Les investissements n'ont pas diminué seulement en termes de montants y consacrés mais aussi en termes de parts relatives de revenus destinées à la formation brute de capital fixe ou gardées en stocks. C'est ainsi que le taux d'investissements (Investissements bruts rapportés au PIB) qui était de 17,5% en 1990 est passé sous la barre de 10% dès 1993 (9,8%) et a continué à baisser jusqu'à 5,6% en 1998 pour remonter à 8,8% en 1999 ; l'année 1996 constituant une exception parce que le taux d'investissements s'est élevé à 11,7%. Avant la crise socio-politique, l'objectif était de maintenir un taux d'investissement au dessus de 17%.

La baisse du taux d'investissements s'explique par le fait que le revenu baissant, la couverture des besoins privés et publics de consommation incompressible accaparait une part de plus en plus grande du PIB. Et, comme parallèlement, les financements extérieurs tarissaient, le taux

d'investissements ne pouvait que baisser même si, en définitive, le dénominateur du ratio (le PIB) était lui – même en train de diminuer.

Malgré la baisse des montants et du taux d'investissements, l'épargne intérieure était constamment négative. Le taux d'épargne intérieure (Epargne intérieure rapportée au PIB) a été très souvent négatif au cours de la Décennie. Hormis les années 1996, 1997 et 1999 pour lesquelles le taux d'épargne oscille entre 0,6% et 2,2%, il a varié entre – 0,9% et – 6,7% pour les autres années. Cela veut donc dire que même le faible taux d'investissements réalisé a été indirectement rendu possible par le recours au financement extérieur qui a pris en charge une partie de la consommation privée (aide alimentaire aux sinistrés) et une partie des investissements (construction des centres de santé et d'écoles notamment).

En mettant en rapport ces taux d'épargne intérieure et les taux d'investissements, il y a lieu de dégager le solde de ressources. Ce dernier a été constamment négatif tout au long de la décennie 1990 en oscillant entre –20,5% (en 1993) et –4,5% (en 1997). Comme l'ampleur du déficit de ressources était importante même au début de la décennie (20,0% en 1990 et 19,6% en 1992) et avant la crise socio-politique, ceci est un indicateur de dépendance structurelle du Burundi au reste du Monde pour ses investissements.

Les finances publiques

Les finances publiques du Burundi sont caractérisées par un déficit chronique ; du moins au cours de la Décennie 1990. Les recettes propres fiscales et non-fiscales de l'Etat ont été constamment inférieures à ses dépenses. En prix courants comme par rapport au PIB aux prix du marché, l'écart est plus élevé en 1999 où il s'est élevé à 28.175,8 Mns FBu et à 6,1% du PIB qu'en 1990 où il s'est élevé à 9.677,4 Mns FBu et 5,0% du PIB. Cependant, exprimé en USD, le déficit des finances publiques a été plus important en 1990 où il a représenté 56,5 Mns USD contre 49,9 Mns USD en 1999. L'objectif de déficit budgétaire inférieur à 5% du PIB, fixé dans le cadre du programme d'ajustement structurel, n'a été atteint qu'une seule année (1995) au cours de la décennie 1990.

En prix courants, les recettes publiques hors – dons sont passées de 29.188,1 Mns FBu en 1990 à 63.884,9 Mns FBu en 1999. Il y aurait donc eu une augmentation de 9,1% par an en termes nominaux si l'évolution avait été régulière. Or, après une hausse continue de recettes publiques jusqu'en 1992 où elles s'élevaient déjà à 35 195,5 Mns de FBu, les flux d'entrées ont, par la suite, augmenté modérément jusqu'en 1995 où ils se sont chiffrés à 44.244,9 Mns FBu. Avec l'embargo, il y a eu une chute brutale de recettes à 37.782,5 Mns FBu en 1996.

Les recettes publiques ont diminué en termes réels de 4,9% par an entre 1990 et 1999. En réalité, comme on l'a indiqué ci-dessus, ces recettes ont diminué plus profondément en 1993, année de début de crise socio-politique et en 1996, année d'entrée en blocus économique. En plus des baisses de recettes publiques en termes nominaux, ces années ont connu une inflation à deux chiffres.

Les recettes publiques hors- dons proviennent, pour les trois cinquièmes environ, des impôts et des taxes indirectes sur le commerce intérieur et sur le commerce extérieur. Les impôts directs ne représentent à peine que les deux cinquièmes de celles- ci. Les dons budgétaires représentaient parfois jusqu'à 35% des recettes publiques totales avant le retrait partiel de la coopération mais elles ont progressivement régressé pour ne représenter que 10,4% en 1996 et 9,5% en 1999.

Les dépenses publiques ont aussi évolué en dents de scie mais là où les années de faibles performances pour les recettes sont celles de 1993 et de 1996, les années de baisses considérables de dépenses sont celles de 1994 et de 1996.

Les dépenses publiques totales allaient pour environ la moitié aux dépenses courantes de fonctionnement avant la crise : achat de biens et services ; paiement des salaires aux cadres et agents de la Fonction Publique et d'autres institutions publiques comme la Magistrature ; paiement du service de la dette publique (amortissement du principal et intérêts échus). La formation brute de capital prenait environ 40% des dépenses totales et environ 10% constituaient les prêts nets (de recouvrements) aux entreprises publiques.

Le déficit budgétaire après enregistrements de dons reçus était financé par le recours à l'emprunt extérieur et intérieur. C'est ainsi que depuis quelques années, la dette publique extérieure représente la production totale de plus d'une année (Dette publique supérieure au PIB) et que les engagements envers le secteur privé se sont accumulés.

Le commerce international : le déficit de la balance commerciale et son financement

Le total des échanges (Exportations de biens et services non-facteurs + Importations de biens et services non-facteurs) du Burundi avec le reste du Monde sont très faibles ; ils valaient 403,9 Mns USD pour la première année de la Décennie 1990 et ils se sont élevés à seulement 190,3 Mns USD en 1999. Cela représente pourtant respectivement 35,9% et 28,1% du PIB des années prises comme référence. A elles seules, les importations ont représenté respectivement 27,9% et 15,7% du PIB en début et en fin de la période considérée.

Le pourcentage des importations de biens et services non-facteurs par rapport au PIB étant supérieur à celui des exportations de biens et service non-facteurs, la balance commerciale était déficitaire aussi bien en 1990 qu'en 1999. Le solde négatif de celle-ci représentait presque 20% (19,9%) du PIB en 1990 et 3,3% en 1999. La situation de 1999 montre que, par rapport à 1990, les exportations ont diminué mais que les importations ont connu un tassement plus important. Ce dernier a été provoqué par l'insuffisance de devises qui a limité les importations du pays alors qu'en 1990, les aides plus substantielles reçues ont permis de réaliser des importations en quantités plus importantes.

Ces déficits commerciaux ont un caractère structurel. En effet, aucune année de la Décennie 1990 n'a connu une balance commerciale excédentaire. Le déficit le plus profond par rapport au PIB a été enregistré en 1993 et s'élevait à 20,5% tandis que celui de l'année 1999 fut, à 3,3% du PIB, le plus faible de la Décennie 1990.

Si la profondeur du déficit sur les opérations courantes a été constamment moins importante que celle de la balance commerciale, c'est grâce aux transferts unilatéraux dont le solde annuel fut, à son tour, constamment positif et supérieur, en valeurs absolues, au solde des services facteurs qui était régulièrement négatif. Une des sources de financement du déficit de la balance commerciale est donc constituée par les dons reçus par le pays même si ceux -ci ont considérablement diminué avec le retrait de la coopération au développement.

En plus de ces dons qui étaient importants jusqu'en 1995 (le solde des transferts unilatéraux était supérieur aux recettes d'exportations), le déficit de la balance commerciale est financé par les emprunts à long terme et les crédits-fournisseurs ; l'investissement direct étranger est plus que marginale. Il représentait à peine 1 Mn USD en 1999.

1.2. Situation sociale du Burundi au cours des années 90

Cette section abordera les thèmes de l'éducation, de la santé publique, de l'emploi et du statut de la femme.

L'éducation et l'alphabétisation des adultes.

Au Burundi, près de deux adultes sur cinq (37,5%) savent lire et écrire. Ce taux n'a pratiquement pas varié au cours de la décennie 1990 malgré que la scolarisation primaire ait connu de remarquables progrès si on en juge par l'augmentation des effectifs d'écoliers dès 1983. L'absence d'augmentation du taux d'alphabétisation au cours de la période résulte du fait que la situation au début de la décennie tient déjà compte des progrès précédemment enregistrés alors que la crise socio-politique de 1993 a entraîné le recul du taux de scolarisation.

Au début de la décennie 1990, le taux brut de scolarisation primaire s'élevait à 70% environ et ce taux est estimé à 55% à la fin de la période considérée. Malgré la faiblesse de ce dernier taux, il constitue une amélioration par rapport à la situation de crise profonde. En 1994, par exemple, le taux brut de scolarisation au niveau primaire n'a guère dépassé 44%. La crise socio-politique a donc éloigné le pays de la scolarisation primaire universelle qui était envisagée pour l'an 2000.

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire est passé de 5,1% au début de la décennie 1990 à 7,7% à la fin de celle-ci, tandis que celui de l'enseignement supérieur est passé de 0,9% à 1,0% dans la même période. Tout en restant insuffisante, il y a eu une amélioration de l'accès aux lieux d'acquisition du savoir, à l'exception de l'enseignement primaire qui a été durement touchée par la crise socio-politique et qui se relève lentement.

En dehors de cette crise, l'enseignement fait face à des problèmes structurels dont les principaux sont les suivants :

- *Une surcharge des classes*. Dans l'impossibilité de construire des salles de classe en nombre suffisant et de recruter des maîtres d'école qualifiés pour des classes normales de 30 à 40 écoliers, le Gouvernement du Burundi a adopté la politique de double vacation des locaux et des maîtres dès la rentrée scolaire 1983 – 1984. Cela a permis d'augmenter les effectifs d'écoliers. Cependant, cela constitue une tâche lourde pour les enseignants qui doivent corriger le double des devoirs habituels ; la qualité de l'enseignement s'en ressent d'autant plus que bon nombre de maîtres d'écoles sont non-qualifiés. Cela a aussi exigé de réduire les horaires de Travaux Pratiques Agricoles (T.P.A), de Travaux Pratiques d'Artisanat et d'Economie Familiale (T.P.A.E.F) pour ne pas réduire sensiblement les heures consacrées à la lecture, à l'écriture et aux rudiments de calcul. Mais cela a consacré l'abandon de l'école communautaire qui se proposait de préparer l'enfant à l'insertion dans son milieu avec plus de chances de succès.

Au niveau de l'enseignement secondaire, la situation est identique puisqu'en l'année scolaire 1998 – 1999, il y avait 46 élèves par classe. Mais comme les effectifs sont plus importants au premier qu'au second cycle, les classes sont excessivement chargées au premier cycle. A l'Université du Burundi, la situation est parfois pire

parce qu'on trouve plus de 250 étudiants en 1^{ère} candidature à la Faculté des Sciences Economiques et Administratives, par exemple.

- *Une faible scolarisation aux niveaux secondaire et supérieur.* Pour l'année scolaire et universitaire 1998 – 1999, le taux de scolarisation brut dans l'enseignement secondaire est de 7,7% tandis qu'il s'élève à 1,0% dans l'enseignement supérieur. Même en Afrique Subsaharienne, la contrée la plus pauvre du monde, ces taux sont très bas. Ainsi, les statistiques contenues dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain 1998 du PNUD, montrent – elles – qu'il n'y a que quatre pays de la zone considérée qui ont un taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire plus ou moins égal ou légèrement inférieur à celui du Burundi: Niger, Tanzanie, Mozambique et Malawi.

Mais le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur du Burundi est encore plus faible. A 1%, il correspond à la moitié du taux moyen de scolarisation à ce niveau en Afrique sub-saharienne (2%).

La santé publique.

Au début de la décennie 1990, le Burundi avait atteint des performances comparables à celles des autres PMA en matière sanitaire. Selon la « Base de données sur le Développement Humain Durable », en 1990, il y avait des infrastructures et des personnels sanitaires suivants :

- Un Hôpital pour 160.000 habitants ;
- Un Centre de santé pour 20.000 habitants et dans un rayon de 6 kilomètres ;
- Un lit d'hôpital pour 1.500 habitants ;
- Un Médecin pour 25.200 habitants,
- Un (e) infirmier (ère) pour 3.800 habitants.

Cela permettait, entres autres, d'assurer le suivi de la grossesse à 80% des femmes enceintes, de vacciner 85% des enfants en bas âge. Ces taux de couverture avaient, a leur tour, permis de ramener la mortalité infantile à 118 décès pour mille enfants de moins d'un an et d'élever l'espérance de vie à la naissance à 51,6 ans.

Les problèmes rencontrés au cours de la décennie 1990 (crise socio-politique et embargo) ont fait régresser la plupart de ces résultats : la mortalité infantile s'est élevée à 127 pour mille ; la couverture vaccinale est descendue à 48,5%, le suivi de la grossesse est tombé à 52,5%.

Certains indicateurs de l'état sanitaire de la population qui étaient déjà faibles au début de la décennie 1990 se situent à un niveau encore plus faible à la fin de celle-ci : le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est passé de 203 à 209 pour mille ; l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est passée d'un taux de 15% à 24% ; l'insuffisance pondérale chez les nouveaux-nés est passée d'un taux de 16% à 19% ; l'anémie chez les femmes enceintes est passée d'un taux de 54% à 61%.

L'Etat a consacré moins de ressources aux dépenses de santé. Ces dernières représentaient 0,83% du PIB en 1990 et 0,68% du PIB en 1998. Comme le PIB a baissé de 13,8% entre les deux dates, les dépenses de Santé en 1998 ne s'élevaient plus qu'à 71% de celles de 1990 en termes de pouvoir d'achat. Cependant, le système de Santé bénéficie d'un important soutien

de la part des ONGs et des Congrégations religieuses. Il a donc été impossible de tendre vers la réalisation de l'objectif de la déclaration d'Alma Ata : « Santé pour tous en l'an 2000 » que le Gouvernement avait fait sien.

L'emploi.

La main-d'œuvre représente environ 44% de la population totale du Burundi au début comme à la fin de la décennie 1990. Un travailleur supporte donc en moyenne plus de deux personnes ; ceci est dû à la part importante prise par les jeunes dans la population burundaise où les moins de 15 ans représentent près de la moitié de la population. Cette main-d'œuvre qui était de 2.381.000 travailleurs en 1990 est passée à environ 2.850.000 travailleurs en 1999.

Elle est à 93,5% occupée par le secteur primaire, à 2,0% par l'industrie et à 4,5% par le secteur tertiaire. En dehors de la branche « Agriculture, chasse, sylviculture et pêche » qui mobilise 93,1% de la population, seules les branches « Industries manufacturières » et « Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels » occupent plus de 1% de la population active avec 1,2% et 3,1% respectivement. Les 2,6% restants se répartissent inégalement sur les autres branches avec 0,9% pour la branche « Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels », la plus importante et 0,05% pour la branche « Industries extractives », la moins importante au cours de la Décennie 1990.

Selon les données du Recensement général de la Population et de l'Habitation d'août 1990, 75,7% de la population active occupée n'a aucun niveau d'instruction ; les travailleurs ayant une formation primaire représentent 21,3% de la main-d'œuvre totale ; seulement 3% de celle-ci a une formation post-primaire. Parmi les travailleurs qui ont une formation post-primaire, seulement 18,1% d'entre eux sont des lauréats des écoles techniques.

L'évolution des effectifs totaux de la main-d'œuvre ne peut pas être connue avec précision en raison de la faible couverture statistique des secteurs agricole et informel. Aussi, l'analyse portera sur les emplois du secteur moderne dont l'évolution peut être suivie à travers les statistiques du Ministère ayant la Fonction Publique dans ses attributions pour le Personnel sous-statut de la Fonction Publique et celles de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) pour les travailleurs affiliés au régime de sécurité sociale géré par cet Institut.

Partant d'un effectif de 72.956 travailleurs, l'emploi du secteur moderne ou structuré a d'abord connu une baisse du début de la Décennie jusqu'en 1994 où il n'y avait plus que 68.232 travailleurs. Il s'est ensuite relevé en 1995 avec 70.517 travailleurs pour rebaisser en 1996 et surtout en 1997, où il a été le plus faible de la Décennie en 1990 avec 64.000 emplois. Enfin, il a connu une évolution positive en 1998 et 1999 pour arriver à 71.962 travailleurs à la fin de la Décennie. L'emploi du secteur moderne est une autre variable qui montre que la Décennie 1990 est perdue pour le Développement du Burundi.

L'emploi du secteur moderne ou structuré qui représentait 3,1% de la main-d'œuvre totale au début de la Décennie 1990, ne représente plus que 2,5% de celle-ci. Cela signifie que la part de la main-d'œuvre dans les secteurs agricole et informel s'est renforcée. De même, les fonctionnaires qui représentaient 28,2% de l'emploi du secteur structuré en 1990, ont représenté 37,6% de celui-ci en 1999 ; témoignant ainsi que ce sont les effectifs des travailleurs affiliés à l'INSS qui n'ont pas évolué positivement.

L'emploi du secteur moderne a été marqué par trois facteurs intervenus successivement :

- La politique d'ajustement structurel a entraîné la liquidation et la privatisation des entreprises publiques qui, à leur tour, ont généré des chômeurs. Les effets positifs attendus d'une allocation plus judicieuse de ressources n'ont pas eu le temps de se manifester parce que la crise socio-politique est survenue avant le redéploiement complet de cette main-d'œuvre. Parallèlement, les effectifs de la Fonction Publique ne pouvaient augmenter que dans les secteurs de la Santé Publique et de l'Education Nationale.
- La crise socio-politique débutée en octobre 1993 a considérablement handicapé l'emploi dans les branches industrielles et de commerce notamment en raison de l'insécurité sur les axes de communication menant à la capitale et aux coupures d'électricité consécutives à l'abattage de pylônes de transport de cette source d'énergie. Elle est aussi survenue au moment où l'insécurité dans les pays voisins avait supprimé le marché sous-régional pour les entreprises exportatrices du Burundi.
- L'embargo décrété par les pays voisins du Burundi le 31 juillet 1996 a causé des ruptures de stocks de matières premières importées et la mise en chômage technique des travailleurs. La baisse des effectifs de travailleurs est plus importante en 1997 qu'en 1996 parce que les entreprises se sont résignées à mettre en chômage technique leurs personnels six mois après que l'embargo ait été décrété.

Le statut de la femme.

Il pourrait être caractérisé par les données du tableau synoptique suivant :

Tableau n° 2 : Indice sexospécifique de développement humain au Burundi.

Année	Population Totale		Espérance de vie		Taux de scolarisation		Taux d'alphabétisation		Poste au Parlement		Direction et cadres supérieurs	
	Fem	Masc.	Fem	Masc.	Fem	Masc.	Fem	Masc	Fem	Masc.	Fem	Masc.
1993	51,37	48,63	56,5	53,2	27,6	36,0	28,02	48,96	12,3	87,7	1,8	98,2
1996	51,38	48,62	55,0	51,8	21,7	22,5	27,63	47,76	8,9	91,1	2,5	97,5
1998	51,38	48,62	55,0	51,8	22,8	28,8	27,38	48,32	14,0	86,0	2,5	97,5

Source : PNUD, Rapport sur le Développement humain du Burundi 1999 : La pauvreté au Burundi, Bujumbura 1999, pp. 19 - 20

Au Burundi, la population est majoritairement féminine; les femmes représentent 51,4% de la population totale. Elles ont aussi une espérance de vie plus longue que celle des hommes (55 ans contre 52 ans) mais là s'arrêtent les domaines où elles détiennent des avantages.

Il n'y a pas de discrimination à l'encontre des jeunes filles à l'entrée de l'école au Burundi ni même aux autres centres d'acquisition du savoir, mais l'on constate que les femmes sont moins alphabétisées que les hommes (27% contre 48%), que les jeunes filles sont relativement moins scolarisées que les garçons à tous les niveaux et surtout à l'enseignement supérieur. Les filles représentaient 45,6% des effectifs d'écoliers en l'année scolaire 1990 – 1991 mais elles n'ont représenté que 44,1% des effectifs en 1998 – 1999. Comme elles sont plus nombreuses que les garçons dans le groupe d'âge de 7 à 12 ans, cela signifie que leur taux de scolarisation est plus faible. Les raisons de cette faible scolarisation des filles seront davantage développées au chapitre suivant.

Aux niveaux secondaire et supérieur, les effectifs de filles inscrites sont aussi plus faibles que ceux des garçons. En 1989 – 1990, les filles représentaient 35% des élèves et ce taux s'est élevé à 46,9% en 1998 - 1999 grâce à l'ouverture d'un nombre important de collèges communaux. A l'enseignement supérieur, les filles et femmes inscrites représentent, en moyenne sur la décennie 1990, environ 27% des étudiants. Il y a aussi lieu de constater qu'elles préfèrent les cycles courts – elles sont ainsi majoritaires à l'Institut Supérieur de Commerce (ISCO) – les lettres, sciences humaines et sociales plutôt que les sciences exactes et naturelles.

Ces déséquilibres sont encore plus patents en ce qui concerne les postes politiques et de responsabilité occupés par les femmes. Ainsi, elles sont moins de 10% au Gouvernement, à peine 15% à l'Assemblée Nationale et 35% des cadres et personnels administratifs. Elles ne sont pas représentées dans l'administration territoriale de haut niveau (Gouverneur de Province ou Administrateur de Commune) et n'ont été admises à l'Armée qu'au début de cette Décennie 1990.

Chapitre 2 : Evaluation des facteurs qui ont facilité ou entravé le développement du Burundi au cours des années 1990.

Ce chapitre aborde successivement les points suivants : les possibilités et contraintes au niveau intérieur, les perspectives et contraintes extérieures, la vulnérabilité aux chocs, les hypothèses d'évolution économique sans crise socio-politique.

2.1. Possibilités et contraintes au niveau intérieur.

Les facteurs internes qui ont facilité ou entravé le développement du Burundi au cours des années 90 feront l'objet de cette section.

2.1.1. Paix et stabilité sociale

Au cours des années 90, la paix et la stabilité sociale ont été perturbées à maintes reprises. Des centaines de milliers de personnes ont trouvé la mort ; les infrastructures économiques physiques ont été détruites. L'on a assisté à un phénomène nouveau : les déplacés intérieurs et des rapatriés en plus du nombre grandissant de réfugiés vers les pays voisins. Les statistiques données par les services du Haut Commissariat pour les Réfugiés (H.C.R.) en février 2000 évaluent les effectifs de réfugiés à 544.518 personnes dont 344.518 réfugiés nouveaux et 200.000 réfugiés anciens.² A noter que plus de 90% des réfugiés vivent en Tanzanie. Les Rapatriés quant à eux sont estimés à 214.968 personnes à fin décembre 1996.

Suite à l'insécurité, la force productrice a été réduite, ce qui a affecté la production nationale. En effet, comparativement à l'année 1993, le PIB a diminué de près de 20% en termes réels sur les quatre années suivantes.

2.1.2. Infrastructures économiques

Les infrastructures économiques physiques ont souffert de la crise socio-politique. En nombre déjà limité, des maisons de commerce et des stocks de marchandises, des équipements, des Petites et Moyennes Entreprises (PME), des véhicules ont été détruits.

Avant septembre 1999, l'on dénombrait 90.648 ménages sans logements, sans compter les Regroupés à cette date. Aussi, en 1998, 60 adductions d'eau et 56 bornes fontaines étaient détruites. En ce qui concerne les infrastructures sanitaires, en 1998, 4 hôpitaux et 75 centres de santé avaient été détruits. Au niveau des infrastructures scolaires, en 1998, 233 écoles primaires détruites étaient dénombrées.³

En ce qui concerne les infrastructures téléphoniques, il y a lieu de constater que grâce à l'introduction de la téléphonie cellulaire, le nombre d'abonnés a augmenté. Le nombre de téléphones pour 100 habitants était de 0,27 en 1998 alors qu'il n'était que de 0,20 en 1990.

2.1.3. Réformes d'orientation

² Exposé de l'Honorable Gabriel TOYI, Porte -Parole de l'Assemblée nationale à la 4^{ème} Commission des Négociations de paix pour le Burundi, page 3.

³ Pour Parler de paix d'Arusha sur le Burundi. Document de travail de la commission IV, janvier 2000, page 40 à 41.

Depuis 1986, le Burundi a initié avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI), un Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Trois phases d'ajustement, deux couvrant la période de 1986 –1991 et la dernière allant de 1992 à 1995, ont été entamées. Les réformes engagées durant les deux premières phases d'ajustement ont enregistré des résultats globalement satisfaisants. En effet, le pays a réussi à maintenir le taux de croissance annuelle réelle à une moyenne de 3,7%. Ce taux est supérieur au taux de croissance démographique de 2,9% au cours de la période.

De même, les ressources consacrées aux secteurs sociaux ont augmenté et se sont fixées dans les limites acceptables par rapport à la moyenne des pays de l'Afrique Subsaharienne. Les dépenses des secteurs sociaux sont, en effet, passées de 5,7% à 8,5 % du PIB entre 1985 et 1992.⁴

Des progrès ont été aussi réalisés dans le domaine de la réforme du taux de change. En effet, depuis 1992, le régime de taux de change a été libéralisé. De même, une réforme tarifaire et une réforme progressive du système de détermination des taux d'intérêt ont été entreprises.

Cependant, la troisième phase et la toute dernière du PAS a enregistré des résultats moins performants que les deux précédentes. En effet, son exécution a coïncidé avec l'incertitude politique liée à la période pré et post- électorale, mais aussi avec le ralentissement des activités des structures de pilotage (Comité de Suivi du PAS et le Comité Technique de Suivi du PAS), survenu depuis le début de la crise.

2.1.4. Environnement favorable au développement du secteur privé

En matière du développement du secteur privé, le Burundi avait déjà marqué un pas important vers la fin de la décennie 1980. En effet, en guise de promotion des exportations durant la période 1988- 1990, des mesures ont été prises par le Gouvernement pour encourager les exportations non traditionnelles. Ces mesures sont : la restitution à l'importateur des droits de douane à l'importation et autres taxes d'effet équivalent acquittés sur les intrants (drawback de 10% de la valeur des exportations qui est opérationnel depuis 1989), la semi-bonification de l'impôt sur les bénéfices provenant des exportations ainsi que la déductibilité de la base fiscale des frais afférents à l'exportation jusqu'à concurrence de 10% du chiffre d'affaires à l'exportation.

De même, en matière des importations, des mesures incitatives ont également été prises. En août 1986, la libéralisation du régime des importations est entrée en vigueur. L'octroi des licences d'importation est devenu automatique pour tous les produits sauf les bouteilles en verres, les tissus en coton, les produits pharmaceutiques et certains produits de luxe. En 1990, période qui coïncide avec la fin de la 1^{ère} phase et le début de la 2^{ème} phase de la libéralisation, toutes les restrictions jusqu'à alors prises sur les produits cités précédemment ont été supprimées.

Cependant, avec la crise socio-politique que le Burundi traverse depuis 1993; crise amplifiée par l'embargo décrété contre le Burundi en 1996 et l'arrêt de la coopération internationale, le Burundi s'est vu dépourvu de devises. Des restrictions ont alors été instaurées en matière d'importation tout en privilégiant les produits nécessaires. Egalement, dans le souci de créer

⁴ L'évaluation du Programme d'Ajustement Structurel (1986-1995) et les perspectives des réformes économiques, novembre 1996, page 49

un environnement favorable au secteur privé, le Burundi a mis en place un régime juridique de zone franche.

En 1995, le Burundi connaissait 5 entreprises dans la zone franche, qui ont créé plus de 400 emplois. Le processus de privatisation entamé dans le cadre du PAS, a été ralenti depuis 1996, avec la crise socio-politique de même que la création d'entreprises nouvelles. Cependant, on enregistre en 1999, une relance des demandes d'agrément au régime de zone franche.

2.1.5. Mobilisation des ressources intérieures

La mobilisation de l'épargne et l'investissement intérieur reste faible au Burundi. Deux raisons sont à l'origine de cette situation. D'une part, en plus de la pauvreté qui s'observe en ce qui concerne la population rurale, l'épargne rurale n'est pas collectée. D'autre part, le manque d'esprit d'entrepreneuriat constitue une cause de la faiblesse de l'épargne. Pour mobiliser l'épargne rurale, des Coopératives d'Epargne et de Crédits (COOPECs) ont été créées. Seulement, avec la crise, les infrastructures abritant ces coopératives ont été détruites et certaines furent pillées.

L'investissement intérieur brut en pourcentage du PIB qui atteignait 17,4% en 1990 a continuellement baissé pour atteindre 3,8% en 1998. De même, l'épargne intérieure brute en pourcentage du PIB qui était de 0,5% en 1991 ne représentait plus que -8,8 % en 1998. Dans les centres urbains, principalement dans la capitale, des associations féminines essaient de s'organiser en créant des Caisses d'Epargne et de Crédit Mutuel (CECM). Des micro-crédits sont accordés aux membres.

2.1.6. La bonne gouvernance

Le développement économique ne pouvant se concevoir qu'en temps de paix, la bonne gouvernance en est un indicateur essentiel. Tout au long de la décennie sous revue, le Burundi est sur la requête de la bonne gouvernance. En plus de l'adoption du multipartisme politique, qui a abouti aux élections présidentielles et législatives, le Burundi a tenté plusieurs formes de gouvernement à la suite de la crise de 1993. De la Convention de Gouvernement en 1995, l'on a abouti au partenariat politique intérieur en 1998. L'Accord sur le processus de paix a été signé en date du 28 août 2000 à Arusha en Tanzanie.

2.1.7. Droit et participation de la femme

Juridiquement, sous certains aspects, les femmes burundaises ne jouissent pas pleinement des mêmes droits que les hommes. Le Code des personnes et de la famille accuse encore des insuffisances en matière d'héritage et de succession. Les disparités que l'on observe à l'égard des femmes trouvent leur raison dans le poids des traditions qui, malgré l'entrée du pays dans la modernité, n'ont pas encore fondamentalement changés, surtout en milieu rural.

De même, le Code du travail, tout en reconnaissant l'égalité des sexes, ne donne pas aux femmes les mêmes avantages salariaux en ce qui concerne le logement, les soins de santé pour les ayants droits dans le secteur privé.

La participation entière de la femme à l'activité de développement socio-économique s'observe essentiellement dans le secteur primaire dont sa contribution au PIB est estimée à

50%. En ce qui concerne l'éducation, le système éducatif burundais n'est pas discriminatoire du côté de la loi, malgré les disparités que l'on observe au niveau des statistiques. Certains parents ne voulant pas perdre une bonne partie de la main d'œuvre agricole, hésitent à envoyer les filles à l'école ou à les laisser poursuivre leurs études si par chance elles parviennent à les débiter. En matière de santé, les femmes rurales sont défavorisées du moment que les hôpitaux et les centres de santé sont souvent concentrés dans les centres urbains.

Tableau n°3: Répartition de la population active par groupe professionnel et par sexe.

Domaines	% Homme	% Femme
Dirigeants d'entreprise et hauts cadres	86,57	13,43
Profession intellectuelle et scientifique	78,60	21,40
Profession intermédiaire	67,46	32,54
Employés administratifs	80,12	19,88
Travailleurs de l'agriculture	44,70	55,30
Artisans	81,54	18,46
Conducteurs d'engins	98,89	1,13
Ouvriers/manœuvres	87,69	12,31
Non classé en profession	65,49	34,51

SOURCE : Unité de planification de la population, Avril 1997

2.1.8. L'environnement

Au niveau du cadre légal et réglementaire, le Gouvernement compte des réalisations satisfaisantes en matière de la protection de l'environnement. En effet, il a déjà élaboré la politique sectorielle, la Stratégie Nationale de l'Environnement au Burundi (SNSB) et le Plan d'Action Environnementale. La promulgation du Code de l'environnement va voir le jour pour la première fois. Il a déjà fait ratifier par les organes politiques, huit Conventions internationales en matière de protection de l'environnement. Des aménagements des marais dans plusieurs provinces ont été effectués (3685 ha de marais). Des programmes de production de 1.880.000 plants et 3.660.000 éclats d'herbes fixables ont été réalisés par le Département du Génie Rural et de la Protection du Patrimoine Foncier. La protection de plus de 127.000 ha de parcs et aires naturels ainsi que la création de nouvelles aires protégées sont à l'agenda de l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature. La guerre civile a hélas anéanti beaucoup de réalisations en matière d'environnement. En effet, avec la crise socio-politique, le Gouvernement déplore la destruction de plus de 30.000 ha de boisement, l'arrêt du Programme National de Lutte Anti-érosive principalement dans les communes de BURAMBI et BUYENGERO, la destruction de plus de la moitié des stations climatologiques de l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) ainsi que la destruction de la biodiversité par un braconnage excessif et une exploitation illicite des parcs nationaux et autres aires protégées.

2.1.9. Contraintes concernant les ressources humaines

Tout au long de la décennie 90, le Gouvernement du Burundi, comme tous les Pays les Moins Avancés (PMA), avait comme objectif, la scolarisation primaire universelle d'ici l'an 2000. Ainsi, pour augmenter la capacité d'accueil des élèves du primaire, la mesure de double vacation a été instaurée. Déjà en 1992, le taux de scolarisation avoisinait 70%. Suite à la crise que le Burundi traverse, ce taux tourne autour de 50%. En effet, pour le moment, un recensement a révélé environ 2 100 Enseignants non qualifiés, ce qui met en doute la qualité de l'enseignement. Selon l'UNICEF, la réhabilitation de tout le secteur de l'enseignement

coûtera 12,5 Mns USD pour atteindre, voire dépasser le taux de scolarisation atteint avant la crise.⁵

L'embargo a également handicapé l'importation du matériel scolaire, provoquant le doublement, voire le triplement des prix des cahiers, des crayons et des livres.

Pour augmenter le taux de passage du primaire au secondaire, des collèges communaux ont été créés au cours de la décennie. Le taux de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire qui était de 10 % en 1990 a été porté à 23 % en 1998. Seulement, les effectifs des étudiants qui entrent à l'Université restent encore faibles (40% des élèves de Première réussissent les épreuves d'admission à l'enseignement supérieur). Ce taux tend heureusement à augmenter avec la création des Universités privées en plus de la seule Université Officielle.

Avant la crise socio-politique, des efforts en matière de santé avaient été déployés avec succès pour s'approcher des normes de l'OMS. Depuis 1994, le Ministère de la Santé a été restructuré afin de rapprocher les soins de santé de la population. Seulement, suite à cette crise que vit le Burundi, le personnel médical et paramédical est concentré à Bujumbura (74%). Il ne reste que le quart du personnel (26%) pour prester à l'intérieur du pays. Pour pallier à ce déséquilibre, à l'occasion du service civique obligatoire, les finalistes des filières médicales et paramédicales sont, si cela est possible, affectés prioritairement à l'intérieur du pays.

2.1.10. Agriculture et secteur rural

Au Burundi, l'agriculture et le secteur rural occupent une place non négligeable au sein de l'économie nationale. En effet, la production de l'agriculture et du secteur rural représentent plus de 50% du PIB. Les principaux produits d'exportation sont le café qui procure au pays plus de 90 % des devises, le thé et, dans une certaine mesure, le coton. L'agriculture reste cependant une agriculture de subsistance, caractérisée par l'absence de productivité par exploitant agricole et la faiblesse des revenus monétaires. Aussi, avec une forte croissance démographique, les terres cultivables deviennent insuffisantes.

Au cours des années 90, l'agriculture vivrière a été frappée par la sécheresse et la crise socio-politique, ce qui a diminué la production vivrière de 20% en 1999. Comparativement aux années considérées comme référence, la production a chuté de 11,4% en 1998 par rapport à l'année 1993. A la même période, la production du café a connu une baisse de 49,6%.

Le secteur rural regroupe aussi l'élevage, la pêche et la sylviculture. Avec la crise socio-politique, le cheptel a été diminué de 10%. La pêche quant à elle présente une part minime dans l'ensemble du secteur. Elle est principalement artisanale et est limitée en sources d'approvisionnement.

2.1.11. Industrialisation et développement technologique

Au cours des années 90, le processus d'industrialisation et de développement technologique s'est pratiquement arrêté. Avec la crise socio-politique que le Burundi traverse et l'embargo décrété par les pays voisins, la santé économique des entreprises déjà existantes est devenue alarmante. Certaines entreprises ont dû fermer les portes, les autres mettant leurs travailleurs en chômage technique.

⁵ Pour Parlers de paix d'Arusha, document de travail de la Commission IV, janvier 2000 , page 42

En 1994, sur un échantillon de 84 entreprises⁶ :

- 45% des entreprises avaient gardé le niveau du personnel antérieur à la crise ou avaient procédé à une réduction modérée du personnel d'environ 10% ;
- 15 % des entreprises avaient mis en chômage 10 à 25 % de leur personnel ;
- 21 % des entreprises avaient renvoyé plus de 25% de leur personnel.

En définitive, l'emploi a baissé en moyenne de 15% par rapport à la situation d'avant la crise. Aussi, les produits d'importation ont été réduits à cause de l'embargo. En matière technologique, le secteur industriel souffre d'un manque d'innovation et partant d'incapacité de s'adapter à la crise en créant ou en produisant des produits alternatifs.

2.1.12. Lutte contre le SIDA

Au Burundi, la pandémie du sida constitue une menace pour le développement du pays. En effet, c'est la population sexuellement active (15-49 ans) qui correspond à la tranche d'âge la plus productive et en même temps la plus touchée. Pour pallier à ce fléau, des efforts ont été déployés par le Gouvernement pour réduire le taux de contamination. Des résultats encourageants ont été constatés.

Tableau n°4 : Taux de propagation du SIDA

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Cas du sida pour 100.000 habitants.	54	77	97	104	101	107	114	119	65

Source : MPDR (ISTEEBU) et PNUD : les indicateurs sur le développement humain du Burundi 1999.

En termes de coûts, le traitement annuel d'un cas de SIDA, si on considère en moyenne 31 jours d'hospitalisation par an, revient à 240 USD.⁷

En l'an 2005, le coût de traitement du SIDA atteindra 10,5 Mns USD, ce qui représentera plus du double du budget du Ministère de la Santé Publique qui était de 4 millions de dollars américains en 1998. En cas de persistance du fléau, les entreprises feront face à une augmentation de leurs dépenses occasionnées par le coût de traitement du VIH/SIDA et les frais funéraires au cours de la prochaine décennie. La Mutuelle de la Fonction Publique (MFP) et l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) pourraient voir leurs équilibres financiers compromis.

2.2. Perspectives et contraintes extérieures.

En plus des facteurs internes, les facteurs externes n'ont pas permis un développement harmonieux du Burundi. Dans les lignes qui suivent, quelques-uns seront développés.

2.2.1. Aide publique au développement

⁶ 5. Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction (MPDR) et Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Rapport National d'évaluation de la mise en œuvre des engagements du sommet mondiale sur le développement social, décembre 1999, page 19.

⁷ MPDR et PNUD, Rapport sur le Développement humain durable du Burundi 1999 ; la pauvreté au Burundi, septembre 1999, page 75.

Au cours de la décennie sous revue, l'aide publique au développement a connu un tarissement suite à la crise socio-politique que le Burundi traverse depuis octobre 1993. En effet, entre 1990 et 1992, période de stabilité politique, le Burundi a reçu de ses partenaires 288 Mns USD en moyenne par an. Avec la crise, cette aide a continuellement baissé mais a aussi changé de nature, passant de l'aide au développement à l'aide humanitaire. Ainsi, en 1997, sur un montant de 115 Mns USD, 62 % ont été consacrés à l'assistance humanitaire et 18 % à la coopération technique. L'aide aux projets de développement, évalué à 23,9 Mns USD en 1997, a connu une baisse de 52 % en un an et ne représentait que 16 % des financements de 1992 alloués aux mêmes types de projets. La plupart des bailleurs qui soutenaient les actions de promotion du secteur privé se sont retirés. La Banque Mondiale, avec des fonds sensiblement diminués, est restée dans le cadre du projet d'appui au développement du secteur privé. Cet arrêt de l'aide extérieure a eu comme conséquence l'instabilité macro-économique du Burundi dont le budget est passé d'un surplus de 4,8 % du PIB en 1991 à un déficit de 1,6% du PIB en 1997.

2.2.2. Dette extérieure

Pour le Burundi, la situation de la dette extérieure a considérablement empiré dans la période de 1993 à 1999, en même temps que la réduction des dépenses sociales. Le service de la dette publique extérieure ne représentait que 32,3% des exportations en 1994 et 25,5% en 1995. Comparée au PIB, la dette extérieure représentait en moyenne 125% entre 1994 et 1998. Le niveau de l'endettement supportable est estimé à 80% ou moins. Il se situe donc au milieu de la gamme de distribution des Pays Moins Avancés lourdement endettés. La plus grosse partie de cette dette est due aux Institutions de Bretton Woods. Historiquement, le Burundi a régulièrement remboursé la dette due à cette catégorie des créanciers. La baisse des ressources d'exportations et le tarissement des financements extérieurs ont réduit sensiblement les capacités de remboursement de la dette extérieure, de telle manière qu'on a été obligé d'opérer seulement quelques paiements partiels et sélectifs depuis 1995. Ainsi le pays a commencé à accumuler des arriérés sur les autres paiements qui totalisaient à peu près 70 Mns USD vers la fin de l'année 1998.

2.2.3. Secteurs des exportations

Le Burundi possède un potentiel exportable important qui est sous exploité. Traditionnellement, le Burundi exporte le café marchand, le coton fibre, les peaux brutes, le thé noir et les animaux vivants. Le Burundi exporte également quelques produits manufacturés. Au cours de la période allant de 1988 à 1992, les exportations des produits manufacturés ont augmenté de 30% en volume et de 16 % en valeur.

Il est à noter également qu'au début des années 90, avec la politique de promotion des exportations, une gamme variée des produits non traditionnels était exportée (tissus en coton, tabac en feuilles, cigarettes, bouteilles, ouvrages en fibro-ciment, couvertures, limonades, bières et piles électriques, plaques en caoutchouc, matelas en mousse, riz, sucre, savons, fruits et légumes, plantes ornementales et fleurs).

Seulement, avec la crise que le Burundi traverse, les exportations ont diminué, entraînant une détérioration de la balance commerciale. En effet, le déficit de la balance commerciale n'a cessé de se creuser.

Tableau n°5 : Evolution de la balance commerciale (en Mns de FBu).

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Export.	12784	16698	15355	15019	30034	25982	15289	33760	32019
Import.	40179	46154	46106	47434	56468	58200	41454,1	49472,9	77775,1
Solde	-27395	-29456	-30751	-32415	-26434	-32218	-26165,1	-15712,9	-45756,1

Source : BRB, rapport annuel et SPM, Economie Burundaise

2.2.4. Investissement étranger direct (IED)

Au Burundi, au cours des années 90, l'investissement étranger direct (IED) a été nul. Avec le multipartisme politique, la communauté internationale croyait que les violences inter-ethniques allaient se terminer et que le pays allait connaître une paix durable. Des investisseurs étrangers commençaient de plus en plus à s'intéresser au Burundi. La crise a donc provoqué le retrait des investisseurs potentiels qui s'étaient déjà manifestés. La reprise de la coopération en même temps que l'investissement étranger direct dont celui lié à l'exploitation du Nickel seront conditionnés par la restauration de la paix.

2.2.5. Coopération régionale

Le Burundi fait partie des groupements sous –régionaux, régionaux et internationaux. Il y a lieu de citer notamment la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) depuis 1976, l'Organisation du Bassin de la Kagera (OBK), le Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe (COMESA) qui a évolué à partir de la Zone d'Echanges Préférentielle (ZEP) créée en 1981, la Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale (la CEAAC) créée en 1983, sans oublier l'OUA et l'ONU.

Seulement, avec l'insécurité dans la sous-région, l'appartenance à plusieurs organisations fiscalo-douanières, une participation coûteuse à plusieurs organisations et une intégration qui favorise l'ouverture des marchés des pays plus compétitifs au détriment des moins nantis, les résultats escomptés d'une intégration régionale n'ont pas été à la hauteur des efforts financiers du pays.

Certaines organisations souffrent des arriérés de cotisations et ne peuvent plus faire face aux frais de fonctionnement. C'est ainsi par exemple que depuis 1994, les organes issus des accords entre le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda travaillent-ils au ralenti, ou sont purement et simplement arrêtés.

2.3. Vulnérabilité aux chocs

2.3.1. Effet de la sécheresse sur la production vivrière

La production vivrière représente une part importante dans le produit intérieur brut (PIB). Elle participe à peu près de 50 % de la formation du PIB. Au cours des années 90, en plus de la crise et de l'embargo, le Burundi a été frappé par la sécheresse surtout dans les provinces du Nord. En 1999, la production vivrière a diminué de 20%, ce qui a ramené le taux de croissance du secteur vivrier à -3,9 % alors qu'il était de 2,8% en 1998. De même, pour l'année 2000, le taux de croissance de l'agriculture vivrière est estimé à -2%.

2.3.2. Les effets socio-économiques de l'embargo

L'embargo a engendré des effets pervers sur la vie économique du pays. Au mois de juillet 1998, il y a eu un allègement des conditions de cet embargo qui fut supprimé en janvier 1999. Pendant l'imposition de cette embargo, les effets socio-économiques néfastes se sont faits sentir dans tous les domaines de la vie économique. Au niveau de la production, les intrants agricoles n'ont pas pu arriver à temps. En 1996, 131 tonnes d'insecticides ne sont pas arrivés à temps. Par manque de voie d'écoulement, le pays a dû supporter des frais de stockage du thé évalués à 45 Mns FBu. De même, les ventes aux enchères du café ont dû être retardées. Les entreprises ont enregistré des manques à gagner de 12 Mds FBu en 1996 et ont dû mettre le personnel en chômage.

En ce qui concerne l'éducation, le matériel scolaire n'est pas arrivé à temps, ce qui a pour effet de faire augmenter les prix. Egalement, au niveau de la santé, des pénuries des médicaments ont été observées. Et si jamais les médicaments étaient disponibles, ils devenaient très chers.

Malgré la difficulté de chiffrer le coût à payer par le Burundi à la suite de l'embargo, certains indicateurs économiques montrent clairement son impact sur l'économie du pays : flambée des prix à la consommation (26,4% en 1996 ; 31,0 % en 1997 et 17,0% en 1998) , chute du PIB, inflation galopante, difficultés d'approvisionnement en produits de première nécessité, détérioration des termes d'échanges entre le Burundi, les pays voisins et étrangers et, surtout, gel des investissements extérieurs.

2.3.3. Impact du retrait partiel de la coopération internationale sur la balance des paiements

Le retrait partiel de la coopération internationale a également frappé durement l'économie du pays. L'impact du retrait partiel de la coopération sur la balance des paiements s'observe à travers la variation des dons. Le rôle primordial des dons est celui de diminuer le déficit de la balance des comptes. Avec la crise, les dons ont diminué de plus de la moitié voire même jusqu'au quart du niveau précédent. De même, les exportations en 1998 sont demeurées à un niveau très bas, estimé à 102 Mns USD par le Fonds Monétaire International (FMI), soit 59 % du niveau de 1994⁸.

2.3.4. Impact de l'effondrement des cours mondiaux sur les recettes d'exportation.

Les recettes d'exportations du Burundi proviennent essentiellement du café qui, à lui seul, procure au pays plus de 80% des recettes en devises mais également de l'exportation du thé et du coton. En 1996, suite à une dégradation des cours mondiaux, les recettes d'exportations du café ont baissé de -61% par rapport aux recettes de 1995. Pour l'année 1995, les recettes générées par le café ont été de 22.269,2 Mn de FBu contre 8.726,5 Mn de FBu en 1996. Par contre en 1997, suite à la hausse des cours mondiaux du café qui sont passés de 603,0 FBu /kg en 1996 à 846,6 FBu / kg (soit une augmentation de 40,4 %), les exportations du café ont enregistré une croissance de 151,9%. De même, l'augmentation des cours du thé pour la même période qui sont passés de 415,8 FBu /kg à 501,7 FBu /kg ont fait que les exportations du thé ont augmenté en valeur de 123,9%.

2.4. Hypothèses d'évolution économique sans crise socio-politique.

⁸ MPDR, Document macro-économique cadre, table ronde de Genève sur le Burundi ; page 3.

La présentation de l'évolution économique et sociale au chapitre précédent et l'évaluation ci-dessus des contraintes au développement rencontrés par le Burundi au cours des années 1990 ont fait constater la détérioration des indicateurs économiques et sociaux à partir de 1993, année d'entrée en crise socio-politique et surtout, à partir du blocus économique imposé au Burundi par les pays voisins du 31 juillet 1996 au 18 janvier 1999 et de la suspension de la coopération internationale.

Mais d'aucuns considèrent que la crise socio-politique ne saurait être une explication à toute dégradation et s'interrogent sur ce qu'aurait été l'évolution économique et sociale sans crise socio-politique. C'est pour répondre à cette préoccupation que ce point qui aborde principalement les aspects économiques a été ajouté.

Le Gouvernement estime que, malgré les faiblesses structurelles déjà soulignées, les objectifs visés auraient été atteints, n'eût été le déclenchement de la crise socio-politique. Les réformes engagés, dans le cadre du PAS, depuis 1986 avaient commencé à réduire, voire à supprimer la plupart des contraintes structurelles.

En effet, à titre d'exemple, le Gouvernement avait entamé des réformes économiques profondes en vue de moderniser l'économie, principalement à travers la libéralisation et la privatisation des entreprises publiques, en vue d'encourager le développement du Secteur Privé. Ces réformes sont notamment l'exécution du Projet REMODRA (Révision et Modernisation du Droit des Affaires), dont le but était de faciliter, grâce au financement assuré par l'USAID, la promotion et l'épanouissement des entreprises privées. Le Burundi avait, à cette époque, des atouts pour atteindre le taux de croissance prévu puisque, entre 1980 et 1992, c'est-à-dire sur douze ans, l'économie burundaise avait connu un taux de croissance de 4,3%. La promulgation de la loi sur la zone franche a eu pour effet l'admission en zone franche de 24 entreprises au cours des années 1990-1991. Ces entreprises opéraient dans les secteurs de la confection, de l'horticulture et des minerais. Elles avaient déjà, en très peu de temps, percé des marchés porteurs en Europe, notamment en Hollande, et aux Etats-Unis d'Amérique. Il y a lieu de croire que tous les atouts étaient réunis pour permettre l'essor de la filière «entreprises franches» pendant la décennie 90.

Le projet Nickel allait également démarrer puisqu'en date du 5 avril 1993, le Gouvernement du Burundi avait signé un accord avec Rio Tinto Zinc (RTZ) pour l'exploitation du gisement de Musongati. Les négociations avec l'autre multinationale, Broken Hills Proprieties (BHP) étaient avancées pour l'exploitation du gisement de Nyabikere. Ces deux projets sont considérés comme des projets «enclaves», et donc très peu affectés par des faiblesses structurelles éventuelles dont le pays pouvait encore souffrir. Ils constituent par contre une source de transfert de technologie.

Au niveau de la mobilisation des ressources extérieures, les plus grands bailleurs de fonds du Burundi, à savoir le Groupe de la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Groupe de la Banque Africaine de Développement pour ne citer que ceux là, avaient mis en place des programmes importants de coopération au développement du pays qui constituaient des éléments catalyseurs pour les financements attendus des autres bailleurs de fonds.

Avant le déclenchement de la crise, le pays avait une administration efficace et motivée, considérée par d'aucuns comme une des plus performantes du continent. Le niveau et la qualité de l'éducation avaient amorcé une amélioration grâce au programme soutenu par la

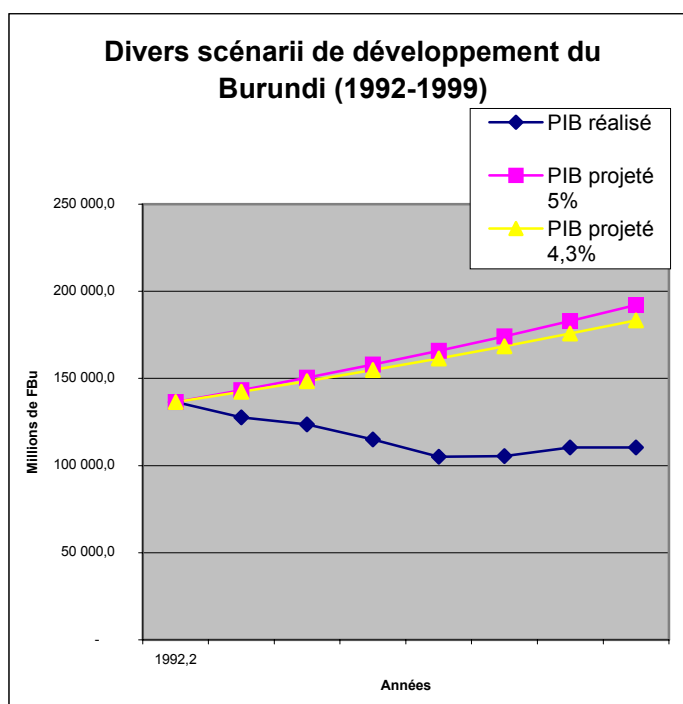
Banque Mondiale depuis les années 70. Le Gouvernement estime donc que le Burundi avait la capacité d'absorption suffisante pour réaliser les investissements prévus dans le Programme National d'Action pour la décennie 1990-2000.

Même si on considérait que l'évolution conforme aux objectifs fixés par le Gouvernement soit une hypothèse haute, il faudrait convenir que la poursuite des tendances du passé constituerait une hypothèse basse. Dans ce cas, l'évolution se serait vraisemblablement située entre les deux.

Concernant la croissance économique, l'objectif fixé dans le cadre du V^e Plan Quinquennal de Développement Economique et Social 1988 –1992, était de 5%. Le VI^e Plan Quinquennal 1993 – 1997 tablait sur une croissance oscillant entre 4,0% et 5,2%, ce dernier taux étant réalisé la dernière année du Plan. La tendance, sur la période 1980 – 1992, était d'un taux de croissance de 4,3%. En effet, le PIB aux prix constants de 1980 est passé de 82 775,3 Mns FBu en 1980 à 136 507,7 Mns FBu en 1992. A supposer que le taux de croissance du PIB projeté de 5% par an en termes réels avait été réalisé et que la population avait continué à croître au taux de 2,9% par an, le PIB par habitant aurait été de 240 USD en 1999. Par contre, si seulement la tendance de croissance de 4,3% par an en termes réels avait été poursuivie, la population évoluant au même rythme qu'avant, le PIB par habitant aurait été de 229 USD en 1999.

En partant de 136 507,7 Mns FBu aux prix constants de 1980 pour 1992, le PIB aurait été de 192 080 Mns FBu en 1999 si les objectifs du Gouvernement avaient été atteints. La poursuite de la tendance du passé aurait, quant à elle, conduit à un PIB de 183 293,6 Mn Fbu en 1999 aux prix constants de 1980.

Le graphique ci-dessous indique cette évolution du PIB en la comparant avec celle effectivement constatée au cours des années 1990.



Chapitre 3 : Exemples de succès et de pratiques optimales.

Bien que les années 90 au Burundi aient été caractérisées par des contre performances dues à la crise socio-politique et à l'embargo, certaines actions louables méritent d'être citées.

3.1. Création des collèges communaux et leur impact sur l'augmentation des effectifs de l'Enseignement secondaire.

Au cours des années 90, dans les Pays les Moins Avancés (PMA), l'objectif était l'enseignement primaire universel pour l'an 2000. Le Burundi n'a pas fait exception. Ainsi, pour augmenter le nombre d'effectifs dans l'enseignement primaire, le système de double vacation a été instauré. Déjà, en 1992, le taux de scolarisation du primaire atteignait 70% avec 632.211 élèves inscrits. L'on se trouvait alors face à un dilemme. Le taux de scolarisation du primaire ne cessait d'augmenter alors que le taux de passage du primaire au secondaire était insignifiant. Il était 10 % en 1992. Pour augmenter ce taux, des collèges communaux ont été créés. L'objectif, étant un collège par commune dans tout le Pays. Seulement, deux Collèges communaux d'enseignement général étant le maximum, d'autres, ne pouvant que devenir techniques. Pour le moment, l'on dénombre 250 collèges communaux et le taux de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire a augmenté. Il était de 25 % en 1998.

3.2. Performance de l'administration fiscale

Avec la crise que le Burundi traverse, l'assiette fiscale s'est considérablement amenuisée depuis 1993 du fait de la baisse de l'activité dans les secteurs productifs et de la réduction des importations. Cette baisse des recettes a été accentuée également par le tarissement de l'aide publique au développement dû à la suppression de la coopération par la quasi-totalité des bailleurs de fonds du Burundi. Les recettes sont ainsi passées de 17% du PIB en 1991 à 13,7% du PIB en 1997.

Malgré cette compression de l'assiette fiscale, l'administration fiscale a été améliorée, le pays a continué à honorer une part importante de ses engagements extérieurs et à payer régulièrement les fonctionnaires. En vue de collecter la quasi-totalité de l'impôt auprès des contribuables, les mesures suivantes ont été adoptées :

- l'extension de la base taxable à des secteurs qui, bien qu'actifs économiquement, ne contribuaient pas au paiement d'impôts.
- l'amélioration des procédures de recouvrement des arriérés, par une gestion efficace du rééchelonnement des arriérés auprès des contribuables sans affecter le déroulement normal de leurs activités ;
- la maîtrise de l'exploitation du système SYDONIA par la politique de formation des agents des douanes, et l'amélioration des statistiques douanières,
- l'élimination progressive des exonérations des taxes sur le commerce extérieur afin de stimuler ce secteur de l'économie qui entraînera la réduction des coûts des facteurs des produits exportés et l'entrée des devises.

Tableau n°6 : Evolution des recettes publiques annuelles de 1992 à 1999 en Mns de FBu.

1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
16491	16738	15741	17009	16850	19401	26836	29035

Source : Ministère des Finances, Département des impôts.

3.3. Programme TWITEZIMBERE

Le programme TWITEZIMBERE est un projet d'action sociale qui est chargé de mettre les bénéficiaires (population) au cœur du processus de développement en les incitant autant que possible à mobiliser leurs propres moyens. Il se fixe les objectifs suivants :

- La lutte contre la pauvreté à travers un appui au développement d'activités génératrices de revenus et aux programmes de création de micro-entreprises.
- L'amélioration de l'environnement socio-économique à travers la construction, la réhabilitation d'infrastructures sociales (écoles primaires, centres de santé etc...) et économiques (pistes, ponts, centres).
- Le suivi des conditions de vie des populations afin de prévoir et mesurer l'impact du programme d'ajustement structurel à travers la mise en place d'une série d'enquêtes et d'études statistiques notamment sur l'impact du programme d'ajustement structurel sur la vie des populations.

Le programme d'action sociale répond aux demandes et est basé sur la participation des bénéficiaires représentés et aidés, éventuellement par des organismes internationaux, les ONGs et les administrations locales.

Les objectifs assignés au programme TWITEZIMBERE sont réalisés en deux composantes :

1. L'Action Sociale appuyé financièrement par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) ;
2. Le suivi des conditions socio-économiques de la population soutenu par un appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD)

1) La composante Action Sociale se subdivise en deux volets :

- a) L'appui de l'agence sous- projet favorisant :
 - i) la création et la promotion d'activités génératrices de revenus ;
 - ii) le renforcement d'informations économiques et sociales ;
 - iii) la rénovation et la construction d'infrastructures sociales de base ;
 - iv) le développement d'activités sociales en priorité dans le domaine du planning familial, du programme d'alphabétisation et de récupération nutritionnelle .
- b) Le soutien au développement des organisations non gouvernementales nationales et la coordination de l'ensemble des ONGs.

2) La composante « suivi de la situation sociale » vise :

- i) la mise en place d'un dispositif d'observation des conditions de vie de la population ;
- ii) la réalisation d'enquêtes et d'études socio-économiques ;
- iii) la formation et le renforcement de l'expertise nationale en matière d'enquête et d'études socio-économiques.

Cette composante est exécutée en collaboration avec l'Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU) avec qui l'Asbl TWITEZIMBERE a signé une convention.

Au titre des réalisations en ce qui concerne la composante Projet d'Action Sociale ; le projet TWITEZIMBERE a, au 31 décembre 1999, déjà construit 193 écoles primaires, 92 collèges communaux, réalisé 59 adductions d'eau et 194 sources aménagées. Il a déjà créé 1.685.525 emplois temporaires, doté 153.050 bénéficiaires des infrastructures scolaires, permis à 878.000 bénéficiaires l'accès aux centres de santé et à 252.700 bénéficiaires l'accès à l'eau potable.

Dans le cadre du projet de « Réduction de la Pauvreté », le programme TWITEZIMBERE a déjà financé 706 micro- projets pour un montant de 601.179.426 FBu.

Chapitre 4 : Les orientations générales pour le développement

Les orientations générales de la politique du Gouvernement sont axées sur le programme de reconstruction qui prendra une période d'environ trois ans suivi d'un autre visant la transformation de l'économie burundaise, la réduction progressive du poids de l'agriculture dans la formation du PIB, la modernisation des systèmes de communication, la mise en place des infrastructures fiables, l'accès aux nouvelles technologies, la maîtrise de la démographie et la protection de l'environnement. La réussite d'un tel programme est conditionnée par la mise en place d'un cadre institutionnel, légal réglementaire et administratif incitatif, ainsi que des mécanismes de bonne gouvernance qui doivent intégrer à la fois l'établissement d'un état de droit, de justice et d'équité pour tous. Les objectifs spécifiques en termes de croissance, d'investissement, de réduction de la pauvreté seront présentés dans les chapitres qui suivent.

4.1. Objectifs spécifiques de reconstruction.

4.1.1 Réinstallation et Réinsertion des Réfugiés et des Déplacés.

Le Gouvernement du Burundi et les autres parties signataires des Accords de paix d'Arusha s'accordent que les réfugiés burundais doivent rentrer dans leur patrie et ainsi jouir des droits fondamentaux reconnus à tout être humain. Les déplacés et regroupés intérieurs doivent également recouvrer leurs propriétés et vivre dans la paix et la sécurité. Une action ferme et soutenue sera menée pour réaliser l'objectif de rapatrier les réfugiés et de permettre aux déplacés intérieurs de retourner dans leurs foyers. Le Gouvernement du Burundi s'est engagé à mener toutes les actions en vue de la réinstallation et la réinsertion des réfugiés et des sinistrés intérieurs. Mais pour réussir, cet engagement doit être soutenu par la communauté internationale par le financement des projets de reconstruction que des programmes de réconciliation nationale et d'éducation à la paix. Cette immense tâche nécessitera un recensement adéquat des actions d'information et de sensibilisation des groupes cibles, les visites des lieux, l'assistance alimentaire, la construction des infrastructures communautaires d'accueil, l'encouragement de l'habitat groupé, la création d'un fonds national pour les sinistrés, et surtout la résolution du problème des réfugiés de longue date dont les propriétés sont occupées par d'autres depuis des décennies ; ces solutions pouvant être la juste compensation ou l'indemnisation.

4.1.2. Intégration de la femme dans le Processus de paix et de réconciliation nationale et dans la gestion du développement.

Le Gouvernement reconnaît que les femmes et les enfants ont été les plus touchés par les différentes crises qui ont secoué le pays depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Ils sont plus nombreux dans les camps de déplacés, de regroupés et de réfugiés où ils sont souvent chefs de ménage. Leur nombre a augmenté aussi bien en campagne qu'en ville pour les mêmes raisons, auxquelles s'ajoutent les ravages du SIDA et d'autres causes de l'éclatement familial.

Malheureusement, l'ampleur du désastre social actuel ne peut être appréhendée avec précision dans toutes ses composantes afin de lui apporter des réponses adéquates.

L'une des composantes importantes du programme d'intégration des femmes est leur inclusion dans toutes les structures de gestion créées dans le cadre de la reconstruction, à

savoir les comités de réhabilitation, de réinstallation et de réinsertion des sinistrés, les comités de distribution des aides à tous les niveaux, etc.

Les grandes lignes des stratégies d'intégration de la femme dans le processus de réhabilitation nationale sont les suivantes :

- 1°) Concevoir des programmes et des stratégies pour la promotion de la femme en vue de contribuer à son autonomie économique ;
- 2°) Elaborer des programmes et des stratégies d'éducation, de formation et de communication pour conscientiser la communauté sur son rôle dans l'épanouissement de la femme ;
- 3°) Elaborer des stratégies de financement des activités génératrices de revenus notamment à travers les associations des féminines ;
- 4°) Elaborer des stratégies pour réduire la déperdition des effectifs scolaires féminins notamment par des émissions de sensibilisation des parents et des filles sur le bien-fondé et la nécessité d'une formation de haut niveau ;
- 5°) Faciliter l'accès des femmes à l'enseignement et à la pratique des métiers et à la formation permanente par la mise en place des structures permettant l'encadrement des jeunes filles et des femmes analphabètes ;
- 6°) Elaborer des mécanismes de conscientisation de la femme pour qu'elle s'investisse davantage dans la consolidation de la paix en s'appuyant notamment sur les valeurs culturelles positives et l'image positive de la femme dans la société burundaise.
- 7°) Concevoir, élaborer et appliquer la politique nationale en vue de l'épanouissement intégral de la femme sur le plan politique, économique, social, juridique et culturel.

4.1.3. Réhabilitation et Développement des Infrastructures.

Les infrastructures de base du pays qui ont été détruites par la guerre civile se retrouvent principalement dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau potable.

Dans beaucoup de régions, les écoles ou centres de santé ont été occupés par les déplacés de guerre qui les ont laissés dans un état de délabrement total. La destruction de la couverture végétale faite de la forêt primaire ou des reboisements n'a également pas été épargnée. Le Gouvernement devra donc, avec la participation des bénéficiaires et des communautés de base, reconstruire le capital physique détruit.

La réhabilitation des infrastructures détruites par la guerre prendra au moins trois ans sur la décennie. Les infrastructures routières se sont dégradées faute d'entretien, par suite du manque de ressources financières internes et de l'arrêt de la coopération extérieure en la matière. Il faudra en plus concevoir des projets de développement destinés à rendre ces infrastructures accessibles au plus grand nombre possible. La priorité du Gouvernement sera également de réhabiliter le réseau routier mais aussi de l'étendre et de le porter à la proximité des populations des régions mal desservies jusqu'à ce jour, comme celles de l'Est du pays.

Le Gouvernement impliquera le Secteur Privé, ainsi que les éléments des forces de défense et de sécurité dans la réhabilitation et l'entretien des infrastructures économiques et sociales, notamment les pistes rurales.

En ce qui concerne la réhabilitation du tissu industriel du pays, mis à part la destruction de nombreuses stations de lavage du café, ce tissu plus souffert de la perte du marché tant national que régional. L'objectif du Gouvernement est de réhabiliter les industries de transformation des produits agricoles qui ont été détruites par la guerre civile et de poursuivre la politique de privatisation de entreprises dans le cadre de sa politique de désengagement du secteur productif en faveur des investisseurs privés.

4.2. Maintien de la paix et de la sécurité

La paix et la sécurité requièrent :

- l'éradication de l'idéologie du génocide et de l'exclusion ;
- l'unité et le respect du code de conduite au sein des corps de défense et de sécurité ;
- la neutralité politique des corps de défense et de sécurité ;
- les qualités professionnelles, civiques et morales des corps de défense et de sécurité ;
- le rejet de la force comme moyen d'accès et de maintien au pouvoir ;
- l'interdiction de la détention illégale et de l'usage illégal d'armes ;
- la neutralité, l'indépendance et l'impartialité de la magistrature.

Les services de maintien de la paix et de la sécurité doivent être ouverts à tous les enfants de la nation à égalité de chances, développer en leur sein une culture non discriminatoire, non ethniste, non sexiste, faire respecter les lois et les règlements dont elles sont directement chargées d'assurer l'exécution, assurer la protection physique des personnes et de leurs biens et assurer la protection des infrastructures et des biens publics.

La paix et la sécurité ne se limitent pas à la seule absence de guerre, mais se renforcent et se développent grâce à une politique économique et sociale qui assure le développement harmonieux et équilibré de la population et de la nation, ainsi qu'à une politique de résolution harmonieuse de ses problèmes sociaux. La paix et la sécurité s'appuient sur la promotion d'une culture de paix et de tolérance, notamment par le développement du sens patriotique des citoyens, de la solidarité mutuelle en cas de menace, ainsi que par l'éducation et la formation de la population et de tous les cadres politiques et techniques

4.3. Renforcement des mécanismes de bonne Gouvernance

4.3.1. Renforcement des capacités et organisation de l'appareil judiciaire.

L'appareil judiciaire est un instrument vital pour le maintien de la paix sociale. Il doit fonctionner avec efficacité et impartialité pour que toutes les composantes de la société lui fassent confiance, surtout en temps de crise. Au cours de la crise de confiance inter ethnique que le pays connaît depuis plus de trente ans, l'appareil judiciaire a été au centre des polémiques sur son impartialité et sa composition a été perçue comme dominée par une ethnie. L'appareil judiciaire souffre également d'un manque de formation des magistrats, ainsi que de la pénurie des équipements de travail. Le Gouvernement veillera à ce que sa composition soit toujours ouverte à toutes les ethnies et son indépendance vis à vis de l'Exécutif lui évite d'être désormais perçue comme partielle ou comme un instrument au service des solidarités ethniques. Il fera appel à la communauté internationale pour que l'appareil judiciaire soit doté des moyens de travail modernes en vue du traitement rapide mais juste des dossiers judiciaires, que les magistrats bénéficient d'une formation permanente, et que ceux qui reviendront de l'extérieur bénéficient des programmes de mise à niveau

4.3.2. Rôle de la Cour des Comptes

Il est unanimement reconnu qu'une des conséquences de la guerre civile est la forte dégradation de l'éthique de bonne gestion de la chose publique et qu'une bonne gouvernance est indispensable à une croissance économique accélérée. La meilleure façon d'arrêter la dégradation de l'éthique de bonne gestion est de pratiquer la transparence dans l'utilisation des ressources publiques, l'équité dans les dépenses publiques, d'assurer la promotion de décideurs qui ne mettent en avant, ni l'ethnie, ni la région.

La Cour de Comptes sera l'instrument par excellence qui permettra la bonne gestion de la chose publique. Le Gouvernement est engagé à la créer rapidement et à la rendre opérationnelle. Elle devra jouer pleinement son rôle d'instrument de contrôle de la bonne gestion de la chose publique. Sa composition sera ouverte à toutes les ethnies et son indépendance vis-à-vis de l'Exécutif lui évitera d'être perçue comme partielle ou comme un instrument au service des solidarités ethniques. Le Gouvernement mettra en place des mécanismes de contrôle de la gestion de la chose publique, aussi bien dans l'administration centrale que dans les sociétés mixtes et para étatiques, aux fins de préserver le patrimoine national contre les malversations par les mandataires publics. Il fera en sorte que le Pouvoir Judiciaire joue également son rôle de contrôle de l'Exécutif et lui donnera les ressources financières et humaines pour bien remplir sa mission.

Une bonne gouvernance requiert également l'instauration des réformes fiscales pour assurer la croissance et l'équité. Ces réformes sont déjà entamées et seront poursuivies pour atteindre les objectifs suivants :

- Lutter contre les malversations et l'évasion fiscale.
- Réduire les pressions fiscales à des taux comparables à ceux des pays voisins.
- Entreprendre une réforme globale de l'administration fiscale.
- Former et informer les contribuables sur leurs droits et devoirs en matière de fiscalité.
- Faire de la fiscalité un outil de réduction des inégalités, d'une meilleure redistribution des revenus et d'un développement soutenu.

4.3.3. Renforcement de la Démocratie.

Les Accords d'Arusha prévoient un système démocratique qui sera mis en place progressivement et qui donnera une place importante au partage du pouvoir sans exclusion d'une quelconque composante de la population sur base des critères ethniques ou régionaux. Ils prévoient également des mécanismes qui obligeront les mandataires politiques de rendre compte de leur gestion au peuple, seul détenteur du pouvoir dans un système démocratique. Le Gouvernement veillera à ce que les institutions issues des Accords fonctionnent efficacement et soient le moteur d'une paix retrouvée et du développement. Les responsables et les organisations politiques devront également éviter en leur sein toute exclusion de nature ethnique, de sexe, de région ou de religion, mais devront plutôt favoriser l'inclusion de ces groupes dans leurs organisations

4.3.4. Décentralisation et Démocratisation des structures de base.

La décentralisation des missions politique et administrative devra aller de pair avec la décentralisation des moyens d'actions suivant un plan directeur de développement communal et agricole. Les déséquilibres ethniques que l'on observe actuellement dans l'administration de l'Etat devront être progressivement corrigés à travers une politique volontariste. Cette politique devra s'appliquer à tous les corps de l'Etat dans la transparence et l'équité.

La décentralisation visera à faire des communes des pôles de développement et à rendre les services de l'Etat plus accessibles à la population. Elle devra commencer par un processus de consultation avec les partenaires au niveau communal au niveau national, ainsi qu'avec les bailleurs de fonds.

Cette démarche sera suivie par l'élaboration des programmes à réaliser avec la participation des mêmes partenaires.

4.3.5 . Participation de la société Civile dans la conception et la Gestion des projets communautaires.

Depuis la fin des années 1980, grâce à l'instauration de la liberté d'association, plusieurs associations de citoyens se sont créées avec comme objectifs de promouvoir l'entraide et le développement communautaire. D'autres se sont créées pour répondre aux besoins des sinistrés de guerre et du SIDA, surtout les enfants. L'efficacité de certaines laisse à désirer. Cependant, les associations des femmes pour l'entraide semblent mieux gérées et unies par le souci de gestion parcimonieuse des ressources et de la transparence. Des associations parrainées par les nombreuses confessions religieuses disposent de plus de moyens et font un travail efficace de lutte contre la pauvreté dans les quartiers périphériques ou dans le milieu rural. Une fois encadrées et soumises à des règles d'éthique de gestion et de transparence, ces associations peuvent être des partenaires efficaces dans le cadre d'une politique d'approche participative qui sera soutenue par la communauté des bailleurs des fonds. Elles pourraient participer, avec les autres organisations du secteur privé, à la création de nombreux emplois non agricoles en milieu rural où le taux de chômage réel ou déguisé, particulièrement chez les jeunes, est très élevé. Dans le cadre d'une approche participative, les partenaires pourront fixer les objectifs et les actions prioritaires, en privilégiant la réalisation des projets à haute intensité de main d'œuvre susceptibles d'injecter des revenus monétaires dans la population, et de lui redonner ainsi un pouvoir d'achat qui a été sérieusement érodé par la crise.

4.4. Renforcement du rôle du Secteur Privé.

Le Burundi avait mis en place depuis 1986 un programme de réformes économiques destiné à instaurer la stabilité macro-économique et une économie de marché. L'objectif fixé était de rendre plus performants les secteurs productifs de l'économie et d'améliorer les incitations à l'investissement en offrant de nouvelles opportunités aux promoteurs et aux entrepreneurs privés. La mise en œuvre de ce programme a débuté, principalement dans le cadre du «Projet d'Appui au Développement du secteur privé » appuyé par la Banque Mondiale.

Les mesures prises ont porté en priorité sur la libéralisation du commerce extérieur, les taux d'intérêt et les règles d'accès au crédit, la création du Fonds National de Garantie et du Fonds de Soutien à l'Investissement Privé, ainsi que sur l'appui aux exportateurs. Un Comité mixte Secteur Public – Secteur Privé a été mis en place avec pour objectif de favoriser la concertation entre l'Administration et les opérateurs du secteur privé autour des principales questions liées au développement économique et à l'environnement des entreprises : fiscalité, coûts des facteurs de production, accès au crédit, promotion des exportations, etc. Le Comité est composé de représentants des deux secteurs. Avec l'éclatement de la crise en octobre 1993, un coup d'arrêt a été porté à la politique de promotion du secteur privé. Le Gouvernement déplore également la destruction des centres de négoce et autres infrastructures économiques. Les conséquences de la crise sur le Secteur Privé sont nombreuses mais on peut en retenir quatre principales à savoir :

- La baisse du Crédit au secteur privé.
- L'instabilité de l'environnement socio-économique et le ralentissement de l'activité industrielle et commerciale.
- La réintroduction de règles strictes concernant l'accès aux devises, y compris pour les entreprises exportatrices.
- La perte des marchés intérieurs et sous régional causé respectivement par la baisse du pouvoir d'achat intérieur et la fermeture des frontières avec les pays voisins.

Les stratégies adoptées par le Gouvernement en vue de promouvoir le secteur privé pour la prochaine décennie comprennent :

- Le rétablissement progressif d'un environnement économique et financier favorable à l'activité économique et à l'investissement (politique monétaire et de crédit, politique budgétaire, réglementation souple des transactions commerciales et financières).
- La relance du secteur agricole : l'agriculture doit constituer la priorité des priorités dans l'allocation des ressources budgétaires (sécurisation du territoire, reconstitution d'une demande solvable sur les produits du secteur privé formel, diversification du tissu productif, industrie de transformation et exportations non traditionnelles).
- L'adoption d'un environnement légal et réglementaire incitative.
- La mise en place des actions prioritaires destinées à combattre les effets de la crise sur les entreprises et à relancer l'investissement et les exportations.
- L'identification des créneaux porteurs sur lesquels le pays devrait se concentrer dans l'option de l'intégration régionale et à l'économie mondiale.
- La relance du processus de privatisation nécessitant la sensibilisation des opérateurs économiques et de la population,
- La réalisation des études et audits d'entreprises préalables au démarrage d'un programme de privatisation,
- La restructuration des entreprises publiques susceptibles d'être privatisées.

- La révision des procédures administratives, dont les permis de résidences en vue d'attirer les investisseurs étrangers.

En ce qui concerne la privatisation des entreprises publiques, le Gouvernement veillera à ce que cette opération profite au plus grand nombre possible.

4.5. Le Défi de l'intégration régionale

Au cours de la prochaine décennie, le Burundi devra relever également le défi de développement d'une économie compétitive au sein de la nouvelle Communauté Economique des Pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA), car c'est à travers les ensembles économiques sous régionaux que chaque pays membre pourra mieux affronter les effets de la mondialisation. Cependant très peu d'industries burundaises peuvent actuellement se prévaloir d'être compétitives par rapport aux industries des pays de la Sous - Région du COMESA ou de la SADCC, qui bénéficient de l'ancienneté et des économies d'échelle. La suppression des barrières douanières entre les pays membres du COMESA représentera pour le pays une perte considérable de recettes fiscales et une invasion des produits industriels des pays membres du COMESA, certainement moins chers que les produits des industries locales.

Compte tenu de l'intérêt primordial que représente l'adhésion du Burundi à un espace économique plus large, le Gouvernement s'emploiera à favoriser également la libre circulation des capitaux et mettra en place des mécanismes destinés à attirer les investissements des pays membres et non membres du COMESA dans des projets industriels nationaux, tout en demandant aux organes du COMESA de lui octroyer un délai de grâce plus long pour la suppression de ses tarifs douaniers. La Communauté des Bailleurs est interpellée pour apporter un appui financier à son Budget de fonctionnement pendant cette période de transition

4.6. Lutte contre la pauvreté.

Avec l'appui des Bailleurs de fonds, dont le chef de file est la Banque Mondiale, le Gouvernement prépare un Cadre national de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP), qui définira les actions spécifiques à mener en vue de réduire sensiblement la pauvreté, ainsi que le rôle de ses partenaires au développement dans ce projet ambitieux. Le Programme de lutte contre la pauvreté est multidimensionnel et multisectoriel. Il est multidimensionnel parce qu'il cible des objectifs d'amélioration des indicateurs économiques et sociaux; multisectoriel parce qu'il implique des projets couvrant tous les secteurs de l'économie nationale. La dimension économique signifie que le Gouvernement visera en priorité la création d'emplois à travers les projets générateurs d'emplois tels que l'entretien des routes et pistes, les adductions d'eau, les reboisements, les programmes de pavage des rues et les projets d'électrification rurale. En ce qui concerne ces derniers, ils seront liés au programme de création des centres urbains, foyers de développement des petites et moyennes entreprises également génératrices de nombreux emplois non agricoles.

Le Gouvernement poursuivra le triple objectif de croissance du Produit Intérieur Brut, modernisation de l'économie, et réduction sensible de la pauvreté. Il veillera à ce que les bienfaits d'un taux de croissance élevé soient partagés par les couches les plus défavorisées du pays. Cet objectif est d'autant plus réalisable que la population sera impliquée dans la réalisation des projets à l'échelle communautaire, grâce à l'approche participative qui impliquera les communautés de base dans la conception, la réalisation et la gestion des

projets. Ainsi, le Gouvernement compte consacrer des ressources importantes mobilisées à travers l'épargne intérieure et les financements extérieurs à l'amélioration des conditions sanitaires, du niveau d'éducation des jeunes, à une meilleure couverture médicale de la population, avec un accent particulier sur les populations les plus démunies. Son ambition est d'améliorer les indicateurs sociaux, en ramenant le taux de mortalité infantile de 127 pour mille en 2001 à environ 70 pour mille d'ici l'an 2010, en atteignant un taux de couverture vaccinale de près de 100%, en développant les programmes d'adduction d'eau en milieu rural de sorte que le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable passe de 64% actuellement à 91% en 2010. Comme pour la fourniture des soins de santé, d'eau potable, des écoles, l'approvisionnement en énergie électrique est également un objectif non moins important eu égard au danger de destruction progressive de la couverture végétale par les populations à la recherche du bois de chauffe. Les services de soins de santé, d'éducation ainsi que la fourniture de l'énergie électrique aux populations ne peuvent pas être réalisés à des coûts raisonnables dans les conditions actuelles d'habitat dispersé. Pour atteindre ces objectifs à moindres coûts, le Gouvernement encouragera le regroupement des populations en agglomérations urbaines, afin qu'à la fin de la décennie, la population vivant dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants représente au moins 20% de la population totale.

Le niveau élevé des investissements dans les domaines de l'Agriculture de la Santé, de l'Education et du logement, réalisés avec la participation active des communautés de base devrait avoir des retombées favorables en termes de réduction de la pauvreté. La population vivant en deçà du seuil de pauvreté tel que défini par le PNUD devrait diminuer d'au moins 5% par an pour passer de 49% en 2001 à 31% en l'an 2010.

Chapitre 5 : Les Objectifs et les Prévisions macro - économiques

5.1. Objectifs macro-économiques de long terme.

Au cours de la décennie 2001-2010, le PNA envisage un taux de croissance moyen du PIB de 6.4 % l'an aux prix du marché réel. Le choix de ce taux réaliste a pour objectif de maintenir une croissance soutenable et durable qui serait accompagné des mesures de réformes structurelles rigoureuses. Ces mesures vont stimuler l'investissement privé par le retrait de l'Etat du secteur productif et la réduction de la part de l'agriculture vivrière dans le PIB ainsi que l'accroissement de la part des secteurs secondaire et tertiaire.

En ce qui concerne les finances publiques, le Gouvernement envisage une réduction graduelle du déficit par une augmentation des recettes fiscales et une diminution des dépenses publiques.

En ce qui concerne la position extérieure, l'objectif est de réduire le déficit de la balance des paiements pour renverser la situation au-delà de 2005.

Les causes principales seront l'ajustement du taux de change à la réalité du marché et des mesures institutionnelles à mettre en place pour augmenter les exportations.

Le taux de croissance du PIB fixé à 6.4% tient compte des éléments suivants :

- Les programmes d'investissements seront axés sur la reconstruction pendant les trois premières années. Comme les infrastructures économiques, surtout dans le secteur

industriel et agricole et dans la capitale économique et politique n'ont pas été fort endommagés et que l'appareil administratif est fonctionnel, le rendement marginal du capital sera très élevé.

- Au début de la décennie, la population connaîtra une croissance naturelle de 2,9% à laquelle s'ajoutera le retour des réfugiés, au nombre de 300.000 répartis en deux contingents de 200.000 en 2001 et 100.000 en 2002. Il est prévu que grâce à l'effet des campagnes de limitation des naissances, le taux de croissance de la population sera ramené à 2,3% par an à partir de l'an 2007. De même, la production du Nickel envisagé à partir de l'an 2008 va engendrer un changement fondamental de la structure du PIB.
- L'objectif de croissance du PIB est qu'il atteigne 2 217 Mds FBu en l'an 2010, soit 247 047 FBu par Habitant. Ce niveau du PIB par habitant représentera un peu moins du triple du revenu par tête d'habitant de 2001.

Au niveau du Secteur primaire, la production agricole devra rapidement atteindre et dépasser le niveau des meilleures années d'avant la crise, grâce à une participation plus accrue de la population rurale dans la mise en œuvre des programmes de développement. Les nouvelles stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté axées sur l'approche participative et soutenues par la communauté des Bailleurs, dont le Groupe de la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et l'Union européenne auront un impact positif sur la croissance. La reprise des cultures d'exportation telles que les haricots verts, le lancement d'autres cultures d'exportation contribueront à la croissance du Secteur. Ces performances demanderont l'utilisation généralisée des engrais et les aménagements des périmètres irrigués par gravité ou aspersion. Un taux de croissance moyen de 5% est envisagé. A la fin de la période considérée, la part du Secteur primaire dans la formation du PIB aura connu une régression relative due à la croissance rapide des autres Secteurs, car elle passera de 34,8 % en 2001 à 18,1% en 2010.

Au niveau du secteur secondaire, il est à remarquer que le tissu industriel n'a pas été physiquement touché par la crise, sauf dans les centres de négoce où des destructions importantes ont été observées. Le recul ou la stagnation du secteur ont été causés principalement par la perte du marché local et régional aussi bien que par l'indisponibilité des devises. La restauration de la paix intérieure et de la sécurité dans la sous région redonnera au pays le rôle de plaque tournante de l'économie de la dite sous région. Le démarrage des investissements du projet nickel et des infrastructures connexes est prévu à partir de l'an 2004. Les premières exportations du nickel et des autres gisements miniers sont prévues à partir de 2007. De 20,3 % en 2001, la part du Secteur secondaire dans la formation du PIB passera à 30,8 % en 2010.

Au niveau du Secteur tertiaire, les activités de transit, de réexportation, le développement des services non facteurs connaîtront une croissance favorisée par la redynamisation d'une administration qui retrouvera la compétence et l'efficacité d'avant la crise. Le Gouvernement encouragera le développement du Secteur des services privés de banque et d'assurance, en lui octroyant des incitations fiscales afin qu'il offre les meilleurs services aux économies de la sous région. Il encouragera également la modernisation des systèmes de communications modernes et fiables pour que le pays devienne un carrefour des affaires de la sous région. Un taux de croissance moyen de 14,8 % est envisagé pour le Secteur au cours de la décennie. C'est pour cette raison que le Secteur tertiaire connaîtra un développement qui le maintiendra au premier rang dans la formation du PIB, avec 51,2 % en 2010 contre 44,8 % en 2001.

5.2. Dette Intérieure, Monnaie et Crédit.

Malheureusement, avec la crise et ses effets néfastes sur les Finances Publiques (réduction des recettes fiscales et accroissement des dépenses), la tendance au désengagement de l'Etat s'est renversée et l'endettement intérieur s'est accru dans des proportions jamais égalées auparavant : l'encours de la dette publique intérieure est passé de 22 Mds FBu en 1990 à 48 Mds FBu en 1998, ce qui représente plus qu'un doublement en huit ans. Quant aux avances de la BRB au Trésor, elles ont été multipliées par 2, passant de 15 Mds FBu en 1990 à 28 Mds FBu en 1998, pendant que l'encours des Certificats du Trésor a plus que quintuplé au cours de la même période, passant de 2,8 Mds FBu à 19 Md FBu au cours de la même période.

Dans le même temps, et malgré une très forte contraction des avoirs extérieurs, la masse monétaire n'a pas cessé d'augmenter passant de 52,3 Mds FBu en 1994 à 68,8 Mds FBu en 1999. Il en est résulté une flambée des prix sans précédent et une dégradation subséquente des revenus réels. Le gouvernement garantira que l'objectif monétaire et la politique de crédit contiennent des garde-fous anti-inflationnistes qui pourraient favoriser la relance de l'activité économique.

C'est pour cela que l'objectif du Gouvernement est de maintenir le taux d'inflation à un chiffre par an pendant la période considérée. Cela représente un effort de discipline budgétaire, le recours aux opérations de financement des Budgets moins inflationnistes, notamment l'émission des Certificats de Trésor et l'utilisation des fonds de contre partie des aides à la Balance des Paiements au financement du Budget d'Investissement et même de fonctionnement. Le Gouvernement souhaite également parvenir à une maîtrise de l'endettement intérieur, en maintenant les dépenses de l'Etat à un niveau tolérable, en évitant le recours aux emprunts de la Banque Centrale. Un volet important de stabilisation financière devra permettre de réduire l'endettement intérieur à moins de 5 Mds FBu pendant la période concernée.

5.3. Dette extérieure .

Le niveau de la dette extérieure du pays reste inquiétant. L'encours de la dette extérieure a atteint 1,2 Md USD en 2000 avec un service de la dette représentant 60% des recettes d'exportations, et une accumulation des arriérés de 68 Mns USD

La difficulté majeure de trouver une solution au problème de la dette extérieure du Burundi provient du fait qu'elle est principalement due aux organismes multilatéraux qui acceptent difficilement le rééchelonnement ou l'annulation des dettes. Il sera donc nécessaire d'accroître le transfert de ressources concessionnelles sans exclure l'annulation des dettes bilatérales, ainsi que le refinancement des dettes multilatérales non rééchelonnables ou annulables par des dons bilatéraux ou multilatéraux.

L'objectif visé par le Gouvernement est une réduction à terme, de la dette extérieure à environ 93 % du PIB qui dont la majeure partie sera contractée à des conditions concessionnelles, et le service de la dette à environ 60 % des recettes d'exportation des biens et services. Si cet effort est soutenu par la communauté des Bailleurs à travers la mise à la disposition du pays des facilités déjà prévues dans les accords, et qu'il est renforcé par la reprise des exportations des produits non traditionnels (produits miniers, fruits et légumes, confection, produits vivriers), le pays pourrait améliorer sa balance des Paiements de maintenir le service de la dette à un niveau tolérable.

L'autre objectif non moins important est de réduire la dépendance de l'économie du pays vis à vis du café, d'où l'importance de promouvoir l'exportation des produits industriels et miniers. En ce qui concerne les exportations minières, elles seront dominées par le nickel à partir de l'an 2006. La rubrique « Autres produits » couvre principalement les produits manufacturés, dont les boissons et la confection. Le démarrage des exploitations à grande échelle des autres produits miniers, dont l'or, la colombo tantalite et le vanadium est prévu à partir de l'an 2004,

A la fin de la décennie, les exportations autres que le café rapporteront au pays environ 76,4 % des recettes d'exportation, pendant que la part du café passera de 61.2 % en 2001 à 23,6 % en 2010. L'augmentation des rendements du café par un meilleur entretien permettra le maintien d'un volume d'exportations de 25 000 T par an en moyenne pendant la période considérée, tandis que la production du thé connaîtra une croissance annuelle moyenne de 30 % par an jusqu'en 2006, pour se stabiliser vers la fin de la période à 10 % par an, par suite du manque de terres réservées à cette spéculation. Le Burundi a déjà bénéficié des mesures de réduction de la dette extérieure par des bailleurs bilatéraux dont la RFA, la France et la Belgique. Il faudra que la Communauté internationale évite que les flux nets de ressources au Burundi deviennent négatifs. Pour éviter cette situation, il faudrait que les tirages annuels sur financements extérieurs soient d'au moins 35,1 Mns USD à partir de 2001, connaissent une croissance continue, et soient principalement composés des dons et des prêts à des conditions de faveur. Le Burundi devrait bénéficier des programmes appelés «Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)» que tous les gouvernements du monde ont approuvé.

Chapitre 6 : Les Objectifs et Programmes sectoriels

6.1. Administration publique

6.1.1. Objectif global du programme de redynamisation de l'administration publique .

La mission générale de l'administration publique consiste en l'élaboration et l'exécution de la politique nationale en matière d'emploi.

Dans ce cadre, la préoccupation majeure de la fonction publique est non seulement l'organisation sociale du monde du travail, mais également la promotion de la justice sociale dans les relations socio-professionnelles.

Parmi les objectifs spécifiques du programme de redynamisation de l'administration publique, le Gouvernement poursuivra :

- La mise sur pied d'une politique nationale de gestion des ressources humaines ;
- Le renforcement des capacités de coordination (rationalisation et modernisation du travail au niveau des ministères via l'information) ;
- La maîtrise de la masse salariale (afin de faire face aux problèmes structurels et organisationnels) et la gestion prévisionnelle des effectifs ;
- La transparence dans les opérations de recrutement (respect du principe de l'égalité des chances) ;
- La réglementation et la sécurité sociale (amélioration des conditions de travail) ;
- La formation professionnelle et le perfectionnement en cours d'emploi.

Tous ces objectifs sous-tendent le souci de réformes de l'administration publique dans le but d'accroître son efficacité et son rendement.

6.1.2. Domaines prioritaires d'action.

A l'heure actuelle, l'administration publique burundaise est à la croisée des chemins entre l'effondrement suite aux disfonctionnements issus de la crise socio-politique et l'espoir de redynamisation suscité par la mise en œuvre des premières mesures de réformes de la Fonction Publique initiées dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (dimension sociale).

Pour venir à bout de ces défis, les domaines prioritaires d'action s'articulent autour des grands axes suivants :

Conception et pilotage des réformes de l'administration publique : Sur le plan juridique et institutionnel, le Gouvernement mettra sur pied une politique nationale de promotion de l'emploi. Le Code du Travail sera également révisé en vue de créer un cadre légal incitatif et libéral de création d'emplois aussi bien par l'Etat que par les privés. Sur le plan pratique, le Gouvernement procédera à la planification de l'emploi et des ressources humaines (prospection des besoins et disponibilités dans le temps). L'analyse de l'environnement économique aboutira à l'identification des filières économiques créatrices d'emplois et renforcera la formation professionnelle à cet effet. De plus, compte tenu de l'état de démobilisation latente des agents de la fonction publique, le gouvernement s'engage à initier des mécanismes de redynamisation de l'administration publique via l'encouragement et le renforcement de la culture du mérite.

- L'appui au projet ASAP qui concerne principalement la finalisation du fichier GESPERS et l'intégration de paie dans un logiciel unique GESPERS, ce qui pourrait procurer à l'Etat un gain de plus de 100 Mns FBu par an payés au CNI pour prestations des préparations des fiches de paie des agents de la Fonction Publique ;
- Le renforcement des capacités et l'extension du CPF qui s'inscrit dans le cadre de la promotion de la formation professionnelle en cours d'emploi et de l'adéquation Formation/Emploi.
- La constitution d'une banque de données du marché du travail qui permettra de mieux appréhender le problème de l'emploi et de mettre sur pied une politique efficace de gestion des ressources humaines,
- La création de l'Office Burundais des pensions et rentes pour les agents sous statuts de l'administration.

Organisation sociale du monde du travail et promotion de la justice sociale dans les relations socio-professionnelles. L'actualisation des textes de lois sera faite dans le but de clarifier davantage les compétences des différents services publics, d'éviter tout chevauchement dans les actions à mener ainsi que de renforcer la transparence dans les recrutements.

Amélioration des conditions de travail aussi bien sur le plan de la réglementation que sur celui de la sécurité sociale. Le Gouvernement s'engage à cet effet à renforcer les services de l'INSS en ce qui concerne les rentes et pensions. La Mutuelle de la Fonction publique sera également réhabilitée et renforcée. En dehors du secteur structuré, le Gouvernement s'engage à

approfondir les études d'extension du système de sécurité sociale et d'assurance maladie aux différentes couches du secteur non structuré.

Formation professionnelle et réinsertion socio-professionnelle. La formation professionnelle devra revaloriser et promouvoir le secteur informel aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans le monde rural, il s'agira de tout faire pour désengorger le secteur agricole en essayant de faire jouer les avantages comparatifs suivant les régions. Pour le milieu urbain, la formation professionnelle de la jeunesse déscolarisée leur assurera un revenu futur tout en réduisant le taux élevé de chômage en milieu urbain.

Dans le cadre de l'enseignement supérieur et technique, le temps est venu de promouvoir un enseignement professionnalisé et adapté aux besoins du pays, d'où l'adéquation Formation-Emploi. A cet effet, des liens étroits seront établis entre les différentes Facultés et Instituts avec les Ministères techniques respectifs ainsi qu'avec les autres institutions spécialisées en études et formation professionnelle.

La mise en application des Accords de Paix impliquera la démobilisation des forces combattantes et l'accueil des rapatriés. Ce programme nécessitera d'importants moyens en vue de leur installation et leur réinsertion socio-professionnelle qui concerne principalement les rapatriés et les démobilisés. De plus, l'amorce du désengorgement du secteur agricole impliquera la reconversion des agriculteurs quittant le secteur à d'autres métiers non agricoles comme : la briqueterie, la tuilerie, la menuiserie, la maçonnerie, d'où la promotion du secteur artisanal en milieu rural. Aussi, un programme de reconstruction nationale sera initié dans le but de la réhabilitation des différentes infrastructures détruites depuis la crise de 1993 ainsi que de la relance de la politique de logement dans les centres urbains.

6.1.3. Ressources nécessaires.

Le programme de redynamisation de l'administration publique comprendra des projets d'appui et de renforcement des capacités institutionnelles des différents services de l'administration pour environ **118,4 Mds FBu** pendant la durée du plan d'action.

6.2. □. Agriculture

6.2.1. Objectifs globaux du programme de développement du secteur agricole.

L'agriculture est l'activité économique la plus importante au Burundi. Plus de 80% de la population active en dépendent directement. Elle fournit également 90% des recettes d'exportation et contribue en moyenne pour environ 60% du PIB ; cette dernière proportion est cependant fortement tributaire des résultats enregistrés par les productions vivrières et des prix à l'exportation du café.

Etant donné la forte croissance démographique non suivie par celle de la production agricole dans notre pays, des efforts doivent être fournis pour accroître la production agricole afin de restaurer l'autosuffisance alimentaire. Aussi, la sécheresse qui sévit dans l'ensemble du pays depuis plus de trois ans, compromet sérieusement les efforts d'accroissement de la production agricole. La situation de quasi-disette dans la plupart des régions naguère autosuffisantes en denrées alimentaires implique une politique énergique de relance de la production agricole. Aussi, étant donné le degré élevé de morcellement de terres suite à la pression

démographique, des efforts devraient être fournis dans le sens du désengorgement du secteur agricole au profit d'autres secteurs de production non agricole.

Dans le but de la relance du secteur agricole, le Gouvernement s'engage à promouvoir le secteur des cultures vivrières longtemps délaissé au profit du secteur des cultures d'exportation mieux encadré et souvent organisé sous forme de filières.

Parmi les objectifs assignés au Programme de Développement du Secteur Agricole, on note :

L'autosuffisance alimentaire : il s'agira de maintenir l'autosuffisance alimentaire du pays augmentant la productivité des exploitations (usage d'intrants modernes comme les semences sélectionnés, pesticides, engrais chimiques et introduction des techniques d'irrigation ;

La diversification de la production par l'introduction et le développement des cultures vivrières de rente comme : le blé, la pomme de terre, les légumes frais et les fruits ;

L'intégration agro-sylvo-zootechnique pour le maintien des ressources hydro-pédologiques et l'équilibre alimentaire des populations ;

L'augmentation des revenus des producteurs par l'introduction d'autres spéculations à forte valeur ajoutée comme l'horticulture, les légumes et les fruits ainsi que la culture de la soie dont les essais ont déjà montré de grandes potentialités pour le pays.

La promotion des techniques de conservation des eaux pluviales et introduction des systèmes d'irrigation simples et efficaces, en vue de protéger le secteur agricole contre les caprices de la nature surtout celles liées au climat ;

La promotion de la valorisation et conservation des produits agricoles par la transformation ;

L'intégration agro-sylvo-zootechnique par le reboisement, la culture des essences agro-forestières et des cultures fourragères ;

La promotion de l'organisation des marchés d'intrants agricoles et la libéralisation des filières agro-exportatrices ;

La mise en place d'un système de crédit agricole ;

6.2.2. Domaines prioritaires d'action.

Dans le cadre du Programme de Développement du Secteur Agricole, les domaines prioritaires d'action se baseront sur les quatre principaux axes d'intervention suivants :

La relance de la production agricole par :

- La promotion des techniques de conservation des eaux et l'irrigation. Etant donné les ressources hydrauliques dont regorge le pays, un vaste programme d'irrigation doit être initié afin de lutter contre la sécheresse et redonner l'espoir au monde rural ;
- La diversification des cultures et le développement des cultures de rente ;
- L'usage d'intrants agricoles performants (semences sélectionnés, engrais, pesticides).

L'intégration agro-sylvo-zootechnique par :

- La restauration de la fertilité des sols ;
- Le reboisement, l'agroforesterie et les cultures fourragères.

Le renforcement des capacités à la base par l'opérationnalisation de l'approche participative sur terrain, ce qui renforcera le processus démocratique à la base. La formation des associations de producteurs leur permettra l'accès facile au crédit ainsi que l'ouverture aux activités non agricoles ce qui contribuera à désengorger le secteur agricole. De plus l'implication des associations de producteurs dans la commercialisation des intrants leur accordera un accès facile aux engrais, produits phytosanitaires et semences de qualité.

La promotion des revenus des producteurs par :

- Le développement des cultures vivrières de rente comme le blé, la pomme de terre, les légumes frais et les fruits.
- L'introduction d'autres spéculations à forte valeur ajoutée comme l'horticulture pour les producteurs ayant plus de moyens et la culture de la soie pour les petits producteurs y compris ceux aux exploitations atomisées et sans ressources, afin de lutter efficacement contre la pauvreté.

6.2.3. Ressources nécessaires.

La relance de la production agricole concernera deux grands volets notamment : le renforcement de l'autosuffisance alimentaire et la promotion des exportations et développement du secteur agricole par l'aménagement des marais, la promotion de la riziculture, la promotion des techniques simples d'irrigation par les eaux pluviales, le développement de cultures de rente, la promotion des marchés d'intrants engrais et semences, la libéralisation de nouvelles filières agro-exportatrices, la transformation des produits vivriers, l'intégration agro-sylvo-zootechnique ainsi que l'appui à la recherche agronomique). L'enveloppe financière globale sera d'environ **297.6 Mds FBu** .

6.3. Elevage

6.3.1. Objectif global du programme de développement de l'Elevage.

La mission générale assignée au programme de développement de l'élevage est non seulement la couverture des besoins en protéines animales mais aussi la production du fumier indispensable au maintien de la fertilité des sols.

Actuellement, la production nationale de protéines animales permet de couvrir environ 58% des besoins en offrant 1,2g de protéines d'origine animale et 1,7g de protéine d'origine halieutique par habitant et par jour contre une norme recommandée de 5g (*)⁹.

Etant donné les effets néfastes de la crise sur le sous secteur élevage, (diminution de 11% pour les bovins, 38% pour les petits ruminants, 67% pour les porcs, 5% pour les animaux de basse-cour ainsi que les mouvements des troupeaux bovins des zones pastorales vers les

⁹ République du Burundi, Minagri : Etude du Plan Directeur de l'élevage, dossier de synthèse, groupement Cie Jules V.L. s.a.& SOPEX N.V. s.a., Bujumbura, Décembre 1997.

centres urbains en quête d'une plus grande sécurité), l'objectif principal est le repeuplement du cheptel ainsi que le développement de l'élevage intensif.

Parmi les atouts du Burundi dans le secteur élevage, on note :

- Le fait que la grande majorité des familles rurales soit déjà sensibilisée aux formes modernes de production notamment l'intégration agro- zootechnique ;
- L'intérêt de plus en plus croissant des éleveurs pour l'amélioration génétique du cheptel constitue également un atout de taille ;
- Les conditions éco-climatiques régnant sur les hauts plateaux du relief national offrent de bonnes possibilités d'intensification tant au niveau des productions fourragères qu'à celui de l'élevage des races exotiques plus performantes.

Dans le cadre du programme de développement de l'élevage, les objectifs spécifiques privilégiés sont les suivants :

La disponibilisation des intrants d'élevage et d'équipements qui font défaut aux agro-éleveurs.

La relance de l'élevage et son intégration à l'agriculture par :

- La facilité d'accès au crédit,
- La disponibilisation des races performantes et leur diffusion par le biais de l'insémination artificielle ,
- Le développement du petit élevage dans les zones densément peuplées ainsi que le développement de la pisciculture et de l'apiculture.
-

La redynamisation des structures d'appui à la production animale, depuis la recherche zootechnique jusqu'à l'organisation participative via une plus grande implication des agro-éleveurs (principalement par le biais de la promotion des associations communautaires).

Les objectifs visés par la relance de l'élevage touchent :

- L'amélioration de l'équilibre alimentaire de la population burundaise ;
- L'accroissement et la diversification du revenu des agro-éleveurs ;
- La restauration de la fertilité des sols.

Le suivi de la santé animale par la disponibilisation des produits vétérinaires et l'appui à la création des pharmacies vétérinaires dans les différentes régions d'élevage.

6.3.2. Domaines prioritaires d'action.

Les domaines prioritaires d'action pour le développement du secteur élevage comportent deux grands axes suivants :

Le remplacement du cheptel, compte tenu des pertes occasionnées par la crise et de l'accroissement de la population, la tendance actuelle qui s'oriente vers le développement du petit élevage en remplacement des bovins est à encourager surtout dans les régions à forte densité démographique. Dans l'optique d'intégration agro-zootechnique les efforts spécifiques porteront sur :

- Une alimentation animale de base reposant sur l'utilisation optimale des ressources de l'exploitation (cultures fourragères, sous-produits agricoles) ;
- Une pratique de la stabulation permanente ;
- Une valorisation du fumier par la fertilisation des terres ;
- Une amélioration génétique des troupeaux par le croisement des races plus performantes.

L'appui au développement du secteur d'élevage dans les exploitations agricoles, par la mise en place d'un vaste système de crédit destiné à l'acquisition d'animaux reproducteurs ou à engraisser. Cette politique de diffusion élargie permettra de répondre au souci de reconstitution du cheptel au niveau national.

6.3.3 Ressources nécessaires

Le programme de relance de l'élevage aura un grand volet de repeuplement du cheptel qui consommera plus de la moitié du budget alloué à ce sous – secteur. A côté du volet repeuplement du cheptel, d'autres volets seront développés comme : la promotion de cultures fourragères, l'approvisionnement en intrants d'élevage et l'organisation des filières lait, viande et peaux. L'enveloppe financière globale sera d'environ **129,4 Mds FBu** pendant la durée du plan d'action.

6.4. Pêche et pisciculture

6.4.1. Objectif global du programme de développement de la pêche et de la pisciculture

La production de poisson au Burundi est faible et contribue pour seulement 1% du PIB. Le secteur pêche joue cependant un rôle important dans la fourniture de protéines animales et par la création des emplois, particulièrement dans les régions riveraines du Lac - Tanganyika.

Le niveau de la production annuelle durable des eaux territoriales burundaises se situe à environ 20.000 Tonnes par an. Ce niveau a été atteint pour la première fois en 1976 et depuis, la production estimative annuelle a toujours fluctué entre 15.000 et 25.000 Tonnes par an. La production annuelle de l'aquaculture reste encore très limitée et ne dépasse guère 60 Tonnes par an jusqu'à présent. La production annuelle estimée des lacs du Nord tourne autour de 1000Tonnes /an. De manière générale, la production annuelle soutenable du Lac Tanganyika est estimée à 250.000 Tonnes par an alors que la production annuelle effective est d'environ 80.000 Tonnes par an. Le secteur pêche au Burundi est dominée par la pêche artisanale qui procure environ 80% de la production nationale de poissons.

Dans le cadre du programme de développement du sous-secteur pêche et pisciculture, l'objectif principal est celui de l'augmentation de production de poisson ainsi que de l'amélioration des circuits d'approvisionnement des régions intérieures en poissons.

Les objectifs spécifiques du programme de développement du secteur pêche et pisciculture sont les suivants :

- la pleine utilisation des ressources halieutiques disponibles dans les lacs sans risque de surexploitation,
- la promotion de la formation aux techniques de l'aquaculture et de pêche,
- l'intégration de l'aquaculture aux plans de développement rural,

- la passation des accords de pêche avec les pays riverains du Lac Tanganyika ayant un
- grand potentiel en ressources halieutiques encore sous – exploitées comme la Tanzanie et la RDC, et
- la création de la filière pêche et pisciculture,

6.4.2. Domaines prioritaires d'action

La production burundaise de poissons reste faible malgré que les ressources halieutiques des eaux territoriales du lac Tanganyika soient exploitées presque à 100%. En vue d'accroître cette production de poisson, les domaines prioritaires d'action auraient trois principaux axes suivants :

Développer l'aquaculture là où elle s'y prête .Une percée vers l'aquaculture nécessiterait une amélioration des qualifications professionnelles à tous les niveaux . De plus, l'appui aux aquaculteurs s'impose surtout dans la disponibilisation du matériel, des semences d'alevins et du matériel indispensables.

Encadrer la pêche artisanale dans le domaine de l'amélioration des techniques de pêche, de traitement et de commercialisation du poisson.

Renforcer la législation maritime en matière de pêche pour préserver la durabilité des ressources poissonneuses du lac.

Réactiver la coopération sous-régionale en vue de conclure des accords de pêche avec les pays riverains du Lac Tanganyika dont les ressources halieutiques sont encore sous – exploitées.

6.4.3. Ressources nécessaires

Dans le cadre du programme de redynamisation de la pêche et pisciculture, le principal volet qui sera développé est celui de la promotion et réhabilitation du secteur pêche et pisciculture par : la création du centre national d'aquaculture, la réhabilitation et extension des étangs piscicoles, la formation et l'encadrement des pêcheurs et pisciculteurs. Aussi, avec la création de la filière pêche et pisciculture, un renforcement de la coopération régionale pourrait aboutir à la signature des accords de pêche avec les pays riverains du Lac Tanganyika. L'enveloppe financière globale pour ce secteur est **de 55,4 Md de FBu** pendant la durée du plan d'action.

6.5. Sylviculture

6.5.1. Objectif global du programme de développement de la sylviculture

Bien que le secteur forestier et sylvicole ne contribue que pour 25% environ du PIB, le bois joue un rôle essentiel dans l'économie nationale en fournissant le combustible des ménages (bois de chauffe et charbon de bois), le bois de service (perche) et le bois d'œuvre (sciage). Cependant, la fonction importante du secteur forestier et sylvicole réside dans la protection des sols et des ressources en eaux, dans un pays comme le Burundi, où le relief est très accidenté et la densité de la population très élevée.

La superficie forestière et sylvicole du Burundi est estimée à 200.000 ha, dont 70.000 ha de forêt naturelle et 130.000 ha de plantations artificielles. Le potentiel de production de bois est

estimé à 1 Mn de m³/an, alors que la demande dépasse 4 Mns de m³/an. Ce déficit est comblé partiellement par les importations et par une surexploitation des peuplements naturels, aggravant ainsi le problème de déforestation et d'érosion de sols.

L'objectif global du programme de développement de la sylviculture est l'intégration agro-sylvo-zootechmique dans le but de la conservation des ressources hydro-pédologiques indispensables au développement du secteur agricole.

Les objectifs spécifiques du programme de développement du secteur forestier et sylvicole sont les suivants :

- protection des sols contre l'érosion par le reboisement,
- installation de plantations forestières pour la production de bois d'œuvre,
- développement des plantations individuelles agro-forestières en vue de couvrir les besoins en bois de service et de chauffage,
- protection et aménagement des boisements artificiels existants,
- mise sur pied d'unités industrielles de valorisation des produits du bois.

6.5.2. Domaines prioritaires d'action

Le programme de développement du secteur forestier et sylvicole vient d'acquies à son actif la révision du Code forestier qui constitue un outil juridique important à la base du développement de ce secteur. Les domaines prioritaires d'action s'articulent autour des deux principaux axes suivants :

La recherche de l'autosuffisance dans l'approvisionnement en produits forestiers qui constitue la principale source d'énergie.

La protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles en eau et en sols essentiels au développement agricole du pays.

La stratégie de mise en œuvre de ce second axe prioritaire d'action sera l'intégration agro-sylvo-zootechmique et la protection des bassins versants contre l'érosion.

6.5.3. Ressources nécessaires

Le programme de développement de la sylviculture repose sur trois volets essentiels suivants : Reboisement, promotion de l'agroforesterie et organisation de la filière bois. L'enveloppe globale allouée à ce secteur serait de **32,3 Mds FBu**.

6.6. Autres branches du secteur primaire : le secteur minier

6.6.1. Objectifs globaux de développement du secteur minier.

Parmi les autres branches du secteur primaire, l'analyse se limite au secteur minier du fait que ce secteur est d'une extrême importance pour l'économie du pays, et dont le développement contribuera de façon appréciable à épauler l'agriculture comme principale source de recettes en devises. Ce secteur offre également de bonnes perspectives pour la diversification des activités économiques avec des effets positifs directs sur l'emploi, et sur le transfert de technologie.

Le secteur minier burundais présente des atouts importants d'autant plus que des gisements miniers d'une gamme variée ont été mis à jour (nature et volume des réserves du minerai) notamment :

- * Le nickel et les éléments associés à Musongati,
- * Le fer, le titane et le vanadium à Mukanda,
- * Le calcaire et les matériaux complémentaires pour les céramiques de différents gîtes,
- * Les phosphates et les carbonatite actuels à Matongo,
- * Le calcaire à ciment à Cibitoke,
- * L'or de Butihinda, en Province de Muyinga et de Mabayi en Province de Cibitoke.

Les objectifs poursuivis par le programme de développement minier au Burundi sont les suivants :

- L'inventaire et évaluation des ressources minérales du pays avec un accent particulier aux ressources minérales à haute valeur ajoutée et à faible coût d'investissement,
- La création d'industrie d'import - substitution. A cet effet, les calcaires à ciment de Cibitoke offrent de bonnes perspectives. Eu égard aux besoins énormes en matière de reconstruction ainsi qu'au coût élevé du ciment importé, le Gouvernement s'engage à classer ce projet dans ses priorités pour qu'il puisse aboutir le plus rapidement possible, en offrant aux investisseurs des avantages fiscaux importants.
- La promotion du secteur minier en intéressant le secteur privé,
- L'encadrement et suivi des exploitations artisanales, minières et des carrières,
- La mise à jour des documents cartographiques,
- La révision du Code minier,
- L'exploitation des gisements de Nickel de Musongati et de l'or de Butihinda.

Pour atteindre ces objectifs, le secteur minier devra mettre en œuvre les stratégies suivantes :

- Cibler les éléments à grande valeur nécessitant peu de moyens pour la mise en valeur,
- Indiquer les nouvelles cibles à explorer tout en fixant le chronogramme d'activités,
- Promouvoir et mener des campagnes d'information sur les opportunités offertes par le secteur minier,
- Collecter et conserver les données récoltées sur des supports facilement exploitables.

6.6.2. Domaines prioritaires d'action

Les domaines prioritaires d'action du programme de développement du secteur géologique et minier national suivent trois principaux axes à savoir :

- Projet Nickel de Musongati,
- Projet or de Butihinda,
- Etude et appuis au secteur minier¹⁰

6.6.3. Ressources nécessaires.

¹⁰ Les Etudes et appuis au secteur minier comprennent notamment des études pour le développement des projets phosphates, pierres naturelles, vanadium, cimenterie et céramiques, la recherche des hydrocarbures ainsi que l'appui au développement du secteur minier.

Le programme de développement du secteur minier est un programme très ambitieux qui vise une transformation profonde de l'économie burundaise. Les principaux projets qui seront développés au cours de cette décennie 2001-2010 sont : le projet Nickel, le projet or de Butihinda et les études et appuis au secteur minier pour une enveloppe financière globale de **760.972 Mns USD dont 739.7 Mns USD** pour le seul projet Nickel qui sera exploité par la société Andover NL.

6.7. Industrie

6.7.1. Mission et objectifs du développement industriel

Compte tenu de l'amenuisement des terres cultivables suite à la pression démographique, le développement des activités industrielles est impératif pour le Burundi. La mission principale du Gouvernement est d'appuyer les investisseurs potentiels en créant un environnement macro-économique favorable à l'initiative privée et un cadre réglementaire et fiscal incitatif à la promotion de l'industrie.

6.7.2. Domaines prioritaires d'action

Développement de la base industrielle. L'agriculture ne pouvant plus à elle seule servir de locomotive de développement compte tenu de la pression démographique, l'industrie doit servir de relais pour développer le tissu économique dans son ensemble. Néanmoins, le développement industriel se heurte à plusieurs contraintes structurelles et conjoncturelles qu'il faudrait analyser et essayer de relever dans la mesure du possible.

La création de Petite et Moyenne Industrie. Le développement industriel du pays sera conçu dans le contexte de Petite et Moyenne Industrie dont la promotion reviendra principalement au secteur privé. Compte tenu de l'importance qui sera accordée au PMI, il sera créé des mécanismes d'appui à ce secteur.

La décentralisation industrielle. Au delà des études de filière et de la collecte d'une documentation sur l'industrialisation dans la Sous-Région pour mieux y ancrer l'industrie burundaise, le Gouvernement veillera à ce que l'implantation des industries se fasse en fonction d'un aménagement territorial bien réfléchi. La décentralisation industrielle sera initiée en vue de renforcer le tissu industriel et de créer des emplois dans le milieu rural.

Une industrie intégrée dans la Sous Région. Le développement de l'industrie ne peut plus se concevoir sous forme de liste de projets industriels, mais comme un programme d'investissement industriel cohérent et compatible avec l'économie nationale dans toutes ses dimensions. Dans ce cadre, le pays doit choisir des secteurs porteurs où il dispose des avantages comparatifs par rapport aux autres industries de la Sous Région lui permettant de produire à des prix compétitifs. L'économie du Burundi, caractérisée par l'étroitesse du marché intérieur doit être non seulement ouverte mais également spécialisée et intégrée dans le commerce international en commençant par le commerce sous régional

6.7.3. Ressources nécessaires

Les investissements qui seront requis pour le développement du secteur industriel sont très importants.. Comme l'Etat a commencé à se désengager du secteur industriel productif pour laisser l'initiative au secteur privé, ses ressources permettront d'appuyer et d'accompagner les initiatives en faveur du secteur privé notamment par la réalisation des études d'identification des opportunités industrielles. Ils sont estimés à **74.1Mds FBu** au cours du Programme d'Action.

6.8. Artisanat

6.8.1. Mission et objectif du développement de l'artisanat

Le Burundi est un pays où la population vit essentiellement de l'agriculture. Avec l'amenuisement des exploitations agricoles, l'artisanat reste un secteur qui peut créer de nouveaux emplois tant en milieu rural qu'en milieu urbain pour accroître les revenus des ménages, améliorer les conditions de vies de la population et ainsi lutter contre la pauvreté. L'objectif est de développer l'artisanat de production, l'artisanat de l'art et des services, en vue de permettre l'insertion socio-professionnelle des jeunes non scolarisés ou déscolarisés ainsi que des démobilisés.

6.8.2. Domaines prioritaires d'action

La transformation des produits agricoles. Il s'agit essentiellement de développer de petites unités artisanales de transformation des produits agricoles comme les fruits dans les régions où ils sont abondants (ananas, avocats, mangues,...). Ceci permettra de résoudre partiellement le problème de pertes des récoltes en procédant en leur transformation pour permettre une conservation plus longue.

Le développement des filières. Le secteur artisanal du Burundi est caractérisé par un éventail d'activités très hétérogènes. C'est une opportunité à saisir pour les entreprendre sous forme de filière (terre cuite, bois, fibre végétale,...).

La promotion des coopératives de production artisanale. Le développement de l'artisanat ne peut être possible que s'il est appuyé par un encadrement qui favorise l'émergence de petites unités de production artisanale sous forme de groupements coopératives.

6.8.3. Ressources nécessaires

Les investissements se répartiront sur des programmes aussi bien de la branche artisanat moderne que traditionnel. Il s'agit de relancer le secteur de l'artisanat en tenant compte du potentiel artisanal déjà existant ainsi que de la disponibilité des matières premières locales. Les ressources nécessaires pour financer les investissements du secteur artisanat sont estimées à **47.9 Mds FBu**

6.9. Commerce

6.9.1. Mission et objectifs de développement du commerce

La mission du Gouvernement sera de poursuivre la libéralisation du commerce afin de permettre un approvisionnement en produits de première nécessité et partant de juguler la flambée des prix. Un accent particulier sera mis sur l'accroissement des exportations des produits traditionnels et non traditionnels.

6.9.2. Domaines prioritaires d'action

Le développement du commerce Intérieur. Le commerce intérieur du Burundi a été perturbé par la crise que le pays vit depuis 7 ans. Il faudra donc redresser et dynamiser ce secteur par un appui aux opérateurs économiques, remettre en place les circuits de distribution et soutenir les opérateurs économiques de l'intérieur par une politique fiscale souple.

Le développement du commerce extérieur. Le commerce extérieur du Burundi est marqué par un déficit structurel de la balance commerciale du fait que le pays dépend uniquement de deux principaux produits d'exportation (café et thé). Bien que ces produits de base jouent un rôle prépondérant dans l'économie nationale dans la mesure ils apportent une contribution cruciale aux recettes d'exportation, des efforts doivent être entrepris pour soutenir l'exportation des produits non traditionnels. Ces efforts se manifesteront par un aide du gouvernement pour prospecter les marchés étrangers (foires et autres manifestations commerciales).

La diversification des produits d'exportation. La diversification des produits exportables devrait s'appuyer sur des secteurs dont les produits présentent un potentiel important de valeur ajoutée notamment le secteur hortofructicole, plus particulièrement l'exportation des fleurs dont le premier projet est en cours d'exécution. La promotion de la culture de la soie sera une priorité de l'action du Gouvernement.

L'intégration régionale et sous régionale. Des efforts devront être menés pour informer les opérateurs économiques burundais des préférences commerciales offertes dans les cadres des accords commerciaux (bilatéraux, multilatéraux et régionaux) dont le Burundi est signataire.

6.9.3. Ressources nécessaires

Pour atteindre les objectifs ci haut cités et réaliser les actions prioritaires, des ressources indispensables seront mobilisées pour exécuter un certain nombre de programmes qui appuieraient le secteur du commerce. Le volume global des ressources nécessaires est estimé à **1,9 Mds FBu.**

6.10. Transport et communication

6.10.1. Mission et objectifs de développement du secteur des transports et télécommunication

L'autosuffisance alimentaire, l'augmentation de la production agricole, la mise en œuvre des actions du développement du monde rural sont tant de missions qui doivent être poursuivies par le Gouvernement. Toutefois, toutes ces missions ne peuvent aboutir sans un

développement et une amélioration des infrastructures de transport tant national qu'international. Le Burundi doit poursuivre et intensifier les échanges extérieurs et de ce fait, il doit disposer des voies de communications fiables pour assurer un approvisionnement régulier pour le pays et profiter des avantages qu'apportent les nouvelles technologies de communication.

6.10.2. Domaines prioritaires d'action.

Le développement du réseau routier national. Le secteur des transports routier est vital pour l'économie du Burundi puisqu'il assure 100% du transport intérieur et 40% des approvisionnements et des échanges extérieurs. En vue de désenclaver les régions de l'intérieur du pays, l'objectif qui sera poursuivi est le bitumage des routes qui relient les centres provinciaux du pays. Pour rentabiliser le réseau routier, un autre objectif important qui sera poursuivi est l'entretien et le renforcement du réseau bitumé existant.

Le développement du transport aérien. La mission principale assignée au service aéronautique est de mettre à la disposition du transport aérien national et international des infrastructures et des services nécessaires répondant aux normes internationales pour la sécurité de la navigation aérienne.

Le développement du transport lacustre. Le transport lacustre étant entièrement libéralisé, l'objectif du gouvernement est de poursuivre la promotion du système de transport lacustre pouvant accroître la rapidité et l'efficacité. Il continuera sa coopération avec la Zambie pour la modernisation du port de Mpulungu.

Le développement du secteur des télécommunications. Les télécommunications jouent un rôle de plus en plus majeur actuellement avec le développement d'internet car toute la documentation scientifique se trouve sur des sites Web. L'objectif qui sera poursuivi est de soutenir la politique actuelle de libéralisation du secteur, acquérir les équipements indispensables afin de développer les services des télécommunications modernes qui utilisent l'internet sans oublier les télécommunications traditionnelles afin d'atteindre la couverture nationale.

6.10.3. Ressources nécessaires

Le programme national d'action vise au désenclavement du pays en développant les axes routiers nationaux et régionaux. Il s'agit de relier les centres provinciaux du pays soit environs de 500 km de route bitumée et entretenir les routes secondaires soit plus ou moins 3.000 km. Il vise également à développer le transport par voie lacustre, le développement des télécommunications et la réhabilitation de la Régie Nationale des Postes. La réalisation de cet important programme nécessite des ressources très importantes qui sont estimées à **192.6 Mds FBu.**

6.11. Développement Energétique

6.11.1. Mission et objectifs de développement du secteur énergétique

La politique énergétique sera axée sur la mise en valeur des ressources énergétiques nationales sous toutes ses formes en vue de fournir une énergie bon marché aux activités industrielles minières, artisanales et aux ménages.

6.11.2. Domaines prioritaires d'actions

La construction de nouveaux ouvrages, en particulier hydroélectriques, en vue d'augmenter la production énergétique et le taux d'électrification du pays par le réseau. Il s'agira également de rendre disponibles des sources d'énergie adaptées au milieu rural.

La réhabilitation des installations et équipements détruits ou en manque d'entretien du fait de la crise. Cette réhabilitation concerne les outils de production de l'énergie électrique (production, transport et distribution), les installations scolaires et à biogaz, etc...

L'amélioration de l'efficacité du secteur énergétique. La loi de libéralisation du service public de l'eau potable et de l'énergie électrique qui vient d'être promulguée devra être accompagnée de mesures concrètes de réformes institutionnelles (et en particulier la réforme de la REGIDESO), de la réglementation et du contrôle des nouveaux opérateurs et partenaires du secteur de l'énergie électrique et de l'eau potable. L'ouverture du secteur aux investisseurs et opérateurs privés va favoriser une gestion plus efficace et un apport plus accru de ressources financières nécessaires au développement de l'infrastructure électrique.

6.11.3. Ressources nécessaires

Malgré la mise en place d'une loi qui libéralise le domaine énergétique, beaucoup d'actions doivent être entreprises pour résoudre les problèmes les plus urgents, notamment la construction de nouvelles centrales hydroélectriques sur les rivières Mpanda, Kaburantwa et Siguvyaye pour une puissance de 120Mw. Il s'agit également des tirages de lignes ainsi que l'électrification des centres urbains. Il s'agit essentiellement des programmes qui permettront d'augmenter la production énergétique tout en préservant l'environnement. Les investissements dans la construction des centrales hydroélectriques sur la Kaburantwa, de la Mpanda et de la Kagunuzi, le barrage sur la Mpanda pouvant également servir à l'irrigation de 12870 hectares de la plaine de l'Imbo centre. Ces travaux sont très importantes et nécessitent des ressources estimées à **129,4 Mds FBu**.

6.12. Santé publique

6.12.1. Mission et objectif de développement de la santé publique

L'objectif primordial dans le domaine de la Santé Publique consiste à l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population burundaise par une approche de santé communautaire. Il s'agit de relever un véritable défi afin d'atteindre les indicateurs de performance qui prévalaient avant la crise et de mobiliser les ressources nécessaires qui permettront le dépassement de ces performances.

6.12.2. Domaines prioritaires d'action

L'amélioration de la couverture sanitaire. La couverture sanitaire nationale suppose la réhabilitation et le renforcement des services de santé de base et des hôpitaux existants, la construction de nouvelles infrastructures et le renouvellement des équipements, mais aussi l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité du médicament.

L'intensification des soins préventifs et curatifs. Certaines endémo-épidémies sont particulièrement inquiétantes en raison de leur gravité et ceci doit constituer une préoccupation quotidienne des services de santé. Pour permettre l'accès des communautés de base à ces services, le Gouvernement renforcera les programmes de prévention, notamment les programmes de lutte contre le SIDA, de vaccination, de santé reproductive et d'éducation pour la santé.

Le renforcement des capacités institutionnelles. Pour faire face à l'évolution des exigences qualitatives en matière de santé, il est indispensable d'améliorer les textes de lois relatifs au Code de la santé publique, renforcer les structures de coordination et doter les bureaux provinciaux de santé des ressources humaines qualifiées et une logistique suffisante.

L'amélioration du financement de services de santé. Les soins de santé fournis par les services de santé sont très onéreux. Il convient de mettre en place des mécanismes de mobilisation des financements. Le Gouvernement définira une stratégie de financement du secteur de la santé impliquant les bénéficiaires par le biais de la création d'une mutuelle du secteur privé et par le renforcement de la carte d'assurance maladie en milieu rural.

La salubrité de l'environnement humain. Nombreuses maladies sont consécutives à un manque d'hygiène et de salubrité du milieu environnant. Sans une amélioration sensible des conditions environnementales, les problèmes de santé ne feront que s'amplifier. Il est indispensable de mettre un accent particulier sur l'hygiène, l'eau potable et l'assainissement pour combattre certaines maladies, dont la dysenterie bacillaire, le choléra et d'autres.

6.12.3. Ressources nécessaires.

Au Burundi où traditionnellement l'aide extérieure représente plus de 80% des financements des ressources alloués au secteur de la santé publique, l'arrêt de la coopération n'a eu que des effets dévastateurs. La bonne exécution des programmes de santé nécessite une reprise de la coopération au développement puisque l'aide humanitaire a aussi ses limites. Les ressources indispensables pour remettre sur les rails le développement sanitaire et atteindre le niveau d'avant la crise peuvent être évaluées à **92.5 Mds FBu.**

6.13. Education nationale

6.13.1. Mission et objectif de l'enseignement

Les objectifs qui seront poursuivis par le Gouvernement seront principalement la scolarisation universelle au niveau du primaire et l'augmentation des effectifs au niveau des enseignements secondaire et supérieur. Leur réalisation devra permettre qu'au moins 50% des lauréats du primaire accèdent à l'Enseignement Secondaire et qu'un grand nombre d'étudiants puisse être admis à l'Enseignement Supérieur, ce qui suppose également une diversification des filières de formation au Supérieur tout en tenant compte des besoins de l'économie nationale.

Au niveau du Primaire, le taux de scolarisation du primaire a chuté, l'objectif poursuivi est d'atteindre la scolarisation universelle d'ici 2010, de promouvoir l'égalité des chances à l'enseignement et d'améliorer la qualité de l'enseignement.

Au niveau du Secondaire, l'accroissement des effectifs du primaire implique la réhabilitation et l'extension des collèges et lycées afin de permettre un plus large accès à l'Enseignement Secondaire, de même que la diversification des filières d'enseignement technique.

Au niveau du Supérieur, il s'agit d'élargir l'accès à l'enseignement supérieur, de revoir les programmes afin de les adapter aux besoins réels du pays, diversifier les filières de formation et ouvrir les formation de troisième cycles localement. Le Gouvernement favorisera la création des universités et Ecoles Supérieure par des privés et veillera à ce que ces établissements sociaux ouverts à tous les jeunes burundais.

6.13.2. Domaines prioritaires d'action.

Renforcement des services techniques de l'Education. Le Ministère de l'Education Nationale possède en son sein des services techniques qui ont en charge la préparation et la production des manuels scolaires, l'évaluation du système éducatif et la proposition des réformes adéquates à l'Enseignement. Ces services méritent d'être appuyés par la fourniture des moyens de travail et une mise à jour régulière des compétences.

Renforcement des structures de l'enseignement secondaire et technique. Le sous secteur de l'Enseignement général et technique mérite une attention particulière. Même si en grande partie les infrastructures ont été épargnées pendant la crise, d'autres facteurs tels que l'arrêt de la coopération bilatérale et multilatérale ont fait que ce secteur a souffert. L'Enseignement Technique a été durement frappé par le manque d'équipements et d'enseignants qualifiés. En plus de la réhabilitation des écoles, des efforts doivent être fournis en ce qui concerne la formation des formateurs, l'appui en matériel logistique, humain et financier des bureaux pédagogiques de l'enseignement.

Renforcement des structures de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. L'état actuel des infrastructures académiques de l'Université du Burundi est très déplorable. Malgré l'ouverture de trois Universités privées (Ngozi, Grands Lacs, Tanganyika) en plus des autres instituts supérieurs, les effectifs admis dépassent de très loin la capacité d'accueil actuelle de l'université d'où la nécessité d'un plan de redressement et de désengorgement des Campus Universitaires, suivi d'un plan de gestion pour améliorer l'état actuel. Le Gouvernement mettra en place des mécanismes financiers et fiscaux destinés à favoriser l'épanouissement des Institutions d'Enseignement supérieur pour qu'elles dispensent un enseignement de haute qualité.

6.13.3. Ressources nécessaires.

La réhabilitation des infrastructures scolaires, la construction de nouvelles écoles, l'équipement des écoles primaires et secondaires, les fournitures des équipements scientifiques aux Facultés et Instituts, la formation continue des maîtres, le renforcement institutionnel, tel sont les principaux programmes qui seront entrepris et qui nécessitent des ressources pour atteindre les objectifs que le Gouvernement s'est assignés. Le volume des investissements indispensables estimés à **119,6 Mds FBu**.

6.14. Eaux et Assainissement

6.14.1. Mission et objectif de développement du secteur des eaux et de l'assainissement.

L'objectif global dans ce Secteur est la fourniture de l'eau en quantité et en qualité suffisante à tous les secteurs socio-économiques du pays aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural

afin d'assurer une desserte de plus ou moins 500 m, de garantir l'entretien des infrastructures et la protection des sources naturelles.

L'assainissement du milieu urbain se poursuivra par la mise en état opérationnel et l'entretien du projet évacuation des eaux usées de la ville de Bujumbura ainsi que par le ramassage et l'élimination des ordures ménagères. En milieu rural, il est primordial de sensibiliser la population afin qu'elle se construise des latrines et de promouvoir les infrastructures d'assainissement dans les lieux publics.

6.14.2. Domaines prioritaires d'action

La poursuite des programmes d'adduction d'eau. Il s'agit de poursuivre le programme de « Santé pour tous » en procédant à la lutte contre les maladies d'origine hydrique en assurant un approvisionnement en potable en milieu rural par l'aménagement des sources d'eau potable avec la participation de la population.

Le renforcement des structures de gestion. Il existe au Burundi des régies communales des eaux. Ces régies ont été mises en place pour assurer la pérennité des ouvrages aménagés par des programmes d'entretien des infrastructures.

6.14.3. Ressources nécessaires.

La réalisation du programme d'adduction d'eau et d'assainissement aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural nécessite une mobilisation importante des moyens humains, matériels et financiers. En effet, l'assainissement du milieu implique une large participation de la population, à travers des actions et des efforts fournis par la population. Ces efforts sont difficilement chiffrables. Toutefois le volume des ressources qui seront nécessaires au cours de la Décennie est estimé à **54,1 Mds FBu.**

Chapitre 7 : Estimation des besoins de financement

7.1. Budget consolidé sur la période

Le Budget consolidé sur la période considérée est de 5 183 195 Mns FBu. Sa présentation a suivi les directives de la CNUCED contenues dans les lignes d'orientation. Le tableau 7.1 donne la structure schématique du Budget indicatif et des besoins de trésorerie. Les chiffres donnés dans ce budget comprennent les dépenses d'investissement reprises dans l'annexe 5.3 auxquelles s'ajoutent les dépenses de fonctionnement. Six rubriques ont été créées en suivant le modèle suggéré par la CNUCED à savoir :

- L'Administration Publique présentée en une seule rubrique composée principalement des dépenses de la Fonction Publique, ainsi que celles liées à la réinsertion des rapatriés et des sinistrés. Cette rubrique absorbera 16,10 % des dépenses totales.
- Le maintien de l'ordre comprenant les dépenses de fonctionnement des forces de défense et de sécurité. Cette rubrique absorbera 13,58 % des dépenses totales.
- Les infrastructures économiques qui englobent les transports et communications, l'énergie et qui recevront 13,21 % des dépenses.
- Le secteur de production qui englobe les dépenses des secteurs agricoles, d'élevage, de pêche, de sylviculture, d'exploitation du nickel, d'études et d'exploitation d'autres minerais, industries et artisanat. Ce secteur absorbera 35,67 % des dépenses du Budget consolidé.
- La rubrique Services sociaux comprend les dépenses des Secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement. Une dotation de 18,72 % lui a été réservée.
- Conformément au schéma donné par la CNUCED, une rubrique Secours et Prévention des catastrophes a été prévue avec une dotation de 2,72 % des dépenses du Budget consolidé.

7.2. Mobilisation de l'épargne intérieure.

La grande majorité des Burundais vit en dessous du seuil de pauvreté comme l'ont démontré les chiffres et exposés antérieurs. Il est donc très difficile que le pays parvienne à dégager une épargne intérieure significative pour financer les investissements. Cependant, au cours de la décennie 2001 – 2010, le pays pourra progressivement dégager une épargne intérieure qui lui permettra de participer de plus en plus au financement des investissements.

La mobilisation de l'épargne se fera à travers les instruments traditionnels de mobilisation de l'épargne nationale, mais aussi à travers la participation de la population dans les projets communautaires, dans le cadre de l'exécution des projets et programmes de croissance et de lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement estime que le pays pourra dégager une épargne intérieure qui lui permettra de participer en 2001 au financement du Budget global à concurrence de d'un montant de 102 Mds FBu, constitué principalement des ressources fiscales et qui augmentera pour atteindre à 270 Mds FBu en 20

7.3. Besoins des financements extérieurs.

L'estimation des besoins de financement a suivi le Schéma présenté par le même document de la CNUCED cité ci-haut. Ainsi, le déficit cumulé des ressources sur la période est estimé à 3 094 Mds FBu soit l'équivalent de 3 129 629 000 \$. Les besoins de financements extérieurs

directement liés aux projets d'investissement sont évalués à 2 427 Mds Fbu sur la période analysée (Annexe 5.3). Ils sont constitués principalement par les besoins de financements des infrastructures liées au projet d'exploitation du nickel, de la construction des barrages hydroélectriques pour la production de l'énergie et l'irrigation, des projets d'électrification rurale, mais aussi des programmes de construction des logements pour les populations rapatriées et réinsérées dans leurs propriétés. Les ressources nécessaires au financement des projets Nickel, du barrage de Kaburantwa et des projets d'exploitation de l'or proviendront en partie des sources privées, mais également des fonds d'aide bilatéraux et multilatéraux, pour ce qui concerne leur composante « Infrastructures ».

Ces besoins apparaissent disproportionnés eu égard au niveau des budgets actuels. Cependant, il faut garder en mémoire la composante Nickel et la nécessité d'au moins doubler le PIB par habitant en 2010. Celui-ci restera toujours modeste par rapport au PIB par habitant de la plupart des Pays les Moins Avancés.

BIBLIOGRAPHIE

1. Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement : Déclaration de Paris et Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, New York 1992.
2. UNCLDC : Rapport de la première réunion du forum consultatif sur la préparation de la troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Genève, 21 et 22 juillet 1999.
3. Troisième Conférence des Nations Unies sur le Pays les Moins Avancés : Rapport de la Réunion Préparatoire des Experts des PMA Francophones : Niamey, 18 – 20 avril 2000.
4. République du Burundi, Ministère de la Santé Publique : Document de politique Sectorielle, Bujumbura mars 1999.
5. République du Burundi, Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme : Politique sectorielle, Bujumbura juin 1999.
6. République du Burundi, Ministère de l'Energie et des Mines, document de politique sectorielle, Bujumbura, mai 1999.
7. République du Burundi, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Politique sectorielle, stratégies pour la croissance agricole soutenue, Bujumbura, Juin 1995.
8. République du Burundi, Ministère de la fonction publique, Politique sectorielle, Bujumbura, Mars 1999.
9. République du Burundi, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Etude du plan Directeur de l'élevage, Cie Jules VL s.a & SOPEX NU s.a, Rapport définitif, Bruxelles, décembre 1997.
10. Burundi : Etude du secteur minier, Banque Mondial – Division de l'industrie et de l'énergie, Washington, 27 Décembre 1993.
11. Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction, Document macro-économique cadre, Table Ronde de Genève sur le Burundi.
12. MPDR, Projet TWITEZIMBERE, rapport annuel d'activité : exercice 1999.
13. MPDR, PNUD, Rapport National d'Evaluation de la Mise en Œuvre des Engagements du Sommet Mondial sur le Développement Social, Bujumbura, décembre 1999.
14. Pourparlers de paix d'Arusha sur le Burundi, Commission IV, Reconstruction et Développement. Document de travail de la commission IV, janvier 2000.

15. Ministère de la Réinstallation et la Réinsertion des Déplacés et des Rapatriés, Séminaire sur le retour des Réfugiés Burundais, Exposé de l'Honorable Gabriel TOYI, Porte-parole de l'Assemblée Nationale à la 4^{ème} Commission de paix pour le Burundi, Bujumbura 19-21 juin 2000.
16. MPDR, (ISTEEBU) et PNUD, Les Indicateurs sur le Développement Humain du Burundi 1990.
17. MPDR, PNUD, Rapport sur le Développement Humain du Burundi, la pauvreté au Burundi, septembre 1999.
18. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement, Rapport Décennal, Novembre 1999.
19. MPDR, L'impact socio-économique du Blocus imposé au Burundi depuis le 31 juillet 1996, décembre 1996.
20. MPDR, spm, Economie burundaise, 1993 à 1998.
21. Joseph BAKANIBONA, journée de réflexion sur la problématique de l'exportation au Burundi, Thème : Analyse du potentiel exportable du Burundi.
22. IDEC : Analyse de la dette extérieure publique du Burundi (1977 – 1997) par Spès Caritas NIHASIGAYE, Septembre 1998.
23. IDEC: La dette publique et ses effets sur l'Economie Nationale par Thacien NZEYIMANA. Février 1998
24. UNICEF : Conséquence de l'Embargo sur les conditions de vie des enfants et des familles burundais, Bujumbura, août 1998.
25. PNUD : Rapport sur le Développement Humain du Burundi 1999. La pauvreté au Burundi, septembre 1999.
26. Aide Mémoire de la Mission du FMI du 12 au 26 mai 2000. Tableau 4. Balance of Payments 1996 – 2000.
27. EXA INTERNATIONAL, Etude d'identification des marchés potentiels pour les productions burundaise, Bujumbura, 1992, 140 p.

Annexe 1.1

Evolution du PIB au cours des années 1990.

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
PIB secteur primaire	100'831.2	103'638.2	112'005.9	107'313.1	103'804.6	104'117.4	140'446.8	156'607.7	168'039.9	184'742.9
PIB secteur secondaire	30'603.5	35'924.9	43'781.2	42'936.8	54'277.3	56'152.0	30'969.0	50'691.0	61'462.8	74'496.9
PIB secteur tertiaire	44'566.8	48'099.2	56'489.1	61'383.7	98'229.5	114'438.3	74'025.0	115'370.4	138'672.9	167'631.5
PIB au coûts des facteurs	176'001.5	187'662.3	212'276.2	211'633.6	256'311.4	274'707.7	245'440.8	322'669.1	368'175.6	426'871.3
Taxes indirectes nettes	16'730.0	22'288.4	21'441.1	23'131.3	30'236.4	35'246.0	19'973.1	23'430.0	36'207.2	37'654.9
PIB (en Mn Fbu)	192'731.5	209'950.7	233'717.3	234'764.9	286'547.8	309'953.7	265'413.9	346'099.1	404'382.8	464'526.2
Population	5'292'793.0	5'451'577.0	5'610'360.0	5'769'414.0	5'875'413.0	5'981'682.0	6'087'951.0	6'194'220.0	6'300'489.0	6'482'660.0
PIB par habitant	36'414.0	38'511.9	41'658.2	40'691.3	48'770.7	51'817.1	43'596.6	55'874.5	64'182.8	71'656.7
Taux de change (Fbu/US\$)	171.3	181.5	208.3	248.8	252.7	249.7	302.8	352.4	447.8	563.6
PIB par habitant en US\$	212.6	212.2	200.0	163.6	193.0	207.5	144.0	158.6	143.3	127.1
Déflateur PIB (1980=100)	150.5	155.7	171.2	183.9	231.6	269.5	252.5	328.3	366.0	420.9
PIB réel (en Mn Fbu)	128'020.3	134'848.9	136'507.7	127'637.0	123'699.0	115'012.0	105'112.0	105'427.4	110'487.9	110'377.4
Taux de croissance	-	5.3	1.2	-6.5	-3.1	-7.0	-8.6	0.3	4.8	-0.1

Source : MPDR, *Economie Burundaise 1997 – 1998*, Bujumbura, 1999, annexes.
MPDR, Cellule de Planification Macroéconomique.

Annexe 1.2

Evolution du taux d'investissement au cours des années 1990

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Formation brute de capital fixe (en Mn Fbu)	34'992.8	38'307.1	41'846.2	34'949.0	27'985.0	28'406.1	32'711.7	17'814.4	16'817.6	19'314.0
Variation des stocks	-1'368.9	-1'615.9	-1'678.4	-2'628.0	53.2	-198.8	-1'788.6	1'458.9	-1'476.6	6'738.9
Investissements bruts	33'623.9	36'691.2	40'167.8	32'321.0	28'038.2	28'207.3	30'923.1	19'273.3	15'341.0	26'052.9
PIB (en Mn Fbu)	192'731.5	209'950.7	233'717.3	234'764.9	286'547.8	309'953.7	265'413.9	346'099.1	404'382.8	464'526.3
Taux d'investissement	17.4	17.5	17.2	13.8	9.8	9.1	11.7	5.6	3.8	5.6

Source : MPDR, *Economie Burundaise 1997 – 1998*, Bujumbura, 1999, annexes.
 - MPDR, Cellule de Planification Macroéconomique.

Annexe 1.3

Evolution des finances publiques au cours des années 1990

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Recettes courantes hors-dons	29'188.1	35'910.9	35'195.5	38'164.6	42'100.6	44'244.9	37'782.2	41'570.3	60'567.7	63'884.9
Dépenses publiques totales	54'547.7	60'005.7	70'237.0	68'632.6	60'927.3	58'677.3	62'237.1	63'858.6	83'413.8	92'060.7
Déficit (hors-dons)	-25'359.6	-24'094.8	-35'041.5	-30'468.0	-18'826.7	-14'432.4	-24'454.9	-22'288.3	-22'846.1	-28'175.8
PIB (en Mn FBu)	192'731.5	209'950.7	233'717.3	234'764.9	286'547.8	309'953.7	265'413.9	346'099.1	404'382.8	464'526.3
Déficit en % du PIB	-13.2	-11.5	-15.0	-13.0	-6.6	-4.7	-9.2	-6.4	-5.6	-6.1

Source : MPDR, *Economie Burundaise 1997 – 1998*, Bujumbura, 1999, annexes.
 - MPDR, Cellule de Planification Macroéconomique.

Annexe 1.4

Structure des exportations (en Mn FBu)

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Café	8'987.0	13'167.8	10'289.7	11'420.9	14'443.9	22'269.2	8'726.5	26'981.7	22'857.9	23'289.6
En %	71.9	79.2	62.6	62.7	70.9	79.3	70.9	87.5	79.7	75.2
Thé	1'427.6	1'610.0	2'313.2	2'682.0	2'351.8	2'417.8	1'418.7	3'176.3	4'912.0	6'528.1
En %	11.4	9.7	14.1	14.7	11.5	8.6	11.5	10.3	17.1	21.1
Autres produits primaires	1'257.6	1'010.0	918.6	1'963.5	2'204.1	2'156.6	789.3	432.2	452.7	572.6
Total produits primaires	11'672.2	15'787.8	13'521.5	16'066.4	18'999.8	26'843.6	10'934.5	30'590.2	28'222.6	30'390.3
En %	93.4	95.0	82.3	88.3	93.2	95.5	88.8	99.3	98.4	98.1
Produits manufacturés et autres	820.8	829.8	2'908.7	2'136.7	1'378.2	1'250.9	1'380.6	230.8	448.4	596.2
En %	6.6	5.0	17.7	11.7	6.8	4.5	11.2	0.7	1.6	1.9
Total des exportations	12'493.0	16'617.6	16'430.2	18'203.1	20'378.0	28'094.5	12'315.1	30'821.0	28'671.0	30'986.5

Source : MPDR, Economie Burundaise 1997 – 1998, Bujumbura, 1999, annexes.
MPDR, Cellule de Planification Macroéconomique.

Annexe 1.5

Indicateurs de développement humain

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Espérance de vie à la naissance	51.6	52.7	53.8	54.9	54.4	53.9	53.4	51.4	53.4
Taux d'alphabétisation des adultes	37.30	37.60	38.00	38.00	37.90	37.70	37.60	37.50	37.40
PNB par habitant (USD ajustés)	1'028.30	1'035.60	1'196.90	1'087.40	1'165.00	1'228.50	1'077.40	1'392.10	1'563.60
Population en dessous du seuil de pauvreté									
Urbaine	32.4	32	32.9	40.9	47.2	51.2	64	66	66.5
Rurale	35.1	35.5	34.8	39.6	48.5	53.2	57.5	58.1	56.4

Source: PNUD, MPDR, Atelier sur la base de données D.H.D,
Annexe1: les résultats, Avril 2000

Annexe 1.6

Situation scolaire au cours des années 1990

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE									
Taux brut de scolarisation	68.2	69.5	67.3	67.3	44.7	42.9	45.3	42.9	52.7
Ratio Elèves par Maître	66.2	67.7	66.3	63.4	45.1	42.6	40.3	41.5	46
Nombre d'élèves par classe	74.1	74	70.4	70	47.4	46.7	50.1	49.1	63.4
Taux de transition du Primaire au Secondaire	10.7	9.8	10.1	11.5	13.1	17.7	24.2	24.7	24.8
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE									
Taux brut de scolarisation	5.1	6.1	6.2	6.6	6	6.3	6.9	7.5	7.7
Ratio Elèves par Maître	24	27.8	28.7	28.6	24.9	23.7	22.2	21.6	22.8
Nombre d'élèves par classe	33.2	42.1	44.5	54	43	45.6	48.9	44.8	46.2
Ratio Effectifs Enseigt technique/général	15.7	12.6	11.4	11.4	12.5	10.6	10.9	8.6	6.8
ENSIGNEMENT SUPERIEUR									
Taux brut de scolarisation	0.9	1	1	1.1	1	1.1	1.1	1	1
% scolarisation en Sciences nat. et appl.	38.8	39.2	39.9	39.5	35.1	32.1	30	30.8	30.3

Source: PNUD, MPDR, Atelier sur la base de données D.H.D,
Annexe 1: les résultats, Avril 2000

Annexe 1.7

Situation sanitaire au cours des années 1990

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Nombre de médecins spécialistes	57	87	102	165	167	163	165	138	138
Nombre de médecins généralistes	153	158	160	142	140	142	147	149	154
Nombre d'infirmières	1391	1320	1517	1829	1780	1785	1788	1900	2077
Nombre d'Hôpitaux	33	33	33	35	35	35	36	36	36
Nombre de centres de santé	266	266	276	282	290	290	290	290	352
Distance moy. au centre de santé (en km)	5.8	5.8	5.7	5.6	5.5	5.5	5.5	5.5	5
Taux de couverture vaccinale (en %)	85	82	80	63	48	62.5	55	55.3	48.5
Nombre de maternités	212	230	240	250	266	266	266	266	266

Source: PNUD, MPDR, Atelier sur la base de données D.H.D,
Annexe 1: les résultats, Avril 2000

Annexe 2.1
Indicateurs macro-économiques
(Projections)

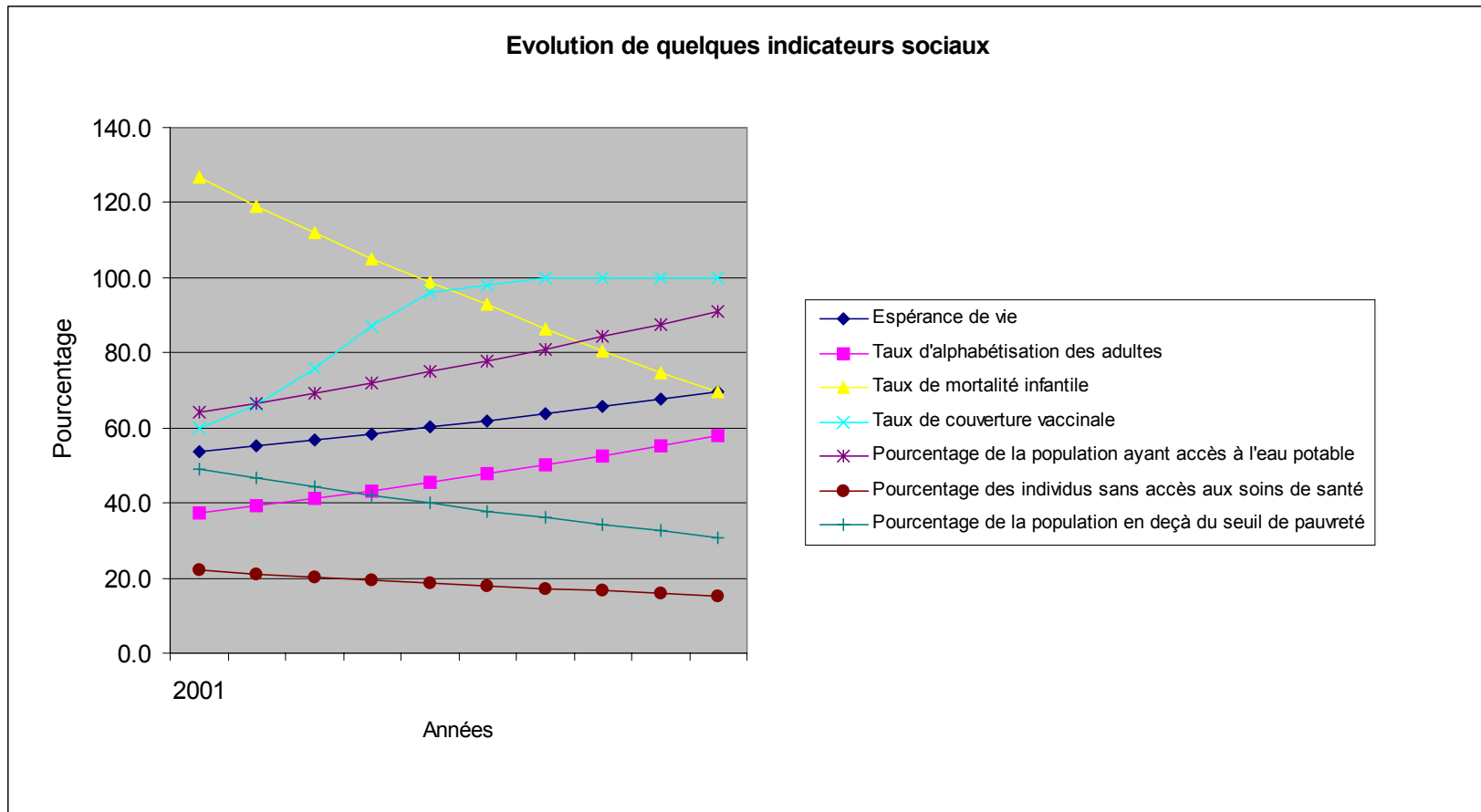
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
PIB (Mn Fbu courants)	734'222	854'552	968'005	1'095'287	1'221'075	1'371'467	1'542'015	1'738'599	1'962'835	2'217'518
PIB (Mn USD courants)	863.8	987.9	1064.9	1178.2	1279.4	1399.6	1532.7	1683.2	1850.9	2036.7
Exportations (Mns FBU)	54'821	62'963	72'844	84'834	97'847	138'096	160'142	183'754	200'735	219'892
Ratio Export/PIB	7.1	7.0	8.4	8.5	8.5	8.2	8.0	8.5	8.4	8.2
Investissements	58'149	62'769	186'882	274'432	267'902	282'302	305'942	311'422	323'372	346'522
Ratio Invest/PIB	0.08	0.07	0.19	0.25	0.22	0.21	0.20	0.18	0.16	0.16
Encours D. E. (Mn USD)	1'200.0	1'235.1	1'286.3	1'343.2	1'403.7	1'473.3	1'553.3	1'645.3	1'755.7	1'888.2
Tirages sur prêts (Mn USD)	35.1	51.2	56.9	60.5	69.6	80.0	92.0	110.4	132.5	159.0
Service de la D.E. (Mn USD)	77.8	60.7	45.7	52.1	59.4	68.3	78.6	90.3	108.4	130.1
Exportations (Mn USD)	64.50	72.79	80.14	91.26	102.52	140.93	159.17	177.90	189.28	201.96
Sce de la Dette / Export. (Mn USD)	1.4	1.0	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6
Dette extérieure / PIB	1.39	1.25	1.21	1.14	1.10	1.05	1.01	0.98	0.95	0.93
Service de la dette / PIB	9.01	6.14	4.29	4.42	4.64	4.88	5.13	5.36	5.86	6.39
Taux de change FBU/USD	850	865	909	930	954	980	1006	1033	1061	1089

Source : Projections à base du document du MPDR : Cadrage macro-économique. Juillet 2000
Tableau n°1 Indicateurs de performance macro-économiques et critères décisionnels

Annexe 2.2:
Evolution de quelques Indicateurs Sociaux
(Projections)

	Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1	Espérance de vie	53.5	55.1	56.8	58.5	60.2	62.0	63.9	65.8	67.8	69.8
	Taux de croissance		3	3	3	3	3	3	3	4	4
2	Taux d'alphab. Adultes	37.4	39.2	41.2	43.3	45.4	47.7	50.1	52.6	55.2	58.0
	Taux de croissance		5	5	5	5	7	7	7	7	7
3	Taux de mortalité infantile	126.6	119.0	111.9	105.2	98.8	92.9	86.4	80.4	74.7	69.5
	Taux de décroissance °/°°		6	6	6	6	6	7	7	7	7
4	Tx de couverture vaccinale	60.0	66.0	75.9	87.3	96.0	97.9	99.9	99.9	99.9	99.9
	Taux de croissance		10	10	10	10	3	3	3		
5	Pourcentage de la population accès à l'eau potable	64.0	66.6	69.2	72.0	74.9	77.9	81.0	84.2	87.6	91.1
			4	4	4	4	4	4	4	4	4
6	pourcentage des individus sans accès aux soins de santé	22	21	20	19	19	18	17	17	16	15
7	% de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté	49	47	44	42	40	38	36	34	33	31

Source: Projections à base du Rapport du PNUD sur Développement du Burundi 1999.
La pauvreté au Burundi. Septembre 1999.



Annexe 3.1

Evolution de la population (2001- 2010) Milliers d'habitants

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Accroist nat.	7'032	7'166								
Rapatriés	200	100								
Total	7'232	7'266	7'477		7'917					
				7'694		8'146	8'382	8'575	8'773	8'974
Taux		0	2.9	2.9	2.9	2.9	2.5	2.3	2.3	2.3

Evolution du PIB aux prix courants (2001- 2010)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	% du PIB en 2010
Secteur Primaire	255'720	271'063	284'616	298'847	313'790	329'479	345'953	363'251	381'413	400'484	18.1
taux		6	5	5	5	5	5	5	5	5	
Moyenne											
Secteur Secondaire	149'178	182'396	215'053	251'526	295'708	350'535	415'943	493'987	583'984	682'183	30.8
taux		22	18	17	18	19	19	19	18	17	
Moyenne											
Secteur Tertiaire	329'324	401'089	468'336	544'914	611'577	691'453	780'119	881'361	997'437	1'134'851	51.2
Taux		22	17	16	12	13	13	13	13	14	
PIB aux prix du marché	734'222	854'548	968'005	1'095'287	1'221'075	1'371'467	1'542'015	1'738'599	1'962'835	2'217'518	100.0
Taux		16	13	13	11	12	12	13	13	13	
Rev. par hab.BIF	101'524	117'609	129'469	142'365	154'241	168'356	183'957	202'746	223'749	247'097	
Taux USD/BIF	850	865	909	930	954	980	1006	1033	1061	1089	
Rev par hab. USD	119	138	152	167	181	198	216	239	263	291	
PIB réel (2001=100)	734'222	762'857	800'237	845'850	898'293	961'173	1'029'417	1'105'593	1'188'513	1'278'840	
Tx de croissance											Taux moyen
aux prix du marché		3.9	4.9	5.7	6.2	7	7.1	7.4	7.5	7.6	6.4

Source Projection à base du document du MPDR : Cadrage macro-économique
Tableau n°2 Ressources et Emplois. Juillet 2000
MPDR Indicateurs de performance macro-économiques et critères décisionnels (2001)

Annexe 3.2

Exportations (Mn FBU 1999)

(Projections 2001-2010)

USD 1 = BIF 653

Produit	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Café	33'555	35'233	36'994	38'844	40'786	42'826	44'967	47'215	49'576	52'055
Taux d'accr.		5	5	5	5	5	5	5	5	
Thé	12'304	16'461	21'399	27'819	36'165	47'014	56'417	62'059	68'265	75'091
Taux d'accr..		34	30	30	30	30	10	10	10	10
Autres Prod.	5'902	7'673	8'823	10'147	11'669	13'419	15'432	17'747	20'409	23'471
Taux		30	15	15	15	15	15	15	15	15
Fleurs Fruits et Lég.	1'560	1'872	3'557	4'090	4'704	5'409	9'737	17'527	21'032	25'238
Taux d'accr.		20	90	15	15	15	80	80	20	20
Autres minéraux.	1'500	1'725	2'070	3'933	4'523	5'201	9'363	14'980	17'227	19'811
Taux d'accr.		15	20	90	15	15	80	60	15	15
Nickel						24'226	24'226	24'226	24'226	24'226
TOTAL FBU	54'821	62'963	72'844	84'834	97'847	138'096	160'142	183'754	200'735	219'892
Tx de ch. FBU/USD	850	865	909	930	954	980	1006	1033	1061	1089
Total milliers \$	64'495	72'790	80'136	91'219	102'565	140'914	159'187	177'884	189'194	201'921

Source Projection à base du document du MPDR: Economie burundaise 1997-1998

Tableau n°11 Exportations des marchandises. Déc 1999

Annexe 3.3

Projections des Investissements par Secteurs (2001-2010) Mns Fbu

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	CUMUL
PIB (C.F.)	734'222	854'552	968'005	1'095'287	1'221'075	1'371'467	1'542'015	1'738'599	1'962'835	2'217'518	
Investissements	58'149	62'769	186'882	274'432	267'902	282'302	306'942	311'442	323'372	346'522	2'427'244
dont											
Agriculture	9'000	12'300	16'000	26'800	30'452	35'200	39'180	41'000	42'280	45'400	297'612
Élevage	3'083	1'100	1'200	17'000	17'000	17'200	17'800	17'400	18'270	19'400	129'453
Pêche	156	352	1'150	4'400	4'400	8'150	8'900	7'900	9'800	10'200	55'408
Sylviculture	750	750	1'750	5'450	6'750	2'600	2'600	3'700	3'900	4'100	32'350
Nickel	4'265	3'265	94'685	96'420	95'820	98'220	91'420	85'620	85'000	85'000	739'715
Études et appui minier	1'625	1'622	1'700	6'600	6'600	622	622	622	622	622	21'257
Autres prod. Miniers	390	500	2'550	3'007	1'560	1'560	3'600	3'600	4'000	8'000	28'767
Admin.Publique	14'030	14'030	15'000	14'030	7'500	7'500	8'000	12'300	12'000	14'000	118'390
Énergie	3'150	4'150	12'400	15'400	17'400	11'400	15'000	17'000	17'000	16'500	129'400
Transports & Comm.	1'496	2'000	6'780	20'000	20'000	22'000	27'400	28'000	30'000	35'000	192'676
Industries	2'500	3'100	5'962	8'125	3'250	3'350	9'500	11'200	13'100	14'000	74'087
Bâtiments	6'500	6'000	13'000	35'000	35'000	35'000	40'000	40'400	40'000	43'000	293'900
Artisanat	3'500	4'000	4'000	4'000	4'000	4'500	5'700	6'700	5'000	6'500	47'900
Santé Publique	1'754	2'200	2'505	6'500	8'500	10'500	13'020	13'000	16'400	18'200	92'579
Éducation Nationale	4'900	5'800	6'200	6'200	10'200	15'500	16'200	16'000	19'000	19'600	119'600
Eau Assainissement	1'050	1'600	2'000	5'500	6'000	9'000	8'000	7'000	7'000	7'000	54'150

Source: Projections à base du document du MPDR
Cadrage Macro-économique. Juillet 2000

**Annexe 4.1: Structure schématique du Budget indicatif de Trésorerie
(Projections) par Secteur et par Programme - Mns Fbu**

Années	2'001	2'002	2'003	2'004	2'005	2'006	2'007	2'008	2'009	2'010	
Admin. publique	44'785	48'836	61'124	85'423	81'992	85'493	94'860	103'839	108'570	119'760	834'682
(Investissement)	20'530	20'030	28'000	49'030	42'500	42'500	48'000	52'700	52'000	57'000	
(Fonctionnement)	24'255	28'806	33'124	36'393	39'492	42'993	46'860	51'139	56'570	62'760	
Maintien de l'Ordre	40'426	48'010	55'206	60'655	65'820	71'654	78'101	85'232	94'284	104'600	703'988
Infrastructures écon.	29'901	34'956	53'304	61'793	66'892	66'393	79'260	93'139	94'570	104'260	684'468
(Investissement)	4'646	6'150	19'180	35'400	37'400	33'400	42'400	45'000	47'000	51'500	322'076
(Fonctionnement)	25'255	28'806	34'124	26'393	29'492	32'993	36'860	48'139	47'570	52'760	362'392
Sect. de Production	49'524	55'795	162'121	208'195	209'324	214'395	226'182	228'881	238'542	255'982	1'848'941
(Investissement)	25'269	26'989	128'997	171'802	169'832	171'402	179'322	177'742	181'972	193'222	1'426'549
(Fonctionnement)	24'255	28'806	33'124	36'393	39'492	42'993	46'860	51'139	56'570	62'760	422'392
Services Sociaux	48'132	57'610	65'911	78'855	90'520	106'654	115'321	121'232	136'684	149'400	970'319
(Investissement)	7'704	9'600	10'705	18'200	24'700	35'000	37'220	36'000	42'400	44'800	266'329
(Fonctionnement)	40'428	48'010	55'206	60'655	65'820	71'654	78'101	85'232	94'284	104'600	703'990
Sec, Prév. Catastr.	8'085	9'602	11'041	12'131	13'164	14'331	15'620	17'046	18'857	20'920	140'797
Budg. total nécessaire	220'853	254'809	408'707	507'052	527'712	558'920	609'344	649'369	691'507	754'922	5'183'195
Fonds propres	- 102'106	- 120'902	- 138'287	- 163'024	- 175'881	- 192'359	- 209'425	- 228'025	- 248'298	- 270'395	- 1'848'702
Ress.Sce de la Dette	77'841	60'768	45'710	52'109	59'423	68'369	78'621	90'375	108'463	130'143	771'822
Engagements APD	- 70'461	- 69'303	- 76'233	- 83'857	- 92'242	- 101'467	- 111'613	- 122'774	- 135'052	- 148'557	- 1'011'559
Déf. Resces Mns FBu	126'127	125'372	239'897	312'280	319'012	333'463	366'927	388'945	416'620	466'113	3'094'756
Tx de change FBU/USD	850	865	909	930	954	980	1'006	1'033	1'061	1'089	
Equiv. milliers USD	148'385	144'939	263'913	335'785	334'394	340'268	364'739	376'520	392'667	428'019	3'129'629
RECAPITULATIF											
Administration publique	834'682	16.10									
Maintien de l'Ordre	703'988	13.58									
Infrastructures écon.	684'468	13.21									
Secteur de Production	1'848'941	35.67									
Services Sociaux	970'319	18.72									
Secours. Prév. Catastr.	140'797	2.72									
TOTAL	5'183'195	100.00									

Sources: MPDR: PIB 2000-2002 Version du 24:12:1999. Projections sur 2003-2010.